OF TORONTO
D
3 1 , 0 1 0 1 6 7 9 2 7 1 5

JUSTIN LALLIER

PALÉOGRAPHIE

DES CHARTES

ET

DES MANUSCRITS

DU XIe AU XVIIe SIÈCLE

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

Tous droits réservés

IMPRIMÉ CHEZ AUGUSTE HÉRISSEY, A ÉVREUX

Chassant, Alphonse Antoine Louis

PALÉOGRAPHIE
DES CHARTES
ET
DES MANUSCRITS
DU XIe AU XVIIe SIÈCLE

PAR ALPH. CHASSANT
Ancien correspondant du ministère de l'instruction publique
pour les travaux historiques

CINQUIÈME ÉDITION

AUGMENTÉE D'UNE INSTRUCTION SUR LES SCEAUX ET LEURS LÉGENDES
ET DE RÈGLES DE CRITIQUE PROPRES A DÉTERMINER L'AGE
DES CHARTES ET DES MANUSCRITS NON DATÉS

10 PLANCHES IN-4°

153941
14/1/20.

PARIS
AUGUSTE AUBRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DAUPHINE, 16

M DCCC LXII

AVERTISSEMENT

SUR CETTE CINQUIÈME ÉDITION

NOUS croyons nécessaire de rappeler ici ce que nous disions dans l'édition précédente :

Les encouragements que notre *Paléographie des Chartes et des Manuscrits* a reçus du ministère de l'instruction publique et l'accueil non moins favorable que le public a daigné faire aux quatre éditions successives de cette méthode témoignent assez hautement

de l'utilité d'une *Paléographie élémentaire* telle que l'entendait le savant abbé Pluche :

« Une courte Paléographie qui, sans être elle-même ni une dépense ni une étude, accoutumât les yeux à se faire promptement à l'alphabet de chaque écriture et à gagner peu à peu quelque nouvelle sagacité pour débrouiller les plus difficiles [1]. »

C'est en effet par une simple méthode de déchiffrement qu'on peut se préparer à des études approfondies sur la paléographie générale et la diplomatique, et s'aider alors des grands travaux d'érudition publiés sur ces matières.

« Ce sont là, ajoute Pluche, les faibles commencements qui ont conduit, d'abord par manière de jeu ou de distraction, ensuite par une méthode régulière et certaine, les célèbres du Cange, Mabillon, Baluze, Longuerue, Montfaucon et Lebeuf à tant d'heureuses découvertes, soit dans les monuments de la savante antiquité, soit dans ceux du

[1] *Spect. de la nat.*, Entret. XX.

moyen âge, où sont les origines de notre langue, de nos usages, de nos lois et de nos plus grands intérêts. »

Si, en vue de faire mieux et pour déférer aux justes réclamations qui nous étaient adressées, nous avons cru devoir ajouter à la quatrième édition de ce livre, comme conséquence forcée du déchiffrement des chartes :

1° Une instruction sur les sceaux qui en dépendent et sur les difficultés paléographiques de leurs légendes;

2° Les règles de critique si judicieuses des Bénédictins concernant les chartes, les manuscrits et les sceaux;

3° Une planche d'empreintes sigillaires, avec les alphabets et les abréviations propres aux écritures dont se composent les inscriptions des sceaux;

On comprendra que nous ayons tenté d'augmenter l'utilité de cette Paléographie en y ajoutant, pour cette cinquième édition, *une planche de l'écriture de la chancellerie*

romaine et des instructions propres à déterminer l'âge des chartes et des manuscrits non datés.

Ces additions, comme les précédentes, ne dérangent en rien la méthode et l'économie de notre livre. Car, tout en cherchant à répondre ici à toutes les exigences du déchiffrement des chartes, des manuscrits et des légendes sigillaires, ainsi qu'à toutes les questions relatives à l'âge et à l'authenticité de chacun de ces documents, nous tenons toujours à conserver la forme élémentaire de cette Paléographie, afin qu'elle ne soit *ni une dépense ni une étude* pour les personnes qui veulent s'essayer dans la science des anciennes écritures.

Évreux, ce 24 juillet 1862.

AVERTISSEMENT

DES

PRÉCÉDENTES ÉDITIONS

SI les connaissances paléographiques étaient plus répandues, on verrait moins de titres précieux détruits par ignorance; les dépôts d'archives et les bibliothèques de manuscrits seraient dans un meilleur ordre; les travaux de dépouillement s'exécuteraient avec plus d'activité; les commissions, les correspondants historiques seraient plus à même, à l'aide de copistes habiles, de remplir sûrement et promptement la mission qui leur est confiée; et enfin un plus grand

nombre d'écrivains reconnaîtraient que toute histoire ne saurait être mieux écrite et plus fidèlement traitée que les preuves en main. Mais où les puiser, ces connaissances paléographiques, pour ceux qui demandent à les acquérir? Est-ce dans d'énormes ouvrages de diplomatique? Mais, comme l'a dit un ministre [1] aussi profond érudit qu'ardent investigateur de nos archives nationales : « Nos traités de paléographie, qui sont entre les mains de nos savants, ne sont que d'un faible secours pour ceux qui veulent se livrer à cette étude. Les ouvrages des bénédictins sont trop volumineux ou manquent de méthode; d'autres offrent des planches mal exécutées; les traités allemands sont d'une science diplomatique trop haute et ne peuvent être utiles que pour les manuscrits germaniques. » En général, on peut même dire que tous ces traités contiennent plus de diplomatique que de paléographie proprement dite. C'est donc un ouvrage élémentaire qu'il faut, une méthode aussi claire que précise, qui apprenne à soulever toutes les difficultés que présente la lecture des écritures anciennes; qui, par son format

[1] M. Guizot, *Rapport au roi sur l'état des travaux historiques.*

commode et portatif, puisse accompagner l'investigateur ou le copiste de documents historiques ! Cette méthode, nous venons l'offrir aujourd'hui : on jugera de son utilité ; si elle peut être bien accueillie de ceux qui la prendront pour guide, nous leur dirons : Hâtez-vous d'apprendre, pour utiliser, avant leur entier dépérissement, les monuments écrits qui s'altèrent chaque jour !

PALÉOGRAPHIE

DES CHARTES

ET

DES MANUSCRITS

LA paléographie est la science des anciennes écritures : c'est par elle qu'on parvient à déchiffrer tous les monuments écrits qui nous sont restés de l'antiquité et du moyen âge. Tels sont, pour cette dernière époque, à

laquelle nous nous bornons en partie, les inscriptions, les monnaies et les médailles, les sceaux, les manuscrits, les diplômes, les chartes et tous titres sur parchemin.

Quoique nous ne l'appliquions, dans cette méthode, qu'au déchiffrement des manuscrits, diplômes[1], chartes et autres titres, cette paléographie spéciale n'en est pas moins importante : les matériaux sur lesquels elle s'exerce étant très-nombreux, son étude se fait sentir bien davantage par les secours qu'on en peut tirer en diverses circonstances, et spécialement pour notre histoire nationale, à laquelle elle offre les moyens de puiser à leurs véritables sources les documents qui doivent l'éclairer sur les origines, les vicissitudes et les particularités de notre langue, de notre littérature, de nos mœurs, de nos usages, de nos coutumes, de nos lois, de nos sciences, de nos arts, de nos monuments, etc., etc.

Ainsi la paléographie, telle que nous l'entendons ici, ne comprend pas seulement, comme on pourrait le croire d'abord, l'étude des difficultés pure-

1 On entend ici par *diplômes* toutes lettres patentes des anciens temps émanées des empereurs, des rois, des princes, des républiques, des grands seigneurs et des prélats. — *Charte* est un terme générique qui, au moyen âge, a servi à désigner toute espèce d'actes.

ment matérielles de l'écriture; elle exige encore des connaissances auxiliaires, sans lesquelles on ne posséderait qu'imparfaitement la science du déchiffrement.

Donc, à l'étude des alphabets, des liaisons et conjonctions de lettres, des signes abréviatifs, orthographiques, de correction et des chiffres, nous joindrons les connaissances indispensables du style, de l'orthographe et des divers modes d'abréviations en usage dans les anciennes écritures.

Voilà en quoi consiste la paléographie proprement dite, qu'il ne faut pas confondre avec la diplomatique, comme l'ont fait quelques-uns, bien que ces deux sciences se prêtent un mutuel secours : cette dernière ayant plus pour objet la critique des monuments écrits que leur déchiffrement.

Nous diviserons cette méthode en quatre parties :

La première résumera d'une manière méthodique et précise les principales connaissances qu'il importe d'acquérir d'abord pour bien se préparer à la lecture de chartes et des manuscrits.

La deuxième traitera des abréviations usitées au moyen âge et de leurs différents systèmes. C'est dans cette partie qu'on apprendra à résoudre une des plus grandes difficultés des écritures anciennes.

La troisième contiendra : 1° quelques observations

préliminaires sur la lecture et la transcription des chartes et des manuscrits; 2° la reproduction en caractères usuels des écritures représentées dans les planches; 3° un aperçu sur la constitution ou le caractère particulier de l'écriture de chaque siècle, avec l'indication des pricipales difficultés qui s'y rencontrent; 4° les règles de critique applicables à l'authenticité des manuscrits et des chartes; 5° et celles dont on doit s'aider pour reconnaître l'âge d'un manuscrit ou d'une charte sans date.

La quatrième enfin comprendra une instruction sur les sceaux qui accompagnent les actes du moyen âge, et expliquera les difficultés paléographiques qui se rencontrent dans leurs légendes; on y trouvera aussi les règles de critique applicables aux sceaux.

PREMIÈRE PARTIE

—

DES DIFFICULTÉS MATÉRIELLES ET ACCESSOIRES DE L'ÉCRITURE

> On ne doit jamais perdre de vue que les règles de la paléographie souffrent de nombreuses exceptions.
>
> *Nouv. Diplom. des BB.*

Deux sortes d'écritures divisent les matériaux manuscrits du moyen âge et des derniers siècles :

L'une posée, régulière, communément réservée pour les livres dits manuscrits ;

L'autre cursive, expédiée, propre aux chartes, diplômes et tous actes publics.

C'est cette dernière écriture qu'il importe surtout d'étudier, puisqu'elle présente un plus grand nombre de difficultés, et que c'est aussi des chartes et des titres que l'histoire tire ses matériaux les plus abondants.

I

ALPHABETS

La connaissance des caractères alphabétiques propres à l'écriture de chaque siècle est de première nécessité dans l'étude du déchiffrement.

Pour bien se familiariser avec les formes de chaque élément, on devra :

1° Passer en revue les deux alphabets, et principalement les minuscules [1], si multipliées dans l'écriture ;

2° Étudier la forme propre à chaque lettre, avec sa valeur ;

[1] Dans les alphabets représentés dans les planches, les lettres sont rangées dans le même ordre que les nôtres : toutes celles d'égale valeur sont renfermées entre deux points.

3° Remarquer les lettres qui ont une tendance à se ressembler par la forme, et dont la valeur différente peut occasionner des méprises et nuire à l'intelligence des mots où elles se trouvent. Par exemple, on est porté, dans les écritures du XVIIe au XIVe siècle inclusivement, à prendre, par plus ou moins de ressemblance :

b	pour	v	*et vice versâ,*	XVIIe siècle excepté.
c	—	e	*id.*	
g	—	q	*id.*	
h	—	s	*id.*	XIVe siècle excepté.
j	—	i	*id.*	
l	—	c	*id.*	
n	—	u	*id.*	
o	—	r	*id.*	
p	—	x	*id.*	XVIIe siècle excepté.

Observer enfin la différence des formes dans les lettres de même valeur (c'est pour cette raison que, dans les alphabets, on a représenté les différentes formes sous lesquelles on est exposé à rencontrer une même lettre);

De là passer aux liaisons.

II

LIAISONS ET CONJONCTIONS DE LETTRES

Dans les écritures cursives des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles, on rencontrera souvent des liaisons et conjonctions de lettres qui présenteront de l'obscurité. C'est pourquoi, outre les enjambements de mots les uns sur les autres, les entrelacs, les ligatures, les passes et toutes les licences que se permettaient les écrivains prétentieux des derniers siècles, on fera bien d'examiner attentivement dans l'écriture de chaque siècle :

1° Toutes les lettres liées [1] et les lettres conjointes [2] les plus fréquentes ;

2° Les liaisons et les conjonctions qui ont une fausse ressemblance et pourraient induire en erreur ;

3° Les mêmes lettres différemment liées ou conjointes ;

[1] Les lettres liées sont celles qui sont unies par un délié.

[2] Les lettres conjointes diffèrent des lettres liées en ce qu'elles sont si étroitement unies qu'elles perdent presque toujours une partie d'elles-mêmes. (Voyez les liaisons *ha*, *ma*, *do*, *ra*, *re*, *ri*, du XIVe siècle, pl. IV.)

4° Enfin l'altération que les lettres sont susceptibles d'éprouver par l'effet de la liaison ou de la conjonction.

III

SIGNES ABRÉVIATIFS

Les signes abréviatifs constituent une des principales difficultés matérielles de l'écriture ; pour en avoir la clef, il faut recourir au chapitre des abréviations, où non-seulement on trouvera une entière explication des signes abréviatifs, de leur nombre, de leurs figures, de leur valeur, de leur emploi, mais encore où on apprendra à connaître les divers modes d'abréger des scribes et des copistes du moyen âge.

Jusqu'à ce qu'on soit parfaitement instruit sur cette partie essentielle de la paléographie, les tableaux d'abréviations, qui accompagnent les planches d'écritures, seront d'un grand secours pour l'interprétation des abréviations qui se rencontrent le plus fréquemment dans les titres. Les signes abréviatifs y sont figurés avec leur signification et leur emploi, à mesure qu'ils se montrent usités de siècle en siècle.

IV

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES

Rien de plus irrégulier, rien de plus arbitraire que l'emploi comme la forme du petit nombre de signes orthographiques qui se montrent dans les anciennes écritures. Il est beaucoup de titres où ils sont même négligés.

Pour faciliter l'intelligence de ces signes, voici les remarques les plus générales :

Au XIe siècle, le point rond (.) sert pour les deux points et la virgule; et l'un de ces signes (·; ⸵ ⸵) pour le point.

Dans ce siècle comme dans les suivants, les sigles ou lettres isolées, les lettres numérales, les mots inachevés sont souvent accompagnés d'un point.

Exemple : T. ou Test. pour *testibus*; Rothom. *Rhothomagensis*; W. *Willelmus*; x.viij. *dix-huit*, etc.

Au XIIe siècle, la figure la plus ordinaire du point et de la virgule ressemble assez à notre virgule renversée (⸵), mais on trouve également le point rond (.), pour exprimer tantôt la virgule, tantôt le point.

Alphabets.

Majuscules.

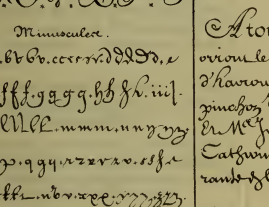

Minuscules.

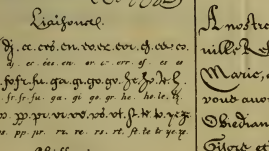

Liaisons.

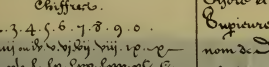

Chiffres.

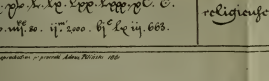

Ecriture du XVII.e Siècle. Exercices.

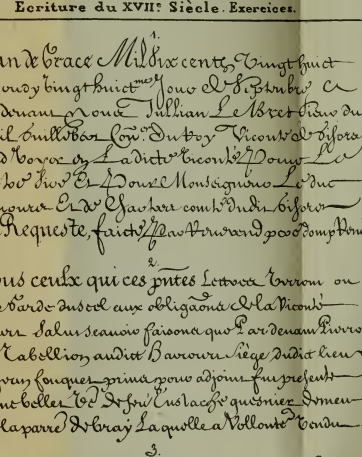

1.

Jan de Brace Milbix cents, Vingt huit
Jouy vingt huit mes Jouy de St Prubre ca
bisord druant Jouy Jullian Le Bret Bailly du
Mesnil Guillebon Lo. Du Boy Vicomte de Bysora
et Grand Voyer d'Angleterre dicte bailly Jouy Le
Roy nostre Sire et Doulx Monseigneur le duc
de Nemours et de Gaschez comte Dudit bisord
Sur la Requeste, faicte par Edouard pour Jouy Blond

2.

A tous ceux qui ces pntes Lettres verront ou
oront les Garde du scel aux obligations de la Vicom
de Bayeux Salut sauoir faisons que par devant Pierre
pinchon, Tabellion audit Bayeux, siege dudit lieu
de Me Jean Fouquet prime pour adjoint fut present
Cathuin boller Ecr. Dessus Cuslache quesnier demeu
rant de la paroisse de Bray, laquelle a volonte tendu

3.

A nostre trescher filleul en Jesus Seigneur St Roch de Bagneux
religieux professe de l'ordre de la Mineria de la Bridge sacree
Marie, au Monastere de St Eurcope soubz Chanteloup. Nous
vous auons commande et commandons par ces pntes, en la vertu de Sie
Obeissance de vous transporter promptement au Monastere de
Gisors et vous instituons et declarons par ces pntes Mre et
Superieur de Religieuse dudit Monastere. Allez donc au
nom de Dieu, et ces pntes pourront de temoignage de vre
religieuse, honneste et irreprochable conversation, à tous ceux

Abréviations.

appte appartenance	ladt ladite	parrel parroisse	
autre autres	ldt ledit	pntes presentes	
Collaco collation	lsqt lesquels	pard par ceoy	
comis commissaire	lres lettres	qualte qualite	
Commn id	Mre Maistre	recue recevoir	
cm comme	Mte Maistre	req.te requeste	
Con Conseils	no.re notre	reg.de registre	
conr Conseiller	nre notre	reliaco reliation	
conrs Controlleur	nrs nous	St Saint	
confirmacoy	Nre Notaire	Secrete Secretaire	
Ducd d'autre	obligacons	Sr Sieur	
declaracoy	ord.re ordinaire	Seg.rs Seigneurs	
demr demeurant	plmt Parlement	Jourdy Bailliage	
Ddt dedits	pnce presence	Tesm temoing	
dudt dudit	pnts presents	Tabell Tabellion	
egualt egualtes	pdtm presentement	testam testament	
Ex Ejecuteur	pbre prestre	tr terre	
Ennoy envoyer	parroe parroisse	tz tournoy	
fre faire	pr pour	vrd votre	
gen. general	pr pour	vs. vous	
Gres heritiers	pre Pierre	Vfd Veufve	
Hom honneste	Prov.ce Province	vrs vous	

ꝓ ꝛ ꝯ signes representant la conjonction et

9 9 signe employé pour la terminaison us.

Ex. vrs vous. nrs nous. plrs plus ⅋.us ⅋.

ꝑ ꝑ lettres mises pour par ou per dans le mots Ex.: Supeꝑieure, ꝑhe partie

ꝙ ꝙ pour que ꝙel ꝙ quel, quelles

Mis. Chaffard Sculp. Reproduction interdite Adm. Pillet. 1860

Aug. Aubry, Editeur.

Imp. Lith. Ch. Bernard & Lemercier

Dans ce siècle, et quelquefois au XIe, on employait pour les deux points cette figure (⁘); quelques écrivains s'en sont servis indistinctement pour marquer les différents membres d'une période.

Au XIIIe siècle, dans les manuscrits comme dans les chartes, les signes de ponctuation sont bien négligés. Dans ce siècle, disent les savants BB. diplomatistes, on substitua des accents (/) plutôt que des virgules à tous les points, en conservant néanmoins les accents ou les virgules couchées (/) dans les endroits où le sens n'était qu'un peu suspendu.

Au XIVe siècle on trouve le point rond (.) à la fin des phrases et les petites barres obliques très-fines (/) pour marquer les différentes pauses du discours. Elles tiennent en quelque sorte lieu de notre virgule.

Au XVe siècle, comme au précédent, le point rond (.) se mettait pour le point final, et les barres inclinées pour les autres pauses (/).

Au XVIe siècle, on employait le point rond ou carré (. .) la virgule (,) et les deux points ronds ou carrés (: :) dans le même sens que les nôtres; on ne se servait pas encore du point et virgule (;).

Au XVIIe, le point (.), les deux points (:), le point

et virgule (;) remplissent les mêmes fonctions que les nôtres.

Quant aux points d'interrogation et d'exclamation, ils ont été tout aussi peu régulièrement suivis que les autres signes de ponctuation ; telles sont les formes sous lesquelles on les rencontre le plus ordinairement du XIe au XVIIe siècle :

Point d'interrogation : ?.

Point d'exclamation : o. 'o. o. !.

A l'égard de ce dernier, plusieurs copistes ont figuré l'exclamation par deux points mis à la fin de la phrase ; exemple : *O faciem pulchram* :

D'autres, par deux points placés au-dessus du premier mot de la phrase exclamative : *proh dolor.*

D'autres, enfin, par le signe d'interrogation ou tout autre.

Du XIe au XVe siècle inclusivement on trouve des accents sur les *i* ( ), particulièrement lorsqu'ils sont voisins des lettres *i*, *m*, *n*, *u*, ce qui sert à les distinguer. Ce ne fut qu'au XVIe que les points sur les *i* remplacèrent les accents.

Les accents aigu, grave, circonflexe, dont nous nous servons si utilement aujourd'hui, n'étaient pas connus des anciens écrivains ; on verra à l'article ORTHOGRAPHE comment ils y suppléaient.

Nous en pouvons dire autant de l'apostrophe, de la cédille, du tréma, du tiret [1], qui n'ont commencé, comme les accents, à être usités qu'au XVIe siècle, quoique quelques-uns d'entre eux aient pu se montrer vers la fin du XVe siècle.

La parenthèse, d'un usage très-ancien, se trouve exprimée dans les manuscrits tantôt par deux traits demi-circulaires ainsi disposés ( ), tantôt par deux crochets plus ou moins allongés [ ].

Les guillemets, dont la fonction est de désigner une citation, se reconnaissent, soit par un trait horizontal (—), soit par une sorte de 7, soit par de petites *s* renversées (ꞃ), soit enfin par de longues virgules ou sortes d'accents (//) placés en tête de chaque ligne.

V

SIGNES DE CORRECTION

Voici les différents modes de correction généra-

[1] On pourrait dire que le tiret ou trait d'union a été connu des anciens copistes, en ce sens qu'ils l'employaient sous la forme de deux traits obliques (''') à la fin des lignes, pour indiquer qu'un mot inachevé se terminait au commencement de la ligne suivante.

lement adoptés par les anciens correcteurs de manuscrits et par les écrivains eux-mêmes.

Pour retrancher un mot inutile, ils mettaient un point sous chaque lettre de ce mot.

Exemple : *Vinum non amabat.*

S'il n'y avait qu'une ou deux lettres à supprimer dans un mot, ils les désignaient par un point également mis au-dessous.

Exemple : *Edifificavit.*

Voulaient-ils substituer un mot à un autre, une lettre à une autre lettre ? Ils sous-ponctuaient encore le mot ou la lettre à enlever, et traçaient au-dessus la correction.

Exemple : *Quid queris*, c'est-à-dire : *quid petis*, au lieu de *quid queris*. Voyez les mots *facimus*, *suum*, *meos*, *scapulus*, *miserum* (Pl. VIII, case 3, ex. II), où les corrections à faire sont indiquées : au lieu de *facimus*, il faut lire *fecimus* ; *suam*, au lieu de *suum*, et ainsi des autres.

Si une lettre devait être ajoutée dans un mot, elle était tracée immédiatement au-dessus de l'espace qu'elle devait occuper dans le mot. (Voir Pl. VIII, case 3, ex. I, les mots *vinea*, *abbas*, *evangelista*, *videbunt*, *mea*, *dixit*.)

Lorsqu'un ou plusieurs mots se trouvaient trans-

posés, deux petites barres obliquement jetées au-dessus et en tête de chacun de ces mots faisaient connaître que le dernier accentué devait se mettre à la place du premier.

Exemple : *Edificant // hortos et plantant // domos*; c'est-à-dire : *Edificant domos et plantant hortos.*

Pour un mot omis, une phrase oubliée ou à substituer, une citation, une correction importante, le signe de renvoi à la marge consistait ordinairement en deux petits traits obliques (//). Exemple :

// petendum	*Avarus ad // promptus, ad dandum tardus;*

c'est-à-dire : *Avarus ad petendum promptus, ad dandum tardus.*

Tels sont les moyens ordinaires de correction; on peut en rencontrer d'autres, mais ils sont si arbitraires que nous n'avons pas jugé à propos d'en parler.

VI

CHIFFRES

Les chiffres romains ou lettres numérales offrent peu de difficultés sous le rapport de leurs formes.

Il arrive seulement que, exprimés le plus souvent par des caractères minuscules [1], ces chiffres tendent à se confondre avec les autres lettres, surtout dans l'écriture cursive. On évitera donc de prendre les nombres qu'ils représentent pour des mots abrégés ou autres, et l'on devra s'attacher autant à leurs formes qu'à leurs diverses combinaisons servant à figurer soit le même nombre, soit des nombres différents.

Quant aux chiffres arabes, ils exigent plus d'attention. Quoique connus en France au XIIIe siècle, ils n'ont guère commencé à être d'un usage vulgaire que vers la fin du XVe, et n'ont été employés dans les actes qu'au XVIe siècle. On les rencontre dans les manuscrits bien avant cette époque, spécialement dans ceux qui traitent de mathématiques, d'astronomie, d'arithmétique et de géométrie : on s'en est servi aussi pour les chroniques, les calendriers et même pour chiffrer chaque feuillet ou chaque cahier des manuscrits. Cependant l'usage des chiffres romains a longtemps prévalu ; ils se sont maintenus constamment dans les actes pour marquer les dates jusqu'au XVIIe siècle.

La forme des chiffres arabes n'a pas moins varié

[1] Excepté les lettres C. L. et quelquefois V., qui sont ordinairement capitales.

que celle de notre écriture; c'est pour cette raison qu'il faut étudier sur le tableau :

1° Les différentes formes que chaque signe affecte;

2° Les rapprochements qui existent entre des chiffres de différente valeur et les accidents qui les distinguent;

3° Enfin leurs diverses combinaisons avec les nombres qui en résultent.

Quelques écrivains ont quelquefois combiné les chiffres arabes avec les chiffres romains : ils mettaient X2 pour 12, X3 pour 13, XX4 pour 24, etc., etc.; mais ces exemples sont peu communs.

VII

STYLE

Nous avons dit que, indépendamment des difficultés purement matérielles de l'écriture, il s'en rencontre d'autres dont la solution n'est pas moins importante.

En effet, quels obstacles ne se présentent pas encore si un mot, dont on a bien déchiffré toutes

les lettres qui le constituent et les divers signes accidentels qui le caractérisent, appartient ou à la basse latinité, ou à notre vieille langue, ou à une orthographe vicieuse, ou enfin à une abréviation qui le rend tout à fait obscur ? Il peut à la fois être enveloppé de quelques-unes de ces difficultés. On comprend que la science paléographique serait incomplète si elle ne s'attachait pas à les résoudre.

Ainsi, à l'égard du style informe de la basse latinité et du vieux français, il se présentera bon nombre de mots qui feront hésiter dans le déchiffrement, par l'impossibilité de s'en rendre compte. Qu'on trouve par exemple les mots latins suivants :

Listra, scambiare, abotat, guerpire, warantizare, relegium, merelli, treuga, etc., etc.; et ceux-ci en français :

Cuens, ensieut, pieca, warder, ensement, ens, prou, tuit, vezci, quanque, consaux, etc., etc.,

Ne s'imaginera-t-on pas avoir mal lu ces mots, par cela même qu'on ignore leur signification ? tandis que l'incertitude cessera si on réfléchit que ces mots inintelligibles peuvent appartenir au style de l'une ou de l'autre langue que nous venons de signaler, et qu'on doit alors, pour s'en assurer, consulter les ouvrages qui suivent :

Pour le bas latinisme : le glossaire de du Cange et son supplément, par dom Carpentier; le dictionnaire diplomatique ou étymologique des termes des bas siècles, par Montignot; le dictionnaire étymologique des droits royaux et seigneuriaux, par Ch. Dugas; le vocabulaire universel des mots de la latinité des différents siècles de Chompré;

Pour le bas gallicisme : le glossaire de la langue romane de Roquefort; — du bas gallicisme contenu dans le 4e volume du supplément au glossaire de du Cange; — du droit français d'Eusèbe de Lorière; le dictionnaire du vieux langage français de Lacombe; — praticien gothique de la diplomatique de Lemoine; l'introduction à la pratique, contenant l'explication des principaux termes de pratique et de coutume, par Cl. de Ferrière.

Ces ouvrages donneront en outre l'explication d'une infinité d'expressions, de formules, de termes d'usage, de pratique et de coutume dont la connaissance est également utile pour la lecture et l'intelligence du sujet qu'on déchiffre.

VIII

ORTHOGRAPHE

Pour être aidé dans le déchiffrement de plusieurs mots inintelligibles qui se montrent dans les anciennes écritures, il ne suffit pas de connaître les termes du bas latinisme et du bas gallicisme; il est bon aussi d'avoir quelques notions sur l'orthographe des anciens.

Au moyen âge, la langue latine, chargée d'une multitude de mots étrangers, plus ou moins barbares, acheva de se corrompre par une orthographe vicieuse. Ainsi, dans les manuscrits et les actes latins du XIe au XVIe siècle inclusivement, on remarquera une quantité de mots défigurés, soit par le changement, soit par l'addition, soit par le retranchement d'une ou plusieurs lettres, outre les altérations qui résultent de l'ignorance et de l'inadvertance des écrivains. Nous donnons ici la liste des fautes qui se commettaient le plus fréquemment :

PAR CHANGEMENT

b *pour* p : *obtimus*, *scribta*, *obponeret*.

b pour v : *octabas, vibens, cibitate.*

c — d : *quicquid.*

c — t : *eciam, tercio, graciam, quocies, peticione.*

c — qu : *cotidie, coniam, cocus, condam, coque, cando, catenus, cas, Secana.*

d — t : *adque, adtamen, capud.*

e — æ, œ : *mee, sancte, nostre, seculum, heres, hec, celum.*

f — ph : *fisicos, Faramundus, dalfinus, fisica.*

i — j : *deiicere, iustitiam.*

k — c : *karissimi, kalendas, karta, karitatis.*

k — qu : *ki.*

q — c : *mequm, pequnia, sequs.*

q — qu : *equs, qoniam, eqivalet.*

t — d : *haut, set, quit, aput.*

u — i : *estumare, optumus.*

u — v : *paruum, uerum, inuenit.*

v — u : *vnum, vnquam, vt, vno.*

v — g : *varantizare, Vasconia;* de même du w : *Wuido, Willelmus.*

y — i : *ydolis, epyscopum.*

PAR ADDITION

Auctum	pour	*actum.*
Carthis	—	*cartis.*
Chalendas	—	*calendas.*
Charissimi	—	*carissimi.*
Dampnetur	—	*damnetur.*
Dicxit	—	*dixit.*
Ectiam	—	*etiam.*
Euuangelium	—	*euangelium.*
Nichil	—	*nihil.*
Michi	—	*mihi.*
Pechiam	—	*peciam.*
Tracxi	—	*traxi.*
Verumptamen	—	*verumtamen.*

PAR RETRANCHEMENT

Ali	pour	*alii.*
Deicere	—	*dejicere.*
Domni	—	*domini.*
Ebdomada	—	*hebdomada.*
Emtio	—	*emptio.*
Fibla	—	*fibula.*
Jusit	—	*jussit.*
Mi	—	*mihi.*
Nepti	—	*nepoti.*

Pulcris	pour	*pulchris.*
Scisma	—	*schisma.*
Ymnus	—	*hymnus.*

PAR TRANSPOSITION

Suscepta	pour	*suspecta.*
Quantam	—	*tanquam.*
Insula	—	*inlusa.*
Leta	—	*tela.*
Velis	—	*levis.*
Esse	—	*sese.*

MOTS ÉCRITS LES UNS POUR LES AUTRES

Extemplo	pour	*exemplo.*
Sic	—	*si.*
Credidit	—	*crediderit.*
Moneris	—	*monueris.*
Audeant	—	*gaudeant.*
Editiones	—	*edictiones.*
Frustres	—	*frustra es.*
Movere	—	*moveri.* Etc.

Quant à notre langue française, qui, pendant plusieurs siècles, resta sans grammaire, les mots s'y rencontrent sous une si grande variété de

formes dans leur orthographe qu'un volume entier suffirait à peine pour expliquer toutes les vicissitudes de chaque mot : nous nous bornerons donc à quelques remarques indispensables sur la manière d'orthographier des anciens écrivains.

Formée en partie du latin, notre vieille langue se régla souvent sur lui pour la composition orthographique des mots qui en dérivaient. Ainsi, avec de légères modifications, on écrivait *advocat* venant d'*advocatus*, *dicte* de *dicta*, *escriptes* de *scriptas*, *subjecte* de *subjecta*, *soubz* de *sub*, *faicte* de *facta*, *doibt* de *debet*, *doulce* de *dulcis*, etc., etc.

D'autres mots étaient écrits moins selon leur analogie étymologique que selon leur prononciation, modifiée par les différents idiomes, dialectes et jargons du pays où se parle la langue.

Tels sont *chinq* pour *cinq*, *che* pr *ce*, *veci* pr *voici*, *sexante* pr *soixante*, *ren* pr *rien*, *quemencher* pr *commencer*, *mobles* pr *meubles*, *neuches* pr *noces*, *escange* pr *échange*; *men*, *ten*, *sen*, pr *mon*, *ton*, *son*; *mains* pr *moins*, *lor* pr *leur*, *religious* pr *religieux*, *souffisant* pr *suffisant*, *sourent* pr *surent*, *Diex* pr *Dieu*, *quer* pr *car*, *seignor* pr *seigneur*, *se* pr *si*, *ne* pr *ni*, etc., etc.

En l'absence d'accents, les mots se surchargent

de certaines lettres que nous avons supprimées aujourd'hui.

En voici quelques-uns où le redoublement d'une même lettre tenait lieu de l'accent circonflexe : *aage* pr *âge*, *empeechement*, *meemement* ou *meesmement*, *aame*, *seel*, *Aalix*, etc.; mais le plus généralement l'*s* s'employait de préférence pour marquer l'accent circonflexe et même l'accent aigu [1]; exemple : *mesme*, *pasture*, *coustume*, *fust*, *feste*, *forest*, *blasme*, *estre*, *disme*, *honneste*, — *eslire*, *mespris*, *estant*, *mesnager*, *destruire*, etc., etc.

L'*é* fermé ne portant pas d'accent, on ne peut le distinguer que par le sens qu'exige la phrase.

On écrivait sans accent aigu : *condamne* pour *condamné*, *concede* pr *concédé*, *donne* pr *donné*, *prepare* pr *préparé*, *edifie* pr *édifié*, *cite* pr *cité*, *ferme* pr *fermé*.

Les caractères prosodiques de simple prononciation, tels que l'apostrophe, la cédille, le tiret et la diérèse, n'étaient, pas plus que les autres accents, en usage avant le XVIe siècle.

On écrivait donc sans apostrophe : *mame*, *seglise*,

[1] Elle se plaçait immédiatement après la voyelle où l'accent se fait sentir.

sespouse, *mamie* [1], pour *m'ame*, *s'église*, *s'espouse*, *m'amie*; *dire* pr *d'ire*, *lune* pr *l'une*, *quay* pr *qu'ay*, *sen* pr *s'en*, *lon* pr *l'on*; *len*, *ten*, *men*, pr *l'en*, *t'en*, *m'en*, etc., etc.

Quelquefois, les écrivains ne faisaient pas de retranchement de la voyelle.

Exemple : *je le ay* pour *je l'ai*, *je te expose* pr *je t'expose*, etc.

Sans tiret : *diroi ie*, *est ce*, *sont ils*, *disoit il*, *dist il*.

Unissant les mots que nous divisons : *tresbon*, *treshault*, *tressaincte*.

Sans cédille : *commenca* [2], *deca*, *scavoir*, *facon*, *pieca*, *decu*, etc.

Sans diérèse ou tréma : *aigue*, *cigue*, *ambigue*.

Examinons maintenant quelles lettres s'employaient ou s'omettaient fréquemment dans les mots, et que par la suite nous avons changées, ajoutées ou retranchées :

C. *Dict*, *faict*, *picque*, *appoinctement*, *auctorité*, *publicque*, *conduicte*, *edict*, etc., pour *dit*, *fait*, etc.;

1 Avant le xve, parce qu'ensuite on remplaça cette manière de parler par *mon âme*, *son église*, etc.

2 Quelques écrivains ajoutaient la lettre *e* pour adoucir le *c*. Exemple : *commencea*, *decea*, *deceu*, etc.

Alphabets.

Majuscules.

A B C D E
F G H I K L
M N O P Q R
S T V X Y Z

Minuscules.

a b c d e f g h i k l m n o p q r s t u v x y z

Liaisons.

ch. cho. co. cor. cos. cs. ct. de. ds. el. en.
er. es. et. ex. ff. fi. gr. go. gro. in. m.
ur. us. ut. en. fo. ge. go. her. in. iu.
ll. lb. lh. mm. mr. mi. oy. pr. ro.
U. le. lu. lc. lt. mi. mu. nu. ou. pr. re.
ff. ffi. fl. fr. tt. th. tre. ud. ub.
fo. fe. fi. ff. to. te. tc. vre. us. W.

Chiffres et Nombres.

1. 2. 3. 4. 5. 5. 6. 6. 7. 7. 8. 8. 9. 9. 0.

xlviij^cc Mil 580 ij^c Le vj. mil 563.

Ly sh. Ld. 32 sols 6 deniers vj^lle 3 livres.

cs tz. 10 sols tournois. vl lb. 20 livres.

Ecriture du XVIe Siècle. Exercices.

1

Sur la Requeste pnte^e aux Juges ordonnez par le Roy sur le fait des Reformations des forestz de normandie par le procureur gnal du Roy. Contenant que par le moyen de la Reformanca ou commencte de plus^ieurs forestz de ce pays de normandie..... quel bois et arbres sont compris et entendus par ces mots de bois mort et mort bois dont mention est faicte en plus^ieurs titres et chtes par le bois mort Ce est entendu du bois en abbatis ou ce estant Et que le mort bois Le bois tel qmls est declare en la chte de normandie et non autre... Et ung^e Jo^e de mar. cml^e xxxj.

2

Et ladicte annee le Roy de Navarre qui estoit fils de Mad^e Jehanne fille du Roy Leys de Huiny lequel en Royaulme de France avoit faict plusieurs maulx alla dedie a Trespassonn, a la mort duquel avoit ung Cousin de navarre comme Roy dict Lequel fait une maniere desprise a sa soeur de la mort du Roy et Lonans fort sa vie et sa fy.

Au dict temps y avoit ung gentil chlr nomme Messire Jehan de Carrouge lequel avoit espouse une pettelle et Gaillante dame Lequel par aulcun temps avoit este absent et quand il fut venu, et tres Doulureux et tresfoisse et desplaisant dit a son mary quelle avoit este congnue par Lellon.

3

Nous ceulx qui ces pnte^s lettres verront ou orront..... Comme fussions que yeldevant.... fmcut pnt ou Lonos poserons Messire Jehan gueroult pnte et tonsjours gueroult son fosse marchant demeure audit huyt Losgnes de Lons bon que Lorongnes dit Jehan avoit vendu et rende quite transport et delaisse afin d'yceulx tant pour ung qui pour Lonos Lonos dutout desmandes et consentons Et pour ce Masfroy Lancelot Lesgendre Lirdy et Loys Lorenlandy Laudiny presens acquistes tant pour luy que pour Lonos ou ayant cause.

Abréviations.

affer. affaires	desper. desperation	mon. monnoye	
apr. apres	dnes. denrées	Nr^e Novembre	
appre apparoitre	esglse. eglise	Nr^e id.	
ass. assez	exprse. expressement	ordnce ordonnance	
ass^r assavoir	fondan. fondation	pnces presentes	
aut. avoir	gnal. general	p^r pour	
aud. audict	grce. grace	procud procureur	
Baill. bailliage	hrse. heritage	psse possession	
chapre chapitre	hrtage habitans	req^te requeste	
chlr. chevalier	hme. homme	rep^te recepte	
chtres chartres	hng. hommagte.	s^ce service	
chau. chacun	hble. honorable	S^te sainctte	
com. comme	Jlle. Mlle^s Jeffine	Sme femme	
copp. coppie	jnte. jouxte	sqt^e suivante	
declar. declaration	jr^s. jours	Srs Sieurs	
dfse. defendeur	lad. ladicte	sjdt. susdicte	
dmond. demond	lce. licence	tnay tournay	
dnr. deniers	lucy. id.	vcte Vicomte	
dfnandt. dfante	Mssr^e messieurs	Vcte Vicomte	
dfse. desfise	mpse. mesfiste	Xtien chrestien	

* Signes et lettres abréviatifs.

Syllabe com. ex.	terminaison us ius	mis p. par. pre. ex.	
dm^ne condampnez	tod tous tout	pour par tout	
gtny. contenant	terminaison ur ex.	psne personne	
g^tre centre	p^s pour	mis p. pour pre. ex.	
g mes communs	procud procureur	pnse promesse	
et.		mes pour pre. ex.	
cts. et certens	s. sols d. denier	psnes presentés	

Chaffard Sculpt. Reproduction p. permis Adam Edinbr. 1861

Imp. Lith. Ch. Bouvier & Lemercier à Paris

D. *Vindrent, tindrent, advindrent, void, prindrent,* pour *vinrent, tinrent,* etc., etc.;

E. *Il veist, il feist, il preist, il meist, il deist, il peust,* pour *il vit, il fit, il prit,* etc., etc.;

G. *Loing, tesmoings, soing, ung, besoing, pugnis, preignent,* etc., etc., pour *loin, témoins,* etc., etc.;

I. *Imaige, couraige, Bourgoigne, montaigne, besoigne, compaigne, passaige, langaige, oultraige, mangié, sachiez, menaciez, iugié, chief,* etc., etc., pour *image, courage,* etc., etc.;

J. *Iugé, iniustice, enioindre, iusques, serient, iardin, iadis,* etc., etc., pour *jugé, injustice,* etc.;

L. *Oultre, faulte, ceulx, haulte, eulx, veult, beaulx, aulcune, vauldroit, aultruy, maulvais, vieulx, herault,* etc., pour *outre, faute,* etc.;

O. *Estoient, auoit, disoit, croyoit, viuoit, taxoit, souloit, appartenoit, prétendoient,* etc., pour *étaient, avait,* etc.;

S. *Avon, feson, dison, appelon, prenon,* etc., pour *avons, faisons,* etc.;

T. *Il souffri, il menti, il fi, il deffendi, entendi, consenti,* etc., pour *il souffrit, il mentit,* etc.;

T. *Grant*, *entent*, *froit*, *prétent*, *prent*, *vieillart*, *attent*, etc., pour *grand*, *entend*, etc.;

U. *Summe*, *pronuncé*, *volunté*, *numbre*, *presumption*, *umbre*, etc., pour *somme*, *prononcé*, etc.;

U. *Inuentaire*, *uérité*, *auons*, *feurier*, *deuant*, *peuuent*, *enuie*, etc., pour *inventaire*, *vérité*, etc;

V. *Vne*, *vsaige*, *vnis*, *vtile*, *ovltre*, *pevt*, *vsurper*, etc., pour *une*, *usage*, etc.;

Y. *Moy*, *toy*, *soy*, *roy*, *luy*, *loy*, *boys*, *autruy*, *vray*, *quoy*, *fuyr*, *ny*, *guyde*, *amytié*, *aussy*, *ayde*, etc., pour *moi*, *toi*, *soi*, etc.;

Z. *Quilz*, *fruictz*, *dictz*, *loyz*, *acheptez*, *telz*, *touz*, *filz*, *estez*, *noz*, *escriptz*, *coustz*, *lesditz*, *mentionnez*, etc., pour *qu'ils*, *fruits*, etc.

La diphthongue *ai* était souvent représentée par *e*.

Exemple : *francese*, *mes*, *fontene*, *james*, *reson*, *mauves*, *contrere*, *parfet*, *fortrere*, *lesse*, etc., pour *française*, *mais*, etc.

Les anciens écrivains ne connaissaient pas l'usage de notre *t* euphonique, ils écrivaient : *dira on* pour *dira-t-on*, *fera elle* pr *fera-t-elle*, *amena il* pr *amena-t-il*; il leur arrivait de se servir quelquefois de la lettre *l* par euphonie avec la particule *on*.

Exemple : *cuide lon, peut lon, voit lon, croira lon*, pour *cuide-t-on, peut-on, voit-on, croira-t-on.*

Ils mettaient aussi le pluriel pour le singulier.

Exemple : *vnes lettres*, pour *une lettre; vns autres*, p^r^ *un autre*, etc., etc.

Ils supprimaient parfois la préposition *de*.

Exemple : *la maison Dieu, le jardin Jehan, la mère Dieu, le fils Pierre Gaultier*, pour *la maison de Dieu, le jardin de Jehan*, etc.

La préposition *du* ou *de* se remplaçait encore par l'article *le*.

Exemple : *la cause le Roy*, pour *la cause du Roy*, etc., etc.

Indépendamment de ces remarques, qui sont loin d'être complètes, il ne sera pas inutile de lire souvent nos vieux auteurs français, pour se faire autant au style qu'à l'orthographe qui caractérisent les époques où ils ont écrit. Et les glossaires que nous avons indiqués à l'occasion du style serviront aussi à faire reconnaître une foule de mots dénaturés par une orthographe barbare.

DEUXIÈME PARTIE

—

DES DIFFÉRENTS MODES D'ABRÉVIATION

USITÉS PAR LES SCRIBES ET LES COPISTES DU MOYEN AGE

> Combien d'erreurs n'a pas produites la témérité des copistes anciens et modernes lorsqu'ils ont voulu rendre des abréviations qu'ils n'entendaient pas.
>
> *Nouv. Diplom. des BB.*

Les diplomatistes bénédictins ont dit, en parlant des notes de Tiron :

« Il n'est pas surprenant qu'on ait fait si peu de progrès dans la connaissance de cette ancienne tachygraphie. Dans la science des notes tironiennes comme dans toutes les autres, il n'est pas possible

de réussir si l'on ne découvre une bonne méthode pour les expliquer par principes. Il faut savoir d'abord quelle est la nature des signes constitutifs de ces notes, ensuite les distinguer les uns des autres, les décomposer et les anatomiser. La ferme persuasion où l'on a été jusqu'à présent que la plupart ne sont pas des lettres, mais des signes purement arbitraires, au moins dans leur première institution, a été cause que l'on s'est contenté de rechercher leur signification dans quelques anciens manuscrits, où elles sont rendues en latin, et d'en composer des listes alphabétiques, sans expliquer ni pourquoi, ni comment telles et telles figures ont la valeur des lettres qu'elles expriment et des mots qu'on leur fait signifier. »

Ce qu'on vient de lire sur les notes de Tiron ne peut-il pas s'appliquer aux abréviations des chartes et des manuscrits, qu'on a toujours regardées comme arbitraires, et dont on n'a jamais débrouillé les règles qui servent à leur construction ? C'est ce que nous allons essayer de faire dans cette deuxième partie.

Pour rendre le travail de la transcription moins pénible et plus expéditif, surtout dans un temps

où la plume seule suppléait au défaut d'imprimerie, les scribes et les copistes du moyen âge ont fait usage de différents modes d'abréger l'écriture, savoir :

1° Par sigles;
2° Par contraction;
3° Par suspension;
4° Par signes abréviatifs;
5° Par petites lettres supérieures;
6° Et par lettres abréviatives.

C'est de ces divers modes abréviateurs, employés simultanément et diversement combinés entre eux, que sont résultées ces nombreuses abréviations, aux formes si variées, si capricieuses, qui fourmillent dans les écritures du XIe au XVe siècle inclusivement.

Se livrer au déchiffrement sans être initié au mécanisme de chaque genre d'abréviations et aux diverses règles qui concourent à leur construction comme à leur explication, c'est vouloir deviner les mots plutôt que de les lire avec certitude.

Il convient donc, après les notions préliminaires de paléographie qu'on aura acquises dans la première partie de cette méthode, d'étudier chacun des modes d'abréger que nous allons expliquer pour avoir la clef de toutes les espèces d'abréviations.

I

ABRÉVIATIONS PAR SIGLES

Les sigles, dans la rigueur du mot et selon la plus commune étymologie (*singulæ litteræ*), sont des lettres uniques, isolées, dont l'emploi est de représenter en abrégé les mots dont elles sont les initiales [1].

Ainsi une abréviation par sigle est un mot figuré par sa seule initiale.

Exemple : S. p^r^ *Salutem*, *Signum*, *Sigillum*; *O.* p^r^ *Obitus*; *C.* p^r^ *Capitulum*, *Contra*; *F.* p^r^ *Francorum*, *Feliciter*, etc.

Les abréviateurs se servaient d'un sigle pour désigner :

1° Un nom, un prénom, comme *H.* pour *Henricus*,

[1] Dans les inscriptions, on distingue deux sortes de sigles : les simples et les composés, lesquels se subdivisent en plusieurs espèces. Ces distinctions sont inutiles pour nous; car, hors les sigles simples, nous ne voyons plus dans les autres genres d'abréviations que des mots plus ou moins tronqués, qui s'expliquent ordinairement soit par les signes, soit par les petites supérieures, soit par les lettres abréviatives qui les accompagnent.

Hugo; W. p^r *Willelmus*, *Wido*; A. p^r *Ambrosius*, *Augustus*, *Amalricus*; I. p^r *Johannes*, *Jacobus*; G. p^r *Galterus*, *Gaufridus*, *Gislebertus*; O. p^r *Osbernus*, *Odo*, *Otho*; R. p^r *Radulfus*, *Ricardus*, *Rogerius*; U. p^r *Unfridus*; Y. p^r *Yvo*, etc.

2° Un titre, une qualification, comme *C.* pour *Comes*; *R.* p^r *Rex*; *D.* p^r *Dux*, *Deus*, *Dominicus*; *E.* p^r *Episcopus*; *P.* p^r *Pater*, *Pontifex*, *Papa*; *F.* p^r *Frater*, *Filius*; *M.* p^r *Mater*; *B.* p^r *Beatus*; *S.* p^r *Sanctus*; *R.* p^r *Reverendus*; *V.* p^r *Venerabilis*, *Venerandus*, etc., etc.

3° Enfin tout mot d'un usage fréquent, ainsi que plusieurs particules.

Exemple : *i* p^r *id est*; *s* p^r *scilicet*; *d* p^r *de*; *c* p^r *cum*; *p* p^r *per*, *pro*, *par*, *pre* ou *præ*; *q* p^r *qui*, *quæ*, etc., etc.

Pour exprimer cette dernière sorte de mots, le sigle se montre rarement sans être accompagné d'un signe ou d'une petite lettre abréviative qui sert à l'expliquer.

Plusieurs sigles de suite annoncent assez ordinairement des formules, des invocations, des expressions consacrées, etc.; telles sont les suivantes :

A. D. M. *Anno Domini Millesimo.*
A. M. *Ave Maria.*

B. M.	*Beata Maria, Mater.*
B. P.	*Beatus Paulus, Petrus.*
B. V.	*Bene Vale.*
C. TT.	*Cardinalis Tituli.*
D. A.	*Dux Aquitaniæ.*
D. B.	*Dux Britanniæ.*
D. G.	*Dei Gratia.*
D. N.	*Dux Normanniæ.*
D. N. PP.	*Dominus Noster Papa.*
E. R.	*Ecclesiæ Romanæ.*
F. F. F.	*Fiat, Fiat, Fiat.*
H. R.	*Henricus Rex.*
I. B.	*Iohannes Baptista.*
I. C. ou I. X.	*Iesus Christus.*
I. C.	*Iuris Consultus.*
I. D. N.	*In Dei Nomine.*
N. E. R.	*Notarius Ecclesiæ Romanæ.*
O. S. B.	*Ordinis Sancti Benedicti.*
P. S. R. I.	*Princeps Sacri Romani Imperii.*
R. F.	*Rex Francorum.*
R. P. D.	*Reverendissimo Patri Domino.*
S. B.	*Sanctus Benedictus.*
S. C. M.	*Sacra Cæsarea Majestas.*
S. D.	*Salutem Dicit.*
S. G.	*Sanctus Gregorius.*
S. M. M.	*Sancta Maria Mater.*
S. M. E.	*Sancta Mater Ecclesia.*

S. P.	*Sacri Palatii.*
S. R. E.	*Sancta Romana Ecclesia.*
S. V.	*Sanctitas Vestra, Sancta Virgo.*
S. X^{ti} ou S. C.	*Servus Christi.*
T. V.	*Titulo Quinto.*
V. R. P.	*Vestra Reverendissima Paternitas.*
V. S.	*Vestræ Sanctitatis.*

Il est une autre sorte de sigle qui se rencontre plus dans les manuscrits que dans les chartes. Ce sont des initiales doubles, qu'on appelle sigles répétés. Leur emploi est de faire connaître que les mots ainsi abrégés sont au pluriel. En voici quelques exemples :

ANN.	*Annos.*
BB.	*Beati, Benedicti.*
CC.	*Carissimi, Clarissimi, Capituli.*
DD.	*Domini.*
DNN.	*Domini.*
FF.	*Fratres, Filii.*
KK.	*Karissimi.*
LL.	*Libri.*
MM.	*Magistri, Martyres, Ministri.*
NN.	*Nostri.*
NNR.	*Nostrorum.*
NOBB.	*Nobiles.*
OO.	*Omnes.*

PP.	*Patres, Papæ.*
SS.	*Sancti.*
TT.	*Tituli.*

Cependant, comme il y a plusieurs exceptions à cette règle, on évitera de confondre les abréviations précédentes avec celles qui suivent :

AA.	*Anima.*
CC.	*Circùm.*
DD.	*David.*
EE.	*Esse.*
FF.	*Pandectæ.*
GG.	*Gregorius.*
MM.	*Monumentum, Matrimonium.*
OO.	*Omninò.*
PP.	*Papa, Perpetuò.*
RR.	*Rex, Regina.*
SS.	*Subscripsi, Sacrosancta.*
TT.	*Testamentum, Titulus.*
TTM.	*Testamentum.*
XX.	*Viginti.*

Si les abréviations par sigles causent de grandes difficultés dans la lecture des inscriptions romaines, qui en sont remplies, il n'en est pas tout à fait de même à l'égard des chartes et des manuscrits, où les scribes et les copistes employaient les sigles

concurremment avec des signes et de petites lettres supérieures pour en faciliter l'interprétation, comme on l'expliquera plus loin. (Voir, planche V, aux mots abrégés : a^{o}, *anno;* g^{i}, *igitur;* i, *in*, *idest;* m^{i}, *mihi;* M^{o}, *millesimo;* o, *non;* p, *præ*, *pro*, *per;* q, *que*, *quæ;* q^{i}, *qui*, etc., etc.)

II

ABRÉVIATIONS PAR CONTRACTION

Tous les mots dont on a retranché quelques lettres médiales, en réservant la première et la dernière lettre, forment des abréviations par contraction, parce que, dans ce mode d'abréger, les mots semblent resserrés, contractés entre l'initiale et la finale.

Exemple : *Flo* p^{r} *falso*, *apli* p^{r} *apostoli*, *scis* p^{r} *sanctis*, *magro* p^{r} *magistro*, *orones* p^{r} *orationes*, etc., etc.

Dans cette sorte d'abréviation on a conservé presque toujours une ou deux lettres médiales caractéristiques du mot, qui servent à le faire reconnaître. Par cette raison, on ne peut confondre

flo (*falso*) avec *fco* (*facto*); *lcis* (*lectis*) avec *lris* (*litteris*); *caplo* (*capitulo*) avec *capllo* (*capellano*), etc., etc.

Il y a aussi de ces abréviations qui n'ont seulement que l'initiale et la finale.

Exemple : *ms* p^r^ *minus*, *hc* p^r^ *hoc*, *tn* p^r^ *tamen*, *os* p^r^ *omnes*, *na* p^r^ *natura*, *dr* p^r^ *dicitur*, *qd* p^r^ *quod*, *apd* p^r^ *apud*, *mo* p^r^ *modo*, *nr* p^r^ *noster*, *nc* p^r^ *nunc*, *lt* p^r^ *licet*, *sb* p^r^ *sub*, *em* p^r^ *enim*, *mo* p^r^ *meo*, *om* p^r^ *omnium*, *st* p^r^ *sunt*, *tc* p^r^ *tunc*, etc., etc. Les mots d'une ou de deux syllabes offrent plus spécialement des contractions de ce genre.

On trouve encore des mots qui ne sont contractés que dans la dernière ou les deux dernières syllabes.

Exemple : *Superst* p^r^ *supersunt*, *inst* p^r^ *insunt*, *fuert* p^r^ *fuerunt*, *dixert* p^r^ *dixerunt*, *alr* p^r^ *aliter*, *pluralr* p^r^ *pluraliter*, *interdm* p^r^ *interdum*, *actm* p^r^ *actum*, etc., etc.

Suivant les accidents qui résultent de la déclinabilité ou de la conjugabilité des mots, la variation des terminaisons se fait sentir immédiatement après la lettre caractéristique, et, à son défaut, après l'initiale, ce qui permet de reconnaître le même mot abrégé malgré la différence de sa terminaison.

Exemples de déclinaison et de conjugaison :

SUBSTANTIF

	SINGULIER		PLURIEL	
N.	fr,	*frater.*	fr-es,	*fratres.*
G.	fr-is,	*fratris.*	fr-um,	*fratrum.*
D.	fr-i,	*fratri.*	fr-ibus,	*fratribus.*
A.	fr-em,	*fratrem.*	fr-es,	*fratres.*
V.	fr,	*frater.*	fr-es,	*fratres.*
Abl.	fr-e,	*fratre.*	fr-ibus,	*fratribus.*

ADJECTIF

scus	sca	scum.
sanctus	*sancta*	*sanctum.*
sci	sce	sci.
sancti	*sanctæ*	*sancti.*
sco	sce	sco.
sancto	*sanctæ*	*sancto.*
scum	scam	scum.
sanctum	*sanctam*	*sanctum.*
sce	sca	scum.
sancte	*sancta*	*sanctum.*
sco	sca	sco.
sancto	*sancta*	*sancto.*

VERBE

heo,	*habeo.*	heam,	*habeam.*
hebam,	*habebam.*	herem,	*haberem.*
hui,	*habui.*	huerim,	*habuerim.*
hueram,	*habueram.*	huissem,	*habuissem.*
hebo,	*habebo.*	hitum,	*habitum.*
huero,	*habuero.*	hiturus,	*habiturus.*

Il en est de même pour tous les substantifs, adjectifs, verbes et participes contractés, dont toutes les désinences ont été observées avec beaucoup de régularité. Cela n'empêche pas cependant ces abréviations d'offrir quelques obstacles. Le tableau suivant présentera leurs formes les plus communes et aidera à interpréter les autres par approximation :

abbis,	*abbatis,* abbem, abbe, abbibus.
apls,	*apostolus,* apli, aplos, aplis.
aplica,	*apostolica,* aplice, aplicis.
arbr,	*arbiter,* arbri, arbro, arbris.
arepc,	*archiepiscopus,* areps, arepus.
assilatur,	*assimilatur,* assilant.
bs,	*beatus,* be, borum, bos, bis.
cancs,	*canonicus,* cancus, cancos.
caplm,	*capitulum,* capli, caplo.
caplls,	*capellanus,* capllo, capllis.
chlr,	*chevalier,* chr, chrs.

Alphabets.

Majuscules.

A B C D E
F G H I J
K L M N O
P Q R S T
U V X Y Z

Minuscules.

a a b b c c d d e e f f f g g
h h i i j j k k l l m m n n
o o p p q q r r s s t t u
u v v w w x x y y z z z

Liaisons.

ce ch. ch. co co. d. de de. ch. co r. cy. cr. rd. ct.
ce. ch. ch. co. cr. ct. de. de. ch. er. er. en. er. es. ct.
fs. fs. ga. gr. gr. hr. ll. oo. pa. ch. ff. ff. ff. ft. ft.
fo. fr. ga. gr. he. ll. or. pr. fy. ff. fa. fz. fe.
fi. to. to. tr. tb. or. oo. rp. pr. rd.
fi. to. tr. tr. ts. or. or. xp. sfo. rpt. ..

Chiffres.

1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 0.
12. 22. 24. 36. 35. 40. 47. 48. 54. 60. 67. 90. 95.
mil. ccct. pp. xv. mil. 487. m. ccccc. pp. xvi. id.
xv. s. th. 7 sols tournois. xj. sols. 2 sols 6 deniers
lt. s. th. 60 sols. de Rente. C. s. 100 sols. x. s. 10 besans

Ecriture du XV.e Siècle. Exercices.

1.

A tous ceulx qui ces lettres verront Nicolle de Fromilly garde du scel des obligacions des Ed. duprint autorité et duport ancien salut comme faisons que par vehu, deben tabellion mes en lad. Prevosté duprint ung acte de tenir et nous a cest tesmoin mon seel lad. Prevosté duprint ung mot amet bien lesd. seings et enteriers en scel et escripture alay princes de Chapitre de messeigneurs du bostenaud prestre de quelles la teneur est. ..... Ces ceyly dit Nous a la delivrance dudit tabellion a nos mes acc pmd. et par ce le scel des dit obligacions. Et fait fait lay degrace mil m. cccxxxix le xxix jour de feurier.

2.

A tous ceulx qui ces presentes lettres verront Michel du mel vicomte de Fromy salut Comme faisons que paudy quelle lellanc clerc tabellion juré delad. Vicomte en la compagnie de Messire Jehan le Fouy prbd son adjoint une et fait pnt et ay personne guillaume Jaulty de la grosse de mme jacquelle lequel depuy doy que a comme soulente sans aucune force ou contrainte congnut et confessa Jmon pmd assente ahbertauge a tous lous tant pour lui que pour ses hoirs de religieux et homme des prosnes des religieux abbe et convent de l'eglise nre dame de mortemer en lyons bailleurs pour nulz et leurs

3

Comme nos treshedubites dame et seigr Madame marie de harcourt contesse de paudemont et Jehan monsr de lorraine son filz Conte de harcourt, desirans laugmentacion de nrd. eglise fondee de leurs nobles progenitours, et le dunay fiance et estre atousiours commune alentaurs de leculx. Nous en mencion dangmentacion le royaulme celestial, et pour la salvacion des ames de leurs anceseurs et dulx. et en continuacion du bon vouloir de leurs progenitours donne alad. eglise et a nous doyen et chanoines et nos successeurs a tousiours, l'eglise parroichial de St pierre du bostrogu ancle patronnage et tel droit quilz auront

Abréviations.

ad	acv.	esse	esses	nro	obsse nrnebs
arae	a cause.	spal	especial.	nrd	nelredict.
asam	a jamais.	ex	exhiciture.	obligs	obligations
xpiln	aquartier.	cord	extraordinaire	offrd	offrier
apnt	a present.	fr	faire.	oppoy	oppositions
aeterne	aeterne.	fauf	faisant.	ordnn	ordonné.
aubnd	aubernon	grace	grace	pnccion	prescription
b. tt.	bout.	gre	grace.	pluss	plusieurs.
b.	bessau.	gral	general.	pd	parvenue
bn	bien.	guillo	guillaume	paudy	par devant.
cate	cause.	habitant	habitant.	pre	propre
collon	collation.	hte	habitans	pq. q. qs	que
cntr	centre.	hoirs	hoirs.	qly	quelz quelles
copar	comparoir.	impd	impetrant.	relon	relation
Daudy	d'autant plus	Jnnocent	Innocent.	rsp	rsponsoir
db	d'un bout.	justice	justice.	rt.	rt. seigneur.
dc.	d'un cité.	jurisdcon	jurisdiction.	seg	seigneurie
demdd	demandeur	ldm	ldem.	Sarly	sarly. fiel.
depon	deposition	kt	Kalendes.	sfme	sa femme.
dns tt.	dom bout.	lt. tt.	lettres.	St jh.	St Johan
dffjd	deffaillis	lyd. jd	le jiffait	St Michel	St Michel
dnr	dernier ont	lentrg	lentrement	St Rmy	St Remy.
dmrge	dimarge	lcrs	lettres.	ta. tab.	tabellion.
gd	gisdette	mayr	maytre.	tre	terre.
mgr	encontre.	mandement	mandement	tnne	tenne
ns	enfeuiant	mncion	mencion	trssfant	transfant.
nre	entre.	mndd	mendicité.	vny	venant

Lettres et Signes abréviatifs

q	pour con. cen. Rc	p	pour per Ra	ß	pour Ser. Ra
qtn	continent.	pch	prochain.	pchn	forgens.
qt	communauté	pcud	procureur	P. et ter. tro.	Ra
qtre	centre.	p	per par	Pme	terme.
qbn	combien	pptl	perpetuel	cntr	entre.
qmd	comment	pt	part.		
qprnd	comprine.	pmb	permis.		

Le signe de la syllabe ur

C. t. x. p. et

A. Chéfaud Sculpt. Reproduction photomécanique Lemercier Paris. Imp. Lith. 174 Avenue de Clichy Paris

Aug. Aubry, Editeur

cla,	*clausula*, clam, clas, clis.
clicus,	*clericus*, clici, clicos, clicis.
cois,	*communis*, coem, coe, coes.
dcs,	*dictus*, dce, dco, dcos, dcis.
dio,	*divisio*, diois, dioem, dioe, dioes.
dns,	*dominus*, dni, dnm, dno, dnis.
dnicus,	*dominicus*, dnica, dnice.
ds,	*deus*, di, dm, do.
ee,	*esse*, ert, *erunt*, eemus, *essemus*.
ecclia,	*ecclesia*, eccliam, eccliis.
elta,	*elementa*, eltos, eltis.
epc,	*episcopus*, eps, epi, epo, epis.
epla,	*epistola*, eplam, eplas, eplis.
exco,	*excommunicatio*, excois, excoem.
fcs,	*factus*, fca, fco, fci, fcos, fcis.
fls,	*falsus*, flm, flo, flis, fla.
fr,	*frater*, fris, frem, fre, fribus.
frna,	*fraterna*, frno, frnis.
gla,	*gloria*, glia, gle, gliam.
glosa,	*gloriosa*, glose, glosi, glosos.
gra,	*gratia*, gre, gram, gras, grarum.
heat,	*habeat*, hat, hebant, hendm.
hita,	*habita*, hitum, hituri.
ho,	*homo*, hois, hoem, hoes, hoibus.
Ihs,	*Ihesus*, Ihm, Ihu.
Ihem,	*Iherusalem*, Ihlm.
impr,	*imperator*, impris, impre.

instio,	*institutio*, instionis *ou* instinis.
instrm,	*instrumentum*, instro, instris.
Iohs,	*Iohannes*, Iohes, Iohis, Iohe.
ipe,	*ipse*, ipa, ipum, ipius, ipos.
kls,	*kalendas*, klas, klarum.
kms,	*karissimus*, kmi, kmo, kmis.
lca,	*lecta*, lco, lcos, lcis.
lra,	*littera*, lre, lras, lris.
ltima,	*legitima*, ltime, ltimis.
ma,	*mea*, mi, mo, mis.
mia,	*misericordia*, mie, miam.
mo,	*modo*, *meo*.
mm,	*matrimonium*, *meum*.
mr,	*mater*, mris, mre, mres.
mr,	*martyr*, *magister*, *mater*.
mrm,	*monstrum*, mra, mris.
mro,	*monstro*, mravit, mrare, mrari.
na,	*natura*, ne, nam.
neglia,	*negligentia*, neglie, negliam.
negm,	*negotium*, nego, nega.
nr,	*noster*, nri, nro, nra, nris.
offm,	*officium*, offii, offa, offis.
ois,	*omnis*, oem, oi, os, *ou* oes, oia, oibus.
oro,	*oratio*, oroem, oroe, oroes.
pbr,	*presbyter*, pbro, pbri, pbros, pbris.
pns,	*præsens*, pnti, pntes, pntibus.
posso,	*possessio*, possois, possoes.

pr,	*pater*, pris, prem, pre, pres.
probo,	*probatio*, proboem, proboes.
rois,	*rationis*, roe, roem, roes.
scia,	*scientia*, scie, sciam, scias.
scs,	*sanctus*, sci, sca, sco, scis.
spcs,	*species*, spei, spem, spebus.
spc,	*spiritus*, sps, spus, spm, spu.
testium,	*testimonium*, testio.
Xpc [1],	*Christus*, Xps, Xpi, Xpm, Xpo.

La plupart de ces contractions se retrouvent dans les mots composés et dérivés.

Exemple : *dr* (*dicitur*) se remarquera dans *contradr* (*contradicitur*); *epi* (*episcopi*) dans *epatus* (*episcopatus*) en retranchant *i* et ajoutant *atus*; *dcos* (*dictos*) dans *supradcos* (*supradictos*); *fcis* (*factis*) dans *confcis* (*confectis*), *a* se changeant en *e* dans les composés; *pri* (*patri*) dans *pria*, *priarcha* (*patria*, *patriarcha*); *sci* (*sancti*) dans *scionem* (*sanctionem*), et une foule d'autres semblables.

Toutes ces abréviations par contraction sont ordinairement tranchées et surmontées d'un trait horizontal, comme nous en donnons quelques exemples

[1] Cette manière d'abréger le mot *Christus* vient de ce que les copistes ont reproduit l'abréviation grecque du mot ΧΡΙΣΤΟΣ ou ΧΡΙΣΤΟϹ.

en traitant des signes abréviatifs. Voyez cependant les mots : *abbe*, *aiarum*, *aie*, *apd*, *archiepo*, *be*, *deffcu*, *di*, *do*, *dni*, *ecclie*, etc., etc., de la pl. V, XIIIe siècle.

III

ABRÉVIATIONS PAR SUSPENSION

Les scribes et les copistes ont encore abrégé beaucoup de mots en les laissant inachevés ; tels sont les suivants : *Rothom'* pour *Rothomagensis*; *testim'* pr *testimonium*; *den'* pr *denarios*; *offic'* pr *officialis*; *aut'* pr *autem*; *ben'* pr *benedictum*, *benedictionem*; *sol'* pr *solidos*; *Ebroic'* pr *Ebroicensis*; *oct'* pr *octobris*; *dioc'* pr *diocesis*; *Henr'* pr *Henricus*; *inc'* pr *incipit*; *archid'* pr *archidiaconus*; *test'* pr *testibus*; *ven'* pr *venerabilis*; *dil'* pr *dilectis*; *cur'* pr *curiæ*; *sexag'* pr *sexaginta*; *Tur'* pr *Turonenses*; *And'* pr *Andegavenses*; *canon'* pr *canonicos*; *relig'* pr *religiosis*; *sciat'* pr *sciatis*; *libr'* pr *libras*; *cont'* pr *contestata*; *dat'* pr *datum*, et mille autres de cette nature.

Ces abréviations, quelque resserrées qu'elles soient, offrent en général moins de difficultés que les mots abrégés par contraction. Leur terminaison

se fait toujours connaître par l'accord logique et grammatical, et quelquefois même par un signe abréviatif ou par une petite lettre supérieure représentant la syllabe finale, ains que nous l'expliquerons en parlant de ces deux modes d'abréviation.

Les mots simplement abrégés par suspension [1] sont ordinairement accompagnés d'un signe ; tantôt c'est une barre horizontale qui tranche les hastes supérieures des lettres, ou qui surmonte celles-ci à défaut de hastes, avec un point au pied de la dernière lettre; tantôt c'est un petit trait, figurant une sorte de virgule ou petit crochet, placé au-dessus de la dernière lettre.

IV

ABRÉVIATIONS PAR SIGNES ABRÉVIATIFS

Le mode d'abréger le plus généralement suivi dans les écritures du XIe au XVe siècle inclusivement fut de supprimer dans les mots des syllabes ou des lettres, et de les remplacer par des signes abréviatifs de convention.

1 C'est-à-dire qui ne sont pas soumis à l'action de plusieurs modes abréviateurs à la fois.

La connaissance de ces signes, des formes diverses qu'ils affectent, des différentes fonctions qu'ils remplissent, est indispensable pour expliquer le grand nombre d'abréviations qu'ils constituent, puisqu'ils en donnent ordinairement la clef.

Les scribes et les copistes employaient communément huit sortes de signes abréviatifs, qu'il faut, pour plus de clarté, distinguer par le son des syllabes ou des lettres dont ils tiennent lieu et par leur fonction la plus usitée, sans avoir égard aux diverses formes de chacun de ces signes, lesquelles formes ne sont que des modifications que la suite des temps et la différence des mains leur ont fait subir.

Ainsi les différentes figures [1] du signe

N° 1	représentent	M ou N.
N° 2	—	ER, RE, IR.
N° 3	—	US, OS.
N° 4	—	UR, TUR.
N° 5	—	S.
N° 6	—	CUM, COM, CUN, CON.
N° 7	—	QUE, ET, US, M.
N° 8	—	RUM.

[1] Ne pas cesser d'avoir sous les yeux le tableau raisonné des signes abréviatifs (pl. VIII) pendant le cours de leur explication.

Ces signes sont indépendants des mots, c'est-à-dire qu'ils se placent indifféremment sur tous ceux qui contiennent des lettres ou des syllabes qu'ils peuvent remplacer; c'est d'autant plus à remarquer qu'il y a certains mots, certaines lettres qui retiennent constamment le signe que l'usage leur a assigné.

Parmi ees signes abréviatifs, les cinq premiers surmontent les mots; les trois autres se mettent au rang des lettres. Nous allons entrer dans quelques détails sur la forme, la valeur et l'emploi de chacun d'eux, ayant soin de faire remarquer les exceptions aux règles générales que nous aurons indiquées.

§ I. Le trait horizontal ou bouclé est la forme la plus ordinaire qu'affecte le signe nº 1; placé au-dessus d'un mot, et plus particulièrement sur la lettre qui précède l'omission, il indique la suppression de M ou N. Voyez les abréviations de *meum*, *fidelium*, *communa*, *quem*, *continent*, *inter*, *contra*, *mense*.

Il arrive souvent que ce signe remplit deux fonctions différentes dans le même mot. Voyez les abrév. de *annuatim*, *annum*.

Il surmonte aussi les mots abrégés par contraction et ceux par suspension. Voyez les abrév. de

dominica, *sancta*, *domino*, *episcopi*, *apostolice*, *actum*, *datum*, *testimonium*, *Rothomagensis*, *officialis*, *solidos*.

§ II. Le signe nº 2, dont la forme est habituellement celle d'un 7 ou petit crochet, se met, comme le précédent, au-dessus de la lettre qui précède l'omission. Dans les écriturēs cursives, s'il est employé à la fin d'une abréviation, il se lie à la dernière lettre, sur laquelle il se rabat par un trait demi-circulaire. Il tient lieu fréquemment de la syllabe ER. Voyez les abrév. de *poterant*, *libere*, *noluerit*, *inter* *.

Quelques écrivains, au lieu d'employer ce signe avec certaines lettres à haste supérieure, préféraient trancher ces mêmes lettres par un trait horizontal, pour exprimer également la syllabe ER. Voyez les abrév. de *heredes*, *implere* *.

Souvent on le trouve employé en sens inverse; c'est pour cette raison que, sans rien perdre de sa forme, il signifie RE ou RÉ, suivant le besoin du mot. Voyez les abrév. de *creata*, *mereatur*, *cantare*, *tres**. Il peut représenter dans un même mot ER et RE. Voyez les abrév. de *preter*, *liberaret* *.

Quand le signe nº 2 est fixé à un *b* ou à une *l*, il montre, dans certains cas, que ces lettres sont mises

pour *ub*, *el*. Voyez les abrév. de *sub*, *multis*, *singulis*, *vel*, *libellis**. Il sert aussi à marquer les abréviations par contraction et celles par suspension, quoique nous n'ayons pas donné d'exemple de ces dernières. Voyez pour les autres les abrév. de *apostoli*, *littera*, *factis*.

Les copistes ont encore fait usage de ce signe pour remplacer la syllabe IR. Voyez les abrév. de *confirmo*, *virgo*, *virum*, *abire*, *virtus**.

§ III. Le signe nº 3, assez semblable à un 9, employé pour la syllabe US, se pose, comme les précédents, au-dessus de l'omission, au milieu comme à la fin d'un mot. Voyez les abrév. de *minus*, *amicus*, *ejus*, *justum*, *volumus*, *augustus**.

On trouve encore ce signe mis pour OS. Voyez les abrév. de *post*, *vos*, *possit*, *nostris**.

Dans un même mot, il représente à la fois US et OS. Voyez les abrév. de *posterius*, *possidemus**.

Quelques copistes des XIVe et XVe siècles ont abaissé ce signe au rang des lettres contre l'usage général. Voyez les abrév. de *dedimus*, *custodit*, *intus*, *quibus*, *fuerimus*, *decanatus**.

Les impressions gothiques nous le montrent sous la forme d'un C retourné, également rangé avec les

lettres, et presque toujours à la suite d'un *b*. Voyez les abrév. de *pluribus, omnibus* *.

§ IV. Le signe nº 4 a subi beaucoup de modifications dans sa forme. Il prend tantôt la figure d'un 2, tantôt d'un 3 tracé vivement, tantôt d'un 8 ou plutôt d'un petit *s* renversé et couché horizontalement; son emploi est d'être substitué à la syllabe UR, soit au milieu, soit à la fin des mots. Voyez les abrév. de *cur, igitur, jure, plurima, dicitur, visuris, futuri, exhortamur, sumitur, scripturam, fertur*, comburitur, curabatur, purificatur*.*

On le trouve quelquefois employé pour TUR. Voyez les abrév. de *interpretatur, scribitur, accusatur.*

§ V. Le signe nº 5 n'est absolument qu'un petit *s* supérieur, dont la fonction est d'indiquer l'omission de la seule lettre qu'il représente. Il se met au-dessus de l'espace que l'*s* devrait occuper. Voyez les abrév. de *plures, fideles, deposcit, vis, pisce, nos, Pascha**.

Son emploi est aussi d'indiquer la désinence dans les abréviations par contraction ou par suspension. Voyez les abrév. de *omnipotens, omnes, beatus, alias, abbas**.

§ VI. Le signe nº 6, dont la forme la plus habituelle est celle d'un *c* retourné ou d'un 9, se met au rang des lettres; sa place, suivant l'occasion, est autant au milieu qu'au commencement ou à la fin d'un mot. Il tient lieu des syllabes CUM, COM, CUN, CON. Voyez les abrév. de *quibuscum*, *quocumque*, *locum*, *circumscripti**, *commune*, *incommodum*, *comprehendit**, *cunctis*, *noscuntur**, *dicuntur**, *contra*, *concessit*, *inconcussa*, *continet*, *incontinenter**.

Quoique la forme de ce signe approche de celle du nº 3, on ne les confondra jamais ensemble si on remarque bien que l'un s'emploie au-dessus des mots et que l'autre se met régulièrement au rang des lettres.

§ VII. Le signe nº 7 : sa première figure fut celle d'un point; la deuxième, de deux points; la troisième, enfin, du point et virgule, qui, se joignant dans la suite, formèrent une sorte de 3. Telles sont les formes sous lesquelles on peut le rencontrer, suivant les siècles où chacune d'elles a été employée.

Il est souvent joint à la lettre *q*, avec laquelle il représente QUE. Voyez les abrév. de *que*, *atque*, *usque**. Il s'emploie aussi seul pour signifier le mot QUE. Voyez les abrév. de *atque*, *neque*, *quoque**.

Comme le QUE des Latins équivaut à ET, les scribes

n'ont pas négligé de se servir du même signe dans la terminaison des mots en *et*. Voyez les abrév. de *habet*, *placet*, *set* pour *sed*, *præbet**.

Attaché à un *b*, il remplace la terminaison *us* de beaucoup de mots latins. Voyez les abrév. de *quibus*, *quibusdam*, *omnibus*, *precibus*.

Aux XVe et XVIe siècles, il se montre usité pour *m*. Dans ce cas, il est toujours mis à la fin des mots. Voyez les abrév. de *redditum*, *tam*, *bonum*, *item*, *eadem**. Il a été aussi employé par quelques copistes pour EST. Voyez les abrév. de *prodest*, *preest*, *interest**.

Il est un petit signe que, par ressemblance, il ne faut pas confondre avec celui qui tient lieu de la finale *et*; il sert à marquer la terminaison *is* et se lie à plusieurs lettres, et notamment aux *c*, *g*, *r*, *t*, avec lesquels il produit les désinences *cis*, *gis*, *ris*, *tis**.

§ VIII. Le signe no 8 n'est au fond qu'un R, quelquefois capital, quelquefois minuscule romain, et plus souvent un r gothique en forme de 2 tranché ordinairement par une sorte de 7. Il s'emploie aussi bien dans l'intérieur qu'à la fin des mots, dont il représente la syllabe RUM. Voyez les abrév. de *filiorum*, *servorum*, *suorum*, *animarum*, *bonorum*, *eorumdem*, *corrumpitur**.

Outre cette explication des signes abréviatifs, nous ferons observer :

1° Que deux de ces signes peuvent s'employer isolément : le signe VI, pour figurer l'adverbe et la préposition *cum*, et le signe VII, sous la forme d'un petit crochet, pour la conjonction *et*;

2° Que plusieurs signes abréviatifs, quels qu'ils soient, peuvent à la fois entrer dans la construction d'une abréviation ;

3° Qu'ils sont tous susceptibles d'être usités avec une initiale, ou à la fin d'une abréviation par suspension, pour marquer la terminaison ;

4° Enfin, que quelques-uns de ces signes ont été détournés quelquefois de leur application ordinaire pour être employés, avec d'autres signes particuliers, à donner à certaines lettres une signification spéciale. Voyez les lettres abréviatives, § VI et pl. VIII.

On trouvera dans les planches d'écritures de chaque siècle la signification de quelques autres signes abréviatifs qui s'emploient ordinairement seuls, et que nous n'avons pas cru devoir comprendre dans ce paragraphe.

V

ABRÉVIATIONS PAR LETTRES SUPÉRIEURES

Indépendamment des signes abréviatifs, les copistes ont employé de petites lettres supérieures dans les abréviations pour marquer l'absence de telle ou telle syllabe, comme aussi pour indiquer la terminaison. Nous allons faire connaître les règles ordinairement suivies dans ce mode d'abréger.

Les voyelles *a, e, i, o, u,* employées comme petites supérieures, se traduisent par *ra, re, ri, ro, ru;* elles accompagnent spécialement les consonnes *b, c, d, f, g, h, p, t, v,* et rarement les voyelles. Voyez les abrév. de :

Acras, gravem, infra, tradidit, pratis, où *a* qui les surmonte équivaut à *ra;*

Tres, creavit, integrè, impressione, où *e* supérieur équivaut à *re;*

Sacrista, priore, triginta, febris, tria, où *i* supérieur équivaut à *ri;*

Sacro, introducti, libro, Petro, agros, où *o* supérieur équivaut à *ro;*

Crucis, congrua, brutis, prudentes, crux, où *u* supérieur équivaut à *ru*.

Ces mêmes voyelles ont été usitées en sens inverse, c'est-à-dire pour *ar, er, ir, or, ur;* elles se placent indifféremment sur toute consonne. Voyez les abrév. de *carnifice, incarnati, martio, carta*, où *a* supérieur est mis pour *ar;* ainsi des autres.

On trouvera des abréviations où la même voyelle remplit deux fonctions différentes, comme dans *ccumscpti, circumscripti*, etc.

Les copistes se servaient aussi de petites consonnes supérieures; ils mettaient :

1° *c* pour *ec*, accompagnant toute consonne, comme dans les abrév. de *donec, peccare, hec, rectoris, adjecta.* (Pl. VIII, case 2.)

2° *m* pour *um* à la fin des mots, comme dans les abrév. de *interdum, monumentum, nostrum;*

3° *r* pour *er* et pour *ur* à la fin des mots. Voyez les abrév. de *mater, feliciter, frater, super;* — *dicitur, creatur, refertur, traditur;*

4° *t* pour *it* accompagnant toute consonne [1]. Voyez les abrév. de *procedit, intromittit, fuit, fecit.*

[1] On trouve le signe abréviatif n° 6 combiné avec les petites supérieures terminatives. Exemple : 9i pour *communi*, 9a pour *contra.*

Il est encore de petites lettres supérieures terminatives, c'est-à-dire dont la fonction est de faire connaître la terminaison. Elles accompagnent les abréviations par suspension et les lettres isolées ou sigles. C'est pour faciliter l'intelligence de ces derniers surtout que nous avons donné un tableau des sigles (pl. VIII, case 3) accompagnés d'une petite supérieure terminative, avec leur signification; on remarquera que la plupart de ces abréviations se retrouvent dans d'autres abréviations de mots composés, comme l'abréviation de *contra* dans le mot composé de *contradicere*, celle de *suprà* dans *supradictum*, etc.

On devra éviter, dans toute interprétation de petites lettres supérieures, de les confondre avec les lettres supérieures non abréviatives, qui sont plutôt des marques de corrections que des signes d'abréviations.

VI

ABRÉVIATIONS PAR LETTRES ABRÉVIATIVES

L'usage des lettres abréviatives est de remplacer certaines syllabes; elles sont alors accompagnées

Alphabets.

Majuscules.

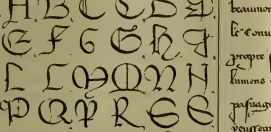

Minuscules.

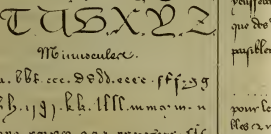

Liaisons.

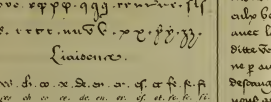

Chiffres.

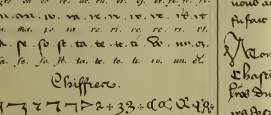

Ecriture du XIV.e Siècle. Exercices.

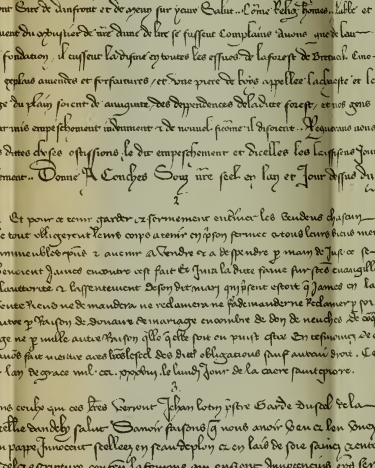

Abréviations.

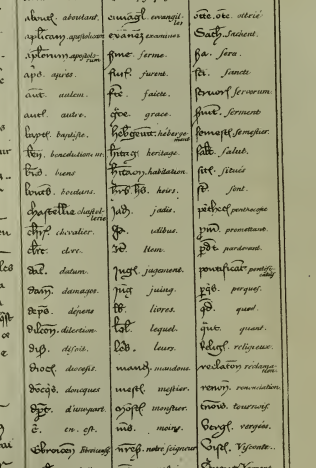

Lettres ou signes abréviatifs

Facsimil Tréport. Reproduction interdite. Adam Blanchet del.

Aug. Aubry, Paris.

Imp. Lith. Ch. Bernard & Cie, Paris.

d'un signe qui les fait reconnaître. Bien souvent ce signe n'est lui-même qu'un de ceux que nous avons compris dans l'explication des *signes abréviatifs*; mais comme il arrive que les lettres qui en sont accompagnées ont parfois une signification toute autre que celle qu'on serait porté à leur appliquer d'après les règles ordinaires, nous avons donc pensé devoir faire figurer sur un tableau (pl. VIII), indistinctement, toutes les lettres qu'on rencontre surmontées ou tranchées d'un signe quel qu'il soit; par ce moyen, on saisira de suite les différentes attributions que les copistes ont données à telle ou telle lettre. Par exemple, qu'on trouve un *a* surmonté d'un trait horizontal (pl. VIII, case 4) dans les mots abrégés *mea*, *multa*, *atea*, *tatum*, etc., on lira facilement *meam*, *multum*, *antea*, *tantum*, quand on saura que l'*a* barré au-dessus représente *am* ou *an*. Il faut faire attention que nous ne parlons ici que des lettres abréviatives dans les mots, et non employées isolément; car dans ce dernier cas *a*, ainsi que nous l'avons indiqué, pourrait signifier un mot entier, comme *aut*, *autem*, *anté*, ou tout autre dont il serait le sigle ou lettre initiale.

On pourra donc faire à l'égard des autres lettres rangées par ordre alphabétique ce que nous venons d'indiquer pour la lettre *a*, et l'on comprendra toute l'utilité de ce tableau.

Tels sont, sinon les seuls, du moins les principaux modes d'abréger des anciens copistes, surtout, comme on le remarquera, du XIe ou XVe siècle. On observera, de plus, que beaucoup de mots se trouvent abrégés par plusieurs de ces modes à la fois. D'ailleurs, l'usage aidera à comprendre les diverses combinaisons des modes abréviatifs entre eux; et si, dans cette deuxième partie, nous avons fait quelques omissions, les tables d'abréviations qui accompagnent les écritures de chaque siècle non-seulement pourront y suppléer, mais encore elles serviront aux commençants jusqu'à ce qu'ils possèdent à fond les règles brachygraphiques observées par les anciens copistes. Et d'ailleurs, si pour des travaux importants de déchiffrement on se trouvait arrêté par de nombreuses abréviations, on pourrait recourir à notre *Dictionnaire des Abréviations latines et françaises*, que nous avons publié pour servir de complément à cette *Paléographie des Chartes et des Manuscrits*.

TROISIÈME PARTIE

—

DE LA LECTURE ET DE LA TRANSCRIPTION DES ANCIENNES ÉCRITURES

> Pour ceux qui ne s'adonnent que par goût à ce genre de travail (au déchiffrement), ils ne doivent pas se rebuter s'ils ne lisent pas du premier abord les anciennes écritures.
>
> LE MOINE, *Diplom. prat.*

> Il faut que dans la copie même on retrouve ce vernis précieux de l'antiquité (l'ancienne orthographe).
>
> BATTHNEY, *l'Archiv. franç.*

I

LECTURE

Quoi de plus rebutant, au premier abord, que la lecture des écritures anciennes et surtout des écritures cursives des XVe, XVIe et XVIIe siècles ? Mais à peine a-t-on acquis quelques notions préliminaires

que l'on voit se dissiper peu à peu les obstacles qui, au seul aspect, avaient effrayé. Donc, si l'on a étudié avec soin les deux premières parties de cette méthode, nul doute que les spécimens d'écriture de chaque siècle contenus dans les planches ne soient maintenant d'un facile accès.

Reproduits d'après les originaux les mieux caractérisés, ces spécimens offriront des exercices[1] de lecture et habitueront l'œil à analyser les différentes formes des éléments, leur construction, leur liaison ou conjonction dans la marche lente où rapide de l'écriture, comme à saisir de suite le génie, la physionomie propre à l'écriture de chaque siècle.

Les modèles n°s 1, 2, 3... montrent les nuances que la différence des mains et des époques a données à l'écriture, tout en conservant au fond le caractère distinctif du siècle auquel elle appartient.

Si l'on paraît s'étonner de ce que nous faisons commencer par l'écriture du XVIIe siècle et finir au XIe, nous répondrons par ce qui a déjà été dit dans la 1re édition de ce livre (*Essai sur la Paléographie*

1 Nous le répétons, on trouvera dans les planches plus d'exercices sur l'écriture des chartes que sur celle des manuscrits, par la raison que la première apprenant à résoudre plus de difficultés, elle préparera plus que suffisamment à la lecture de la seconde.

française) : « Quoique d'un abord facile par sa conformité avec notre ronde, les formes que cette écriture a retenues, en grande partie, de celles qui l'ont précédée obligent à commencer par elle, si l'on veut être amené sans brusquerie et graduellement à la lecture de l'écriture du XVIe siècle, et du XVIe au XVe, ainsi de suite jusqu'au XIe : cette marche rétrograde, qui pourra d'abord surprendre, est la plus rationnelle ; elle fait passer du connu à l'inconnu. L'enchaînement qui existe dans les écritures de siècle en siècle a cela d'avantageux, en ce que l'étude de l'un facilite l'accès de l'autre. Cela doit bien se concevoir ; car, comme dit dom de Vaines [1] : « Les figures ou formes d'éléments n'ont pas fini tout à coup avec un siècle, elles se sont perdues insensiblement au commencement ou au milieu du siècle suivant ; »

Et que, « si nous nous sommes arrêté au XIe siècle, c'est d'abord que, une fois arrivé là, on doit être d'une certaine force, dans la lecture, à pouvoir pénétrer plus avant, et qu'ensuite, passé cette limite, les titres deviennent plus rares. »

On devra donc se mettre à la lecture des écritures de chaque siècle, sans intervertir l'ordre qui leur a été assigné dans les planches ; car, autrement,

[1] *Dict. de diplom.*, art. *Écrit.*

ce serait s'écarter de la marche méthodique et progressive d'où dépendent les succès de cette étude.

Quand on sera suffisamment familiarisé avec nos spécimens, on pourra s'exercer sur les originaux eux-mêmes. C'est par eux qu'on achèvera de se perfectionner dans le déchiffrement.

Une fois arrivé à ce point, pour faciliter la lecture de ces originaux, après avoir déterminé à quel siècle ils appartiennent, soit par la date qui s'y trouve exprimée, soit par comparaison avec nos planches, on se mettra en regard du spécimen qui correspond, pour le siècle, aux originaux à déchiffrer [1]. Survient-il dans la lecture une difficulté matérielle ? Aussitôt la planche en donne la solution. Est-ce une difficulté de style, d'orthographe ou d'abréviation ? Recourez au texte à l'aide de la table des matières, et vous saurez comment l'expliquer. Par ce moyen, il est peu de titres, quels qu'ils soient, qu'on ne puisse déchiffrer.

[1] S'il arrivait que l'écriture d'un titre fût totalement ou en partie effacée, on pourrait la faire revivre en passant sur les endroits faibles ou altérés un pinceau trempé dans une dissolution hydro-alcoolique de noix de galle, qu'on obtient en faisant macérer, pendant trois à quatre jours, dans 125 gram. d'esprit de vin à 22 degrés six noix-galles grossièrement pulvérisées.

II

TRANSCRIPTION

Dans la transcription des anciens titres, il faut bien se garder d'altérer en rien le style et l'orthographe qui les caractérisent. C'est un vernis d'antiquité qu'il faut d'autant plus respecter qu'il constate, en l'absence des originaux, l'époque à laquelle appartiennent ces titres, et par conséquent donne un caractère d'authenticité aux copies.

Lorsqu'il s'agit de rétablir dans son entier un mot abrégé, appartenant surtout à notre vieille langue, on doit l'orthographier conformément aux mêmes mots qui se trouvent exprimés en toutes lettres dans le titre; par exemple, je trouve : *lad.*, *sach.*, *relig.*, *tesm.*, *tourn.*, etc.; j'écrirai suivant les indications que me fourniront les mêmes mots entiers, ou, à leur défaut, l'orthographe du temps : *ladicte* ou *ladite*, *sachez* ou *sachies*, *religious* ou *religieux*, *tesmoings* ou *tesmoins*, *tournoiz* ou *tournois*, etc. Quant à la ponctuation et à l'accentuation, on ne s'y conformera qu'autant qu'on le jugera nécessaire; mais ce qu'on ne devrait pas se permettre de changer, ce sont les *u* en *v*, les *i* en *j*, *et vice versâ*.

Dans la transcription des textes latins l'*e* souscrit

d'une sorte de cédille se rend par *œ*, et les *e* simples s'écrivent tels qu'ils sont.

Pour les difficultés matérielles ou accessoires de l'écriture qui surviendraient dans la transcription, faire comme pour la lecture, c'est-à-dire recourir au texte et aux planches.

III

COPIE DES PLANCHES

ÉCRITURE DU XVIIe SIÈCLE

Tracée avec hardiesse et netteté, quoique chargée de traits capricieux, cette écriture se laisse lire assez facilement par sa ressemblance avec notre ronde qui en dérive ; quelques formes gothiques et de fréquentes liaisons de lettres causent seules des difficultés.

1

L'An de Grâce mil six centz vingt huict, le Jeudy vingt huictiesme jour de septembre, a Gisors, deuant nous Jullian Le Bret, sieur du Mesnil Guillebert, Conseiller du Roy, Viconte de Gisors et Grand Voyer en ladicte Viconté pour le Roy nostre Sire et pour monseigneur le Duc de Nemours et de Chartres, Comte dudit Gisors. Sur la Requeste faicte par Reuerend père domp Réné.....

2

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront, le Garde du seel aux obligations de la Viconté d'Harcourt, salut : scauoir faisons, que par deuant Pierre Pinchon, Tabellion audict Harcourt, siége dudict lieu, et Me Jean Fouquet, prins pour adjoint, fut présente Catherine Bellet, veuve de feu Eustache Guesnier, demeurante en la paroisse de Bray, laquelle a volontairement vendu.....

3

A nostre treschere fille en nostre Seigneur, sœur Renée de Haqueville, Religieuse professe de l'ordre de l'Annonciade [de] la Vierge sacrée Marie, au Monastère de saint Eutroppe, soubz Chanteloup, nous vous avons commandé et commandons par ces présentes, en la Vertu de Sainte Obiédiance de vous transporter promptement au monastère de Gisors et vous instituons et déclarons par ces présentes, mère et supérieure des Religieuses dudit monastère. Allez donc, au nom de Dieu. Et ces présentes seruiront de tesmoignage de vostre religieuse, honneste et irréprochable conuersation, à tous ceux.....

ÉCRITURE PONTIFICALE (PL. IX)

Dans ce XVIIe siècle, et même dans le XVIIIe, l'écriture de la chancellerie romaine affecte les formes lourdes et écrasées des écritures des XVe et XVIe siècles. Ce n'est qu'en étudiant avec soin les caractères

et les liaisons de cette écriture, aux formes parfois étranges, qu'on parvient à la lire.

1

Benedictus, episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio de Castagny, presbytero, perpetuo capellano in seculari et insigni collegiata ecclesia ad Sanctum Petrum Juniorem, nuncupatum Argentinensem, in theologia magistro, salutem et apostolicam benedictionem..... Datum in Arce Gaudulphi Albanensis diocesis, anno Incarnationis Dominice millesimo septingentesimo quarto.

2

..... Dictus Franciscus Alexius prestabit nobis de verbo ad verbum per ejus patentes litteras suo sigillo munitas, professionemque sic emissam ad dictam sedem sine mendis cum sui ac archiepiscopi Rothomagensis seu officialis predicti subscriptione quanto.....

(*Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno Incarnationis Dominice* M. DCC. IV.)

ÉCRITURE DU XVIe SIÈCLE

Caractère assez lisible, étant écrit posément. Dans la cursive, les liaisons et divers traits de plume en altèrent la forme et rendent l'écriture confuse, surtout si l'on y comprend les abréviations, le défaut d'accents et de ponctuation.

1

Sur la requeste presentee aux Juges ordonnez par le Roy sur le fait des refformacions des forestz de Normendye par le procureur general du Roy : Contenant que par le moyen de la refformacion encommencee de plusieurs forestz de ce pays de Normendye..... quel boys et arbres sont comprins et entenduz par ces mots de boys mort et mort boys dont mencion est faicte en plusieurs tiltres, lettres et chartres. Par le boys mort ce est entendu du boys sec, abattu ou en estant, et par le mort boys, le boys tel qu'il est declaire en la chartre de Normendye et non aultre..... Le cinquiesme jour de may mil cinq cens trente.

2

En la dicte annee, le Roy de Nauarre qui estoit filz de madame Jehanne fille du Roy, Loys dict Hutin, lequel au Royaulme de France auoit faict plusieurs maulx, alla de vie a trespassement, a la mort duquel auoit ung euesque de Nauarre, comme lon dict, lequel feit vne maniere despitre a sa sœur de la mort du Roy en louant fort sa vie et sa fin.

Ou dict temps y auoit vng gentil cheualier, nomme messire Jehan de Carrouges, lequel auoit espouse vne tres belle et vaillante dame, lequel par aulcun temps auoit este absent ; et quand il feut venu, en tres douloureuse tristesse et desplaisance dist à son mary quelle auoit este congnue charnellement.....

3

A tous ceulx qui ces présentes lettres verront ou orront..... sçauoir faisons que pardeuant..... furent presens en leurs personnes Messire Yuerte Gueroult presbtre et Toussainctz Gueroult, son frere, marchant demourant audict Iury. Lesquelz de leur bon gre, recongnurent et confesserent auoir vendu, cedde, quicte, transporte et delaisse afin d'heritaige, tant pour eulx que pour leurs hoirs, du tout des maintenant a tousiours, a honneste homme, Maistre Lancelot Legendre Licencie es loix, viconte dudict lieu dIury, present acquisiteur, tant pour luy que ses hoirs ou ayans cause.....

ÉCRITURE DU XVe SIÈCLE

Écriture généralement lourde, écrasée, difficile à déchiffrer, surtout étant tracée *currente calamo*; beaucoup de signes abréviatifs, dont quelques-uns sont peu distincts dans leur forme : *e* remplace *æ*, *œ*; le *c* et le *t* sont souvent mis l'un pour l'autre; les barres inclinées marquent les différentes pauses du discours; liaisons et conjonctions de lettres fréquentes.

1

A tous ceulx qui ces lettres verront : Nichole de Freuille, garde du seel dea obligacions des Vicontes du

Pont Autou et du Pont Audemer, salut : savoir faisons que par Iohen de Bezu, tabellion iure en ladicte Viconte du Pont Autou, en siege du Bourgtheroude, nous a este tesmoigne auoir veu, tenu et leu mot a mot vnes lettres saines et entieres, en seel et en escripture, a luy presentees de la partie de Messire Iohen du BoscBenard prestre, desquelles la teneur ensuit..... En tesmoing de ce Nous a la Relacion dudit Tabellion auons mis a ce present transcript le seel desdictes obligacions. Ce fust fait lan de grace mil quatre cents trente sept le xxij^e jour de feurier.

2

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, Michel Daniel, Viconte dEscouys, salut : sauoir faisons que par devant Guillaume Leblanc, clerc tabellion jure de ladicte Viconte, En la compaignie de messire Jehan le Roux, presbtre, son adioint, vint et fut present en sa personne Guillaume Jouen de la parroisse de Menesqueville, lequel de son bon gre et bonne voulente, sans aucune force ou contraincte, congnut et confessa, avoir prins a rente, a heritaige a tousiours tant pour luy que pour ses hoirs, de Religieux et honnestes personnes, les religieux, abbe et conuent de l'eglise Notre Dame de Mortemer en Lyons, bailleurs pour eulx et leurs.....

3

Comme nos tresredoubtes dame et seigneur, madame Marie de Harcourt, contesse de Vaudemont, et Jehan

monseigneur de Lorraine, son filz, conte de Harecourt, désirans laugmentacion de notredicte eglise fondee de leurs nobles progeniteurs, et le diuin seruice y estre a tousiours continue a l'intencion de iceulx, aient eu intencion dacquerir le Royaulme celestiel, et pour la saluacion des ames de leurs ancesseurs et deulx, et en continuacion du bon vouloir de leurs dicts progeniteurs, donne a la dicte Eglise et a nous doyen et chanoines et nos successeurs a tousiours, leglise parroicial de Saint Pierre du Boscroger, avec le patronnage et tel droit quilz auoient.....

ÉCRITURE DU XIVe SIÈCLE

Caractères précis et distincts, quoique souvent très-serrés; grand nombre d'abréviations; confusion du *c* avec le *t* minuscule; *e* mis au lieu d'*œ*, *œ*; accents sur les *i*; les petites barres obliques pour virgules.

1

A tous ceuls qui ces présentes leittres verront et orront Robert dartoys, conte de Beaumont, sire de Danfront et de Meun sur Yeure, salut..... Comme Religieux hommes, labbe et le conuent du Moustier de Notre Dame de Lire se fussent complains a nous que de leur propre fondation, il eussent la disme en toutes les essues de la forest de Breteuil, emolumens, explais, amendes

et forfaitures, et une piece de bois appelee la Chaeste et le pasnage duplain, soient de antiquite des deppendences de laditte forest, et nos gens y eussent mis empeschement induement et de nouuel, si comme il disoient..... Requerans nous que desdittes choses ostissions ledit empeschement et dicelles les laissisons jouir paisiblement. Donne a Conches, souz notre seel, en lan et jour dessus diz.

2

..... Et pour ce tenir, garder et fermement enteriner, les vendeus, chascun pour le tout, obligèrent leur corps a tenir en prison fermee et tous leurs biens, meubles et immeubles, presens et auenir, a vendre et a despendre par main de justice, se eulx venoient james encontre cest fait, et jura laditte fame sur saintes euangiles avec lauttorite et lassentement de son dit mari qui present estoit que james en laditte vente riens ne demandera ne reclamera, ne fera demander ne reclamer par soi ne par autre, par raison de douaire, de mariage, encombre, de don de neuches, de conquets, descange, ne par nulle autre raison quelle que elle soit ou puist estre. En tesmoing de ce nous auons fait meittre a ces lettres le seel des dittes obligations, sauf autrui droit. Ce fut fait lan de Grace mil ccc.xxxviij, le lundi jour de la caere Saint Pierre.

3

A tous ceulx qui ces lettres verront, Jehan Lotin, prestre Garde du scel de la Chastellerie dAndely, salut;

sauoir faisons que nous auoir veu et leu unes lettres du pappe Innocent, scelleez en seau de plon et en lais de soie, sainez et entaires de scel et escripture, contenant la fourme qui ensieut. Innocentius episcopus seruus seruorum dei dilectis filiis Cantori et Canonicis ecclesie sancti Antony de Gaillon, Ebroicensis diocesis, salutem et apostolicam benedictionem. Cum a nobis petitur quod..... Si quis autem hoc attemptare presumpserit indignationem omnipotentis dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum eius, se nouerit incursurum. Datum Lateranni, VII Idibus Januarii, pontificatus nostri, anno octauo decimo. Donne lan de grace mil trois cens soixante et sept, le mardj vint et un jour de septembre.

ÉCRITURE DU XIIIe SIÈCLE

Beau caractère gothique qui perd de sa régularité dans la cursive; surchargé d'un très-grand nombre de signes abréviatifs. Le *c* et le *t* minuscules se confondent souvent; l'*e* simple employé pour *æ*, *œ*; quelques barres inclinées ou des points pour distinguer les membres de phrases; accents sur les *i*; conjonctions de lettres.

1

A tous ceus qui ces letres verront, Robert de Ys, cheualier et seignor des Ys, salus. Comme contens fust

Alphabets.

Majuscules.

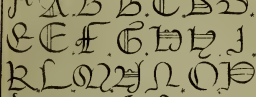

Minuscules.

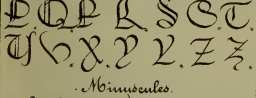

Finissons

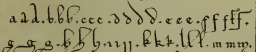

Chiffres.

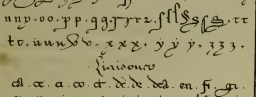

Ecriture du XIII.e Siècle. Exercices.

1

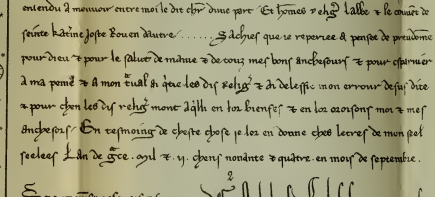

2

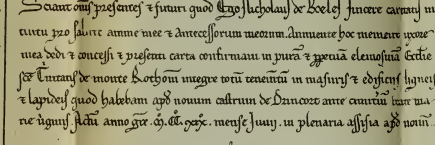

3

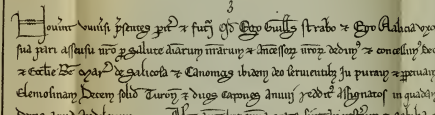

Abréviations.

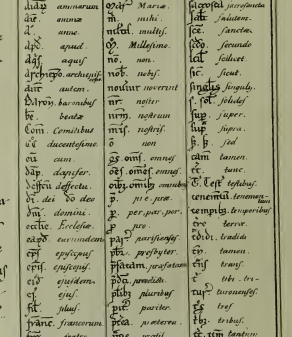

Signes abréviatifs.

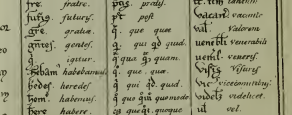

Imprimé par Pigelet. Reproduction sur parchemin Adam Plowitz. 1861.

Imp. Aubry Rédaction

Imp. Lith. Lemercier et Lapaul

entendu a mouuoir entre moi le dit cheualier dune part, et hommes religieus labbe et le couuent de Seinte Katerine joste Rouen dautre..... Sachies que je reperiee a pensee de preudomme pour Dieu et pour le salut de mame et de touz mes bons enchesours, et pour esparnier a ma peine et a mon traual ai quitie les dis religieus et ai delessie mon errour desus dite, et pour chen les dis religieus mont aquilli en lor bienfes et en lor oroisons moi et mes anchesors. En tesmoing de cheste chose je lor en donne ches letres de mon seel, seelees lan de grace mil et ij chens nonante et quatre, en mois de septembre.

2

Sciant omnes presentes et futuri quod ego Nicholaus de Boeles, sincere caritatis intuitu, pro salute anime mee et antecessorum meorum, annuente hoc Meineut, uxore mea, dedi et concessi et presenti carta confirmavi in puram et perpetuam elemosinam, Ecclesie sancte Trinitatis de monte Rothomagensi, integre totum tenementum in masuris et edificiis ligneis et lapideis quod habebam apud novum castrum de Drincort, ante cimiterium beate Marie Virginis. Actum anno gratie Millesimo Ducentesimo vigesimo nono, mense Junii, in plenaria assisia apud nouum.....

3

Nouerint, Vniuersi presentes pariter et futuri, quod ego Guillelmus Strabo et Ego Aalicia Vxor sua, pari assensu nostro pro salute animarum nostrarum et anteces-

sorum nostrorum, dedimus et concessimus Deo et Ecclesie Beate Marie de Salicosa et Canonicis ibidem deo seruientibus in puram, et perpetuam elemosinam, decem solidos Turonenses et duos Capones annui redditus, assignatos in quadam Domo apud Andeleium.... Ut autem hec omnia rata sint in posterum et stabilia, presentem cartam sigillis nostris roborauimus, Et ad maiorem confirmacionem Petrus, Decanus de Pormor, ad peticionem nostram, presenti carte suum sigillum apposuit. Actum anno domini millesimo ducentesimo quadragesimo quinto, mense octobris.

4

Notum sit omnibus presentibus et futuris quod ego Robertus de Malquenchi concedo et carta presenti et sigillo meo confirmo, pro salute anime mee et heredum meorum, Deo et Ecclesie Beate Marie sanctique Laurenci de Bello Beccho et monachis ibidem deo seruientibus, septem solidos..... Actum anno gratie millesimo ducentesimo vicesimo secundo.

ÉCRITURE DU XIIe SIÈCLE

Belle écriture, quelquefois allongée dans les premières lignes des chartes et des diplômes de cette époque; beaucoup de signes d'abréviations; l'*e* avec cédille mis pour *æ*, *œ*; le signe & se trouve quelquefois dans les mots.

Exemple : *qui&a* pour *quieta*; ponctuation irrégulière.

1

Ego Robertus de Harecort, omnibus amicis et heredibus, balliuis et hominibus meis salutem. Notum sit uniuersis presentibus et futuris, quod ego Robertus dedi monachis et abbatie sancte Marie de Noa, concedentibus filiis meis Ricardo, Johanne et Amaurico de Harecort... Testibus Rogero de Angouilla. Galtero de braio. Gaufrido dimendona. Hugone de garde. Magistro Euroino. Actum Anno gratie millesimo centesimo nonagentesimo secundo.

2

HUGO DEI GRATIA ROTHOMAGENSIS ARCHIEPISCOPUS, KARISSIMIS SVIS HELDEFRO Abbati ET CONUENTUI SANCTÆ MARIÆ DE LIRA in perpetuum.... Actum est hoc Rothomagi, Anno ab Incarnatione domini Millesimo Centesimo quadragesimo quinto. Regnante Rege Francorum LVDOVICO. *Sit pax domini nostri Jhesu Christi.*

3

Anno ab incarnatione DOMINI millesimo centesimo uicesimo primo. Willelmus malet dedit deo et SANCTÆ MARIÆ becci conteuillam ita quietam et integram sicut eam tenuerat ipse et antecessores eius, et hoc pro salute anime sue et omnium parentum suorum. Et ego HEN-

RICVS DEI gratia rex anglorum, hoc donum concedo pro salute animæ meæ et uxoris meæ et omnium antecessorum meorum et signo sigilloque meo confirmo.

Henricus rex. Adelica regina.
+ +
Willelmus episcopus Wintonie.
+
Rogerus episcopus Salesberie.
+
Ranulfus cancellarius. Drogo de Munceio.
+ +
Walterus filius Ricardi. Hugo de Gornaco.
+ +
Comes Mellenti Gualeramus.
+
Rodbertus comes leecestrensis.
+

ÉCRITURE DU XIe SIÈCLE

Caractère très-bien formé ; l'écriture allongée et serrée qui se trouve employée dans les invocations, les souscriptions et l'apposition des dates des chartes et des diplômes n'est autre que des minuscules grandies et serrées les unes contre les autres, au nombre desquelles on remarque quelques majuscules ; moins d'abréviations que dans le siècle précédent ; *e* avec cédille pour *æ*, *œ* ; & pour *et* dans les mots.

Exemple : *decr&um.* Le point fait souvent la fonction de virgule.

1

IN NOMINE SANCTE ET INDIVIDVAE TRINITATIS, PHILIPPVS DEI GRATIA FRANCORVM REX, PRESENTIBVS ET FVTVRIS IN PERPETVVM, QVONIAM VNIVERSIS IN ORBE REGIBVS QVIBVS OMNIPOTENS CREATOR HVMANAM REM PUBLICAM REGENDAM DISTRIBVIT propositum constat in commune iustitiam colere, recta judicare populisque subditis. Ut igitur hoc decretum a nobis promulgatum pleniorem obtineat uigorem, nostra manu subter apposito signo roborauimus atque fidelibus nostris presentibus roborandum tradidimus, nostreque imaginis sigillo insuper assignari iussimus.

(PHYLIPPVS) [1].

PETRVS REGIAE DIGNITATIS CANCELLARIVS RELEGIT ET SIGILLAVIT.

SIGNUM PHILIPPI INCLITI ET SERENISSIMI ✠ FRANCORUM REGIS. DATA KALENDAS AUGVSTI. (MLXVIII.)

[1] Traduction du monogramme, sorte de chiffre composé, dont toutes ou les principales lettres d'un nom sont ordinairement disposées en forme de croix, avec ou sans losange au centre; dans les diplômes, les chartes et les bulles, le monogramme est d'autant plus aisé à interpréter qu'il est le chiffre du personnage au nom duquel l'un de ces titres est dressé.

2

.... Ego RADULFUS..... pro spe salutis æternæ, monasterio SANCTÆ CRUCIS sub presentia domni ODILONIS eiusdem loci abbatis, Siluam quandam in monte qui est super uillam quæ CALLIACVS dicitur sitam, quæ crasso uallo interiacente.....

SIGNVM GVILLELMI REGIS ANGLORVM + SIGNVM REGINE MAHILDIS + SIGNUM RADULFI DE CONCHIS + SIGNVM GISLEBERTI EPISCOPI EBROCENSIS +.

IV

RÈGLES PARTICULIÈRES DE CRITIQUE CONCERNANT LA MATIÈRE, L'ENCRE ET L'ÉCRITURE DES DIPLÔMES, DES CHARTES ET DES MANUSCRITS [1]

1. Les plus anciens actes conservés jusqu'à présent sont sur le marbre, le bronze et en papier d'Égypte.

[1] Ces règles de critique, empruntées aux savants travaux des diplomatistes bénédictins, nous ont paru d'une trop grande utilité pour n'être pas répétées ici. Elles compléteront les notions de paléographie que nous avons exposées, et concourront avec celles que nous avons résumées ci-après à faire reconnaître l'âge et l'authenticité des matériaux manuscrits, quand on se trouvera embarrassé sur l'une ou l'autre de ces questions.

2. On ne connaît point de diplôme en parchemin antérieur au VIe siècle.

3. Une charte latine en papier d'Égypte ou d'écorce postérieure au XIIe siècle pourrait être déclarée fausse; au commencement du XIIIe très-suspecte; pendant le cours du XIIe le soupçon serait légitime; avant ce siècle il perdrait toute sa force.

4. Une charte de papier de coton antérieure au IXe siècle serait suspecte à juste titre; plus récente, le soupçon n'aurait pas de fondement par rapport à une pièce grecque.

5. Tout diplôme de papier de coton expédié en France, surtout dans les provinces septentrionales, aussi bien que dans les royaumes du Nord, excepté la Russie, serait suspect; mais à peine le serait-il dans les pays qui étaient en commerce avec les Grecs, et point du tout en Grèce, et même en Italie, depuis le Xe siècle.

6. Les soupçons qu'on pourrait former contre un acte de quelque importance sur du papier de chiffes depuis le commencement du XIIIe siècle seraient nuls; durant le XIIe, très-forts; auparavant, ils iraient jusqu'à conviction de faux.

7. Le papier et le parchemin timbrés furent établis en Espagne et en Hollande l'an 1555; à

Bruxelles, en 1668 au plus tard, et en France l'an 1673.

8. D'anciens titres en parchemin, après cinq et six cents ans, et même davantage, peuvent se trouver et se trouvent, en effet, presque aussi blancs et aussi propres que s'ils étaient récents.

9. La couleur enfumée du parchemin est un argument fort incertain pour ou contre l'antiquité des chartes.

10. Le vélin des manuscrits et des diplômes, jusqu'au déclin du XIe siècle, est blanc et très-fin; en sorte que le plus fin dénote la plus grande antiquité.

11. Depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1400, le parchemin est plus épais et d'un blanc sale. Depuis cette dernière époque, ses feuilles sont d'une épaisseur excessive.

12. L'encre, avec toutes ses teintes et ses couleurs, n'est pas d'une grande ressource pour la vérification des manuscrits et des chartes.

13. Juger de l'âge de ces monuments selon que l'encre est plus noire, plus vive et plus lustrée, c'est s'exposer à de grandes méprises.

14. L'encre d'or, le rouge et le cinabre dans les diplômes ne les rendent point suspects.

15. Il est très-peu de manuscrits postérieurs au VIe siècle qui soient totalement écrits en lettres capitales.

16. Au XIe, on trouve quelques chartes entières en ce caractère.

17. Le VIIe siècle fournit plusieurs diplômes écrits en lettres majuscules onciales.

18. Cette écriture paraît dans un grand nombre de manuscrits depuis le IVe siècle jusqu'au IXe inclusivement.

19. La demi-onciale employée dans les manuscrits descend à peine jusqu'au IXe siècle.

20. Les lignes entières écrites sans distinction de mots caractérisent les manuscrits antérieurs à Charlemagne et les diplômes plus anciens que Pépin le Bref.

21. L'écriture minuscule en usage chez les Romains, et depuis chez les peuples barbares qui démembrèrent l'empire, fut renouvelée sous Charlemagne.

22. Des diplômes écrits en ce caractère aux VIIIe et IXe siècles et les suivants ne doivent point être suspects.

23. Des diplômes dont toute ou seulement une partie de l'écriture est en lettres majuscules ou en

petit-romain non lié ne doivent pas être suspectés du côté du caractère.

24. Dès les premiers temps l'écriture cursive romaine fut en usage et donna naissance aux écritures nationales du même genre.

25. La cursive franco-gallique ou mérovingienne, plus compliquée et plus obscure que la romaine, fut celle des diplômes de tous nos rois de la première race.

26. Elle va toujours en se rapprochant de la minuscule romaine non liée, depuis la fin du VIIIe siècle jusqu'au commencement du XIIe.

27. Des notes de Tiron dans les diplômes des première et deuxième races de nos rois et dans ceux des premiers empereurs d'Allemagne seraient des caractères favorables.

28. La suscription ou première ligne d'un diplôme des rois de France de la première ou deuxième race, ou des premiers empereurs d'Allemagne, ne le rendrait pas suspect pour n'être pas écrite en lettres hautes et allongées.

29. Quelques restes de caractère mérovingien ou carolin rendraient fort suspects des diplômes postérieurs au commencement du XIIe siècle.

30. Les manuscrits et les chartes des IXe et

xe siècles offrent beaucoup de vestiges de la cursive mérovingienne.

31. Au xiie siècle, l'écriture wisigothique ou gothique ancienne cessa d'être d'un usage commun chez les Espagnols.

32. Au même siècle, le caractère lombardique dans les diplômes d'Italie ne serait pas un moyen de suspicion.

33. L'Angleterre abandonna l'écriture saxonne et employa la française dans les chartes et les livres sous le règne de Guillaume le Conquérant.

34. Depuis le xiie siècle, plus l'écriture approche du xvie, plus elle dépérit et devient difficile à lire.

35. Le nouveau caractère gothique paraît dans les manuscrits et les chartes dès l'entrée du xiiie siècle.

36. Dans ce même siècle, plus qu'en aucun autre, l'écriture de la chancellerie varie selon la diversité des notaires ou secrétaires.

37. Dans les chartes du xiiie siècle, cinquante ans peuvent opérer, par rapport aux écritures, le même effet qu'un ou deux cents ans dans celles des autres siècles.

38. Les abréviations, devenant plus fréquentes

dans les manuscrits et les chartes, marquent une moindre antiquité à raison de leur augmentation.

39. La multitude excessive des abréviations caractérise les actes et les manuscrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

40. Dans les manuscrits de six à sept cents ans, la conjonction & se trouve souvent marquée par une ligne courbe ou horizontale entre deux points ÷.

41. Les diplômes où les noms propres sont marqués par les seules lettres initiales ne doivent point pour cela devenir suspects, surtout depuis le IXe siècle.

42. Dès le Xe siècle, dans les diplômes, on commença à mettre des accents aigus sur les deux *ii* de suite, pour les distinguer de l'*u* : *cancellarii*.

43. Les manuscrits et les diplômes originaux où les points sont régulièrement placés sur les *i* avant le XIVe siècle doivent passer pour suspects.

44. Les accents furent en usage dans l'écriture dès le temps d'Auguste et dans l'âge d'or de la latinité.

45. Le mode de faire entrer la conjonction & dans les mots, comme dans *p&ite*, cessa dans le XIIe siècle.

46. On ne trouve point la diphthongue *æ*, mais

un simple *e*, dans les manuscrits et les chartes du XIIIe siècle et les deux suivants, quoiqu'elle paraisse souvent sur les sceaux.

47. Plus on remonte au VIIe siècle et plus on trouve de barbarie dans les figures dont les manuscrits sont ornés ; mais leurs lettres historiées et leurs miniatures commencèrent au XVe siècle à se réconcilier avec la belle nature.

48. Les lettres *t* et *c* des chartes et des manuscrits se confondent depuis le XIIIe siècle par une trop grande ressemblance de leurs figures ; c'est un des moyens que David Casley proposa pour juger de l'âge des écritures.

49. Après le commencement du même siècle, les figures de l'*n* et de l'*u* ne furent plus ordinairement distinguées l'une de l'autre ; mais on mit souvent deux accents sur l'*u*.

50. L'*e* simple est fréquemment mis pour la diphthongue *œ* dans les inscriptions et les manuscrits les plus anciens. Il ne faut donc pas donner pour règle que les simples *e* caractérisent les monuments du XIIe au XIIIe siècle.

V

RÈGLES DE CRITIQUE PROPRES A DÉTERMINER L'AGE DES MANUSCRITS NON DATÉS DU XIe AU XIIe SIÈCLE

Il est peu de manuscrits du moyen âge qui portent avec eux la date précise de leur confection. Beaucoup de chartes privées des XIe, XIIe et XIIIe siècles sont également dépourvues de date. Ce n'est que par une grande habitude de voir et de comparer les monuments écrits de différents siècles et en tenant compte de toutes les particularités qui les distinguent qu'on parvient à déterminer, sinon la date précise, au moins l'âge approximatif d'un manuscrit ou d'une charte non datée.

Pour venir en aide, autant que possible, aux personnes embarrassées sur ces questions de dates, nous rassemblons ici les observations éparses des diplomatistes relatives aux chartes et aux manuscrits du XIe au XVIe siècle.

XIe SIÈCLE

Le vélin des manuscrits jusqu'au déclin du XIe siècle est blanc et très-fin.

Depuis l'an 1000 jusqu'à l'an 1400 le parchemin est plus épais et d'un blanc sale.

Le papier de coton, connu des Orientaux dès le IXe siècle, et qui se distingue du papier de chiffes en ce qu'il est plus épais, plus lisse et laisse ordinairement paraître dans la tranche des fils de coton, n'offre point d'actes écrits sur cette matière antérieurement à la fin du XIe siècle.

On s'est servi dans la chancellerie romaine du papyrus jusqu'au milieu du XIe siècle.

Les lignes horizontales sur lesquelles s'appuie l'écriture sont, dans ce siècle, tracées au crayon de plomb ou d'argent et aussi à la pointe sèche.

L'écriture caroline est encore en vigueur dans ce siècle.

La première ligne des diplômes et des chartes est écrite en lettres minuscules, mais allongées d'un pouce plus ou moins, étroitement serrées et souvent mêlées de capitales.

La conjonction *et* se trouve ainsi marquée dans la plupart des manuscrits de cette époque (⁊ ou &). Ce dernier entrant dans la composition des mots comme dans *p&ite*.

Deux *ii* de suite sont distingués de l'*u* par des accents ainsi disposés : *ii*.

Quant à la ponctuation, voici comme elle était généralement pratiquée dans ce siècle :

Le point, souvent exprimé par un point et virgule (;), ou par une sorte de 5 (ʒ) ou de 7, ou de virgule avec deux points (⁝).

Le point seul fait souvent la fonction de virgule. Il sert encore pour les deux points et la virgule.

C'est vers le milieu de ce siècle que Guy d'Arezzo imagina de placer les *neumes* ou notes musicales dans un système de lignes dont les couleurs alternaient : une rouge, jaune ou verte.

C'est aussi vers cette époque que l'usage des réclames pour distinguer les cahiers d'un manuscrit fut adopté.

Dans ce siècle, les abréviations commencent à devenir plus fréquentes.

XIIe SIÈCLE

C'est dans ce siècle que commence la gothique moderne.

Beaucoup d'abréviations dans l'écriture.

La lettre *E* se trouve encore ici pour rendre la diphtongue *œ* ou *æ*. Comme dans le siècle précé-

Alphabets.

Majuscules.

A B C D E
F G H I J
K L M N O
P Q R S T
U V X Y Z

Minuscules.

a b c d e
f g h i j
k l m n o
p q r s t
u v x y z

Liaisons.

th a et ct er h fa gv gr
hh ci ed ob fi fe gi gr
q or ra ft st tu vi vr xa
on or ri fl fa ti tu tr za

Chiffres.

1 2 3 4 5 6 7
1 2 3 4 5 6 7
vm ix dim x xx xxx xl L
8 9 10 20 30 40 50
Lx Lxx Lxxx xcc xl C D
60 70 80 90 90 100 1000
i. ii. iii. iv. v. vi. C.
ianuarius februar martius aprilis maius iunius C. kalendas
I. ó. C. L. X. ó. +
Anno Millesimo centesimo Sexagesimo secundo

Ecriture du XIIe Siècle. Exercices.

1

Ego Robt de barcent omiis animal z hedit z ball z hominis meis salt. Horu tm nmmll plurib z futurll. qd ego Rob dedi monachis z abbie sce marie de yod concedentis tlus meis Ricardo. Johe. z Layau: de barcent. Test Rog de angouilla. Baldo de brao. Bauf. imdona bus de grande. Magro Curouno. Act. Anno gre. o. c. xc. ij.

2

Hugo dei gra rothom archiepc. ximis sui hcl defero Abbi & conventui sce marie de lira in p pp. . . . . Nos tum of. t hoc Rothi. anno ab incarnatoe chi M° C° xl° v° Regnante rege francor Ludovico. sit pax chi in hiis xpi.

3

Anno ab incarnacione dni millesimo centesimo uicesimo primo. Willm malet dedit do & sce marie beate contentilla ta qerd & integra sicut ea tenuerat ipse & antecessores ei. & hoc p salute anime sue & omiu parentu suoru. Et ego henricus di gra rex anglor. hoc donu concedo p salute anime mee & uxoris mee & omniu antecessoru meoru. & signo sigillo oi meo confirmo.

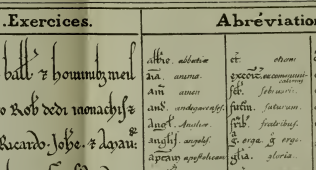

Abréviations.

albtis albatione	et etiam	ñ. eñm. eunu.	
ia. anima.	excoiu. excommunicationem	oia. omia. omnia.	
Aim aimeri	fcr. fabricari	oiim. oiuu omnium	
and. andegavensis.	fucin. fatuum	oim omem. omnem	
Anor. Ancilor.	frl. fratrelus.	oinno omnino	
angli. angligl	g. erga. g ergo.	ppin. perpetuum.	
apeau appellatum	gla. gloria.	prdcs prouisitis	
auctis auctoritate.	gra. gratia.	queuic. quemcuiq.	
aug. augustus.	h. hoc. hac.	prxo. proximo.	
beat. beatorum.	hoies. hominis	q. que.	
bnd. benedictus.	hbat. habeat.	qcq. quicumque	
butrch. butrcharius	hmi. hominibus	qm. quum.	
ca. causa	hr. habet	qu quando.	
cam. camerarius.	Ian Januarii.	quis quidam.	
cauc. cauonici	ido. idem	qs. Rex. rusticus	
capell capellanus.	ipm ipsa	rle regular.	
capln capellanus	inpec. respondere	rra registrum.	
carn. carnotensis.	ipm ipsum.	scl. sigillum. sigillum	
coplin complinibus.	jia. justiciam.	sdm. sedentem.	
c. cuius c eum.	jun. junii.	sn. sunt.	
d. domini.	jurd juravit.	spus. Spiritus.	
dat. datum.	kl. kalendas	st. sunt.	
dict dictus	kant. Kantiensis.	uic uiue.	
dl. dilectis.	l. vel.	t tertio.	
dlcs dilectione.	L. quinquagesimo	G quinque.	
dnl. dominus	mscia misericordia	xl. xxxvi.	
dr. dicitur.	minim. minimum	ure. vestre.	
dy debet	mch. michel.	uctis. uicinus.	
e. ei. eum.	nre. nostrorum.	u. ut. videlicet.	
ee esse.	n. nec.	xpo. Christo.	
ecia ecclesie.	ñ. nisi. in.	xpoor. Christophori	
ecties ecclesiastes.	ñ non.	xpi. Christus.	
epo episcopo	nia. nomina.	x. decimo.	

Lettres et signes abréviatifs.

ꝯ. de	ꝯꝯ.		
ꝯꝯꝯ.	ꝯ.	ꝯꝯ.	et
ꝯ. obitus	ꝯ.	ꝯ.	
ꝯ. subscripsi	ꝯ.	ꝯ.	

Dꝯ. cugne usq pour le commencement. ꝯ. hoc. ꝯ. meorum.

Chaffaut Bouyeth Reproduction réservée tous droits

Imp. Lith. Ch. Lorenz, Paris.

dent cet *E* se présente accompagné d'une sorte de cédille ou crochet.

En 1100, le beau caractère, appelé *Ludovicien*, tend à la perfection.

Les lettres qui ont des queues en dessus ou en dessous de l'écriture sont comme tremblées.

Les lignes qui supportent l'écriture sont tracées de même que celles du siècle précédent.

La ponctuation n'a encore rien de fixé dans ce siècle. Les trois points l'un sur l'autre (⁝), ainsi que ce trait (—), y furent en usage pour séparer les mots les uns des autres.

Présence de l'alpha et de l'oméga dans les chartes et les signatures.

La notation musicale par *neumes* fut constante dans ce siècle.

XIIIe SIÈCLE

En 1200, le caractère est parfait pour la forme. L'écriture est belle et bien régulière.

Le nouveau caractère gothique paraît dans les manuscrits dès l'entrée de ce siècle.

La diphthongue *œ* ou *œ* s'exprime aussi par *e* simple.

Les lettres *c* et *t* se confondent toujours.

C'est dans ce siècle qu'on commence à rencontrer l'usage des chiffres arabes.

Abréviations en très-grand nombre.

Les mots se séparent par de petits traits inclinés de droite à gauche (/).

Les accents, devenus très-communs, n'affectent pas seulement les deux *ii*, mais même l'*i* isolé.

Ponctuation des manuscrits fort négligée.

Les lignes qui servent à appuyer l'écriture ne sont plus tracées qu'au crayon de plomb ou d'argent.

Lettres initiales historiées de figures d'hommes ou d'animaux pour les manuscrits.

La couleur verte pour les lettres initiales se remarque plus particulièrement dans ce siècle. C'est même un caractère distinctif pour les manuscrits des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

Ce n'est qu'à partir du XIIIe siècle que les traités de musique et la liturgie ecclésiastique présentent des notes carrées sur quatre ou cinq lignes.

L'usage du papier de coton n'est devenu d'un usage ordinaire que depuis le commencement du XIIIe siècle.

Le papier de chiffes, fabriqué sans doute à l'imitation du papier de coton, ne remonte pas plus

haut que ce siècle. Le plus ancien acte, cité par les bénédictins, écrit sur ce papier est une charte de l'an 1239.

Malgré la découverte de ces deux papiers, on continua pendant longtemps encore d'écrire sur parchemin.

XIVe SIÈCLE

L'écriture de cette époque dans les chartes est nette et précise. On y remarque aussi beaucoup d'abréviations.

Les points remplacent les accents sur les *i*.

La diphthongue œ ou æ continue d'être représentée par l'*e* simple, et le *c* et le *t* se confondent encore.

Dans ce siècle, les lignes qui supportent l'écriture sont encore tracées au crayon de plomb ou d'argent; on en rencontre aussi qui le sont à l'encre rouge.

Lettres historiées d'hommes ou d'animaux comme au siècle précédent.

L'usage des réclames pour distinguer les cahiers d'un manuscrit se continue aussi dans ce siècle.

Le papier de chiffes, quoique connu au XIIIe siècle, ne fut d'un usage ordinaire que dans ce XIVe siècle.

XVe SIÈCLE

Depuis 1400 les feuilles de parchemin sont d'une épaisseur excessive.

Les abréviations sont multipliées plus que jamais.

L'écriture devient plus forte et plus lourde. Le *c* et le *t* tendent toujours à se confondre. L'*e* simple remplace toujours l'*œ* ou l'*æ*.

Les lettres historiées et les miniatures des manuscrits commencent à montrer plus de correction et de fini.

Dans ce siècle, le point placé au bas de la ligne sert pour la virgule, au milieu pour les deux points et au haut pour le point. Tel fut l'usage des plus habiles écrivains.

C'est aussi à cette époque qu'on commença à mêler des chiffres romains avec des chiffres arabes et qu'on raya les manuscrits plus souvent à l'encre rouge qu'au crayon de plomb ou d'argent.

Dans les premières années de ce siècle on marqua les dates en abrégé, mais en se servant des petites lettres romaines appelées *chiffres financiers*, comme : M. CCCC. IV.

XVIe SIÈCLE

L'écriture du commencement de ce siècle et de la fin du XVe est la plus difficile de toutes, quoique la moins éloignée de nous. Les abréviations y sont aussi nombreuses que dans le siècle précédent, si elles ne le sont pas davantage.

Si dans ce siècle comme dans le précédent on omet quelquefois de marquer dans les dates le millième et les centièmes, il s'en trouve d'autres où on ne voit que les années du siècle courant pour abréger.

Ce n'est que dans ce siècle que les chiffres arabes ont commencé à paraître dans les diplômes et les chartes, et la figure de ces chiffres n'est devenue uniforme en France que depuis la dernière moitié de ce siècle.

La réglure des manuscrits est à l'encre rouge.

e mis pour *œ* ou *æ*.

Au milieu de ce siècle les points ronds sur les *i* remplacèrent tout à fait les accents qui les avaient précédés.

QUATRIÈME PARTIE

—

DES SCEAUX ET DE LEURS LÉGENDES

On peut tirer de grands secours des sceaux plus que de tous les autres monuments, parce qu'ils sont attachés à des actes authentiques.

MENESTRIER, *Rech. du blason.*

La sphragistique, ou connaissance des sceaux, est la sœur de la numismatique.

MILLIN.

Après le déchiffrement des chartes vient nécessairement l'examen des sceaux qui y sont attachés; car tout historien qui consulte les chartes et néglige les sceaux fait un travail incomplet.

Mais, pour apprécier toute l'importance de ces documents exacts, il faut pouvoir les comprendre, et, pour les comprendre, il faut savoir les lire.

Les difficultés que présente la lecture des inscriptions sigillaires ne peuvent être surmontées que par des connaissances préliminaires de paléographie.

C'est pour obvier à ces difficultés que nous réunirons dans cette quatrième partie de notre méthode toutes les instructions propres à faciliter la lecture des inscriptions contenues dans les sceaux.

Mais avant de passer à la paléographie de ces curieux monuments, qui sont pour notre histoire des documents aussi précis, aussi instructifs que les monnaies et les médailles, nous croyons indispensable de jeter un coup d'œil général sur la sigillation au moyen âge.

Indiquer la nature des sceaux, leur origine, leur objet, leurs différentes attributions et toutes les particularités qui les distinguent, c'est préparer aux difficultés du déchiffrement et aider à la restitution épigraphique de ces monuments quand ils sont endommagés par les siècles.

—

APERÇU GÉNÉRAL

On entend communément par *sceau* l'instrument à face gravée servant à faire une empreinte sur la cire ou quelque autre matière.

Fixer cette empreinte à un acte, c'est ce qu'on appelle *sceller*.

Mais, par extension, le nom de l'instrument est passé aux empreintes elles-mêmes, qui furent également appelées sceaux.

De là la distinction en *sceaux-matrices* et en *sceaux-empreintes*.

I

DES SCEAUX-MATRICES

On s'est servi au moyen âge de trois sortes d'instruments à sceller.

Le premier, connu dans la plus haute antiquité, est l'anneau sigillaire (*annulus*, *annulus signatorius*, *sigillaricius* ou *cerographus*) ; il se composait, comme nos bagues à cachet, d'une pierre plus ou moins précieuse, gravée en creux et fixée au chaton d'un anneau.

Les diplômes des rois de France des 1re, 2e races et quelques-uns de la 3e portent des empreintes de ces anneaux sigillaires. Quelques dignitaires de l'Église se servirent d'anneaux jusqu'au IXe siècle.

L'emploi de cette sorte de sceaux, qui cessa entièrement au XIe siècle, se trouve désigné dans les titres par les expressions de : *annulo signare*, *annulo sigillare*, *annuli impressione signare*, etc.

L'anneau du pêcheur : *annulus piscatoris*, ainsi appelé parce qu'il représente saint Pierre dans son premier état, était un sceau annulaire à l'usage des papes ; ils s'en servaient pour leurs lettres particulières. Ce ne fut que vers le XVe siècle que l'anneau du pêcheur fut employé à sceller les bulles ou brefs.

Le second instrument sigillaire qui vint succéder aux anneaux, et prendre le nom de *sigillum*, se composait d'une plaque de métal, de forme ronde ou ovale, ayant une face gravée et l'autre garnie d'un anneau ou d'une poignée. Nous le voyons apparaître vers le Xe siècle et concourir avec les anneaux-cachets à la validation des actes jusqu'au XIe siècle, où il reste seul en possession de *sceller* jusqu'aux derniers temps du moyen âge.

Ce sceau-matrice, qui n'est plus circonscrit dans l'étroit chaton d'une bague, se prête à tous les

développements qu'exigent les figures et les inscriptions dont il doit fournir l'empreinte. Aussi il croît tellement en faveur qu'au XIIIe siècle il est en usage dans tous les rangs de la société. On verra plus loin les types nombreux et variés qu'il a produits ; ce sont eux surtout qui seront l'objet de notre examen.

Les chartes qui appartiennent à cette période portent les formules : *sigilli inpressione communiri feci*, *sigillo confirmavi*, *sigilli appositione roboravi*, *sigillum apponere fecimus*, *sigilli munimine roboravi*, etc.

Le troisième sceau-matrice est le *coin bullaire*, gravé et disposé comme le *coin* des monnaies. Il servait à frapper les sceaux métalliques, nommés *bulles*; tels sont ceux d'or, d'argent, d'étain ou de plomb, dont quelques souverains et chefs de l'Église jugeaient à propos de fortifier certains actes.

La plupart des édits des empereurs romains étaient ainsi scellés.

Les papes, au moyen âge, ont particulièrement fait usage du *coin bullaire* pour sceller en plomb leurs rescrits.

Ce mode de sceller se reconnaît dans les actes aux expressions de : *subter plumbum sigillari fecimus*, *presentes bullâ aureâ nostrâ roboratas*, *bullæ*

nostræ plumbeæ munimine roborari fecimus, *bullis nostris insigniri jussimus*, etc., etc.

II

DES SCEAUX-EMPREINTES

§ 1er. DÉNOMINATIONS

Les sceaux, considérés comme empreintes, ont entre eux diverses dénominations qui tiennent aux attributions qu'ils ont reçues de l'usage. Il importe de les connaître ; ainsi :

Sigillum, *scel*, *sceau*, anciennement *seel*, *sael*, terme générique, désigne toute empreinte de sceau. Ce n'est que vers le xe siècle qu'il servit à exprimer l'instrument à sceller. « Le mot *sigillum*, disent les BB., est surtout commun sur les sceaux des évêques et des grands seigneurs dès le milieu du xiie siècle. Au lieu de *sigillum* on trouve *signum*, *impressio* et *subscriptio sigilli* sur quelques sceaux des comtes et des églises : c'est qu'alors les sceaux tenaient lieu de signature. »

Sigillum magnum, sigillum parvum indiquent le grand et le petit sceau dont, suivant l'importance des actes, se servaient les souverains, les grands

feudataires, les évêques, les communautés, les tribunaux, les villes, les églises cathédrales, etc., etc.

Grossum sigillum est le grand sceau, le sceau public, le sceau authentique et le sceau pendant.

Subsigillum était un sous-sceau, un sceau secret suspendu et fixé au-dessous du grand sceau.

Sigillum majestatis, sceau de majesté. Il représentait l'empereur ou le prince assis sur un trône et revêtu des insignes de la souveraineté. Henri Ier, roi de France, est le premier qui s'en soit servi.

Contrasigillum, contrasignetum, parvum signetum. C'est le contre-scel ou l'empreinte faite au revers du sceau principal. Ce contre-scel peut être d'une grandeur égale au sceau principal; mais on rencontrera plus communément des contre-scels plus petits que le sceau derrière lequel ils sont fixés.

Les contre-sceaux, comme les sceaux, contiennent aussi des figures, des emblèmes et des armoiries; quelques-uns sont sans légendes. Leur usage ne date que du XIe siècle en France.

Sigillum secreti, sigillum minus, secretum, secretum meum sont autant de légendes du contre-scel.

Bulla désigne en général un sceau de métal à double empreinte, et spécialement le sceau de plomb attaché aux rescrits des papes, d'où ces rescrits ont pris le nom de *bulles*. Les sceaux de cire ont été quelquefois appelés *bulles*; les bulles frappées des deux côtés s'appellent *bulles entières* ou simplement *bulles*, et celles qui n'ont qu'une empreinte *demi-bulles*.

Plumbum est un sceau de plomb; c'est l'équivalent de *bulla plumbea*.

Sceau commun. Il était distingué en *ordinaire* et en *extraordinaire* : le sceau commun ordinaire était celui d'une ville, d'une communauté, etc.; l'extraordinaire, celui d'un concile, d'une assemblée, fait à l'occasion pour tenir lieu de tous les sceaux des membres présents à ces réunions.

Le *sceau commun* était encore, selon les continuateurs de du Cange, le *sceau secret*, le *petit sceau*, le *sceau médiocre* ou *moyen*, le *signet* et le *contre-scel*.

Signet (signetum). C'était un petit sceau, un cachet et quelquefois un sceau secret qui n'a été en vogue qu'aux XIVe et XVe siècles.

Coins, enseignes. C'est ainsi qu'on appelait les *sceaux* en français dans les XIIIe et XIVe siècles :

« *Coigné des coins dou seignor.* » (BEAUMANOIR, chap. 200.)

Burlettes, bullettes, sceaux publics dans le pays Messin ; d'où est venu *burletter* pour dire sceller.

Scel authentique, dans les bas siècles, désigne les sceaux seigneuriaux confiés à des tabellions.

Sceaux royaux, ceux qui portent les armes de France, excepté le grand sceau représentant le roi revêtu des insignes du pouvoir.

Grand sceau dauphin, celui qui était réservé à sceller les expéditions concernant la province du Dauphiné.

Petit sceau, celui des chanceliers, des parlements. Celui des présidiaux est plus petit, et celui des justices inférieures l'est encore davantage.

Sceau pendant, sigillum pendens, pensile, employé pour les actes d'une certaine importance qu'on appelait pour cette raison *chartes pendans, lettres pendans,* dans le XIVe siècle. On appelle aussi *sceaux pendants* ceux qui sont suspendus aux chartes par des attaches ; ils n'ont commencé à être d'usage que vers le XIe siècle, et dès le VIIe pour les papes.

Sceaux plaqués, en placard. Ce sont des empreintes en cire fixées sur la charte même.

Les diverses dénominations du sceau étant connues, voyons son usage et comment il se modifie dans son emploi suivant les temps, les personnes et les choses.

§ 2. EMPLOI

On sait que les empreintes sigillaires servaient à donner aux anciens actes qui en sont pourvus un caractère d'authenticité.

Signatures. Avant que les sceaux fussent reconnus nécessaires pour donner autorité à un acte quelconque, les parties intéressées se contentaient de tracer une croix (*signum crucis*) devant leur nom et d'y mentionner un nombre de témoins. Mais au XIIe siècle les sceaux suppléèrent aux seings ou signatures composées d'une simple + précédée du mot *signum*. (Voir au bas des pl. VI et VII.) Ce ne fut qu'au XVIe siècle que la signature en toutes lettres fut exigée pour donner aux titres la sanction nécessaire.

Sceaux plaqués. Les plus anciens sceaux furent d'abord appliqués sur le diplôme ou la charte même, d'où leur est venue la dénomination de

Alphabets.

Majuscules.

A B C D E F G.
H I K L M N O P Q
R S T U X Y Z.

Minuscules.

a a u. b b. c c. d d. e e. f f. g g g. h
h h. i j. k k. l l. m o. n v. o o. p p. q q
q. r r r r. s s. t. u. v v v. y y. z.

Caractères Carolins.

A A. B. C. D D. E E. F F. G G. H H. I.
I. K. L. M M. N N. O. P P. Q. R. S S.
T T. V V U. X X. Y Y Z Z.

Chiffres.

M. 1000. VIII octaves. X mas decimas.
Anno incarn. MXVII. 1017. Lm quinquagesimo.

Ecriture du XI.e Siècle. Exercices.

1.

IN NOMINE SCE ET INDIVIDUE TRINITATIS FRIDERICUS DEI GRATIA FRANCORUM REX PRESENTIBUS ET FUTURIS INVIOLABILEM PACEM HOMINIBUS VNIVERSIS VNORE REGNI SUI SUBDITIS CONFERT. HUIUSCEMODI PACIS PRIVILEGIUM REGALIS AUCTORITAS DISTRIBUIT. propositum constat in commune vulgariam colere et tractare iudicare populisq; subdere. Cte igitur hoc decretum a nobis promulgatum plenorem obtineat vigorem, nostra manu subter apposito signo roboramus atq; fideliibus nostris presentibus roborandum tradidimus nostreq; imaginis sigillo insuper assignari iussimus.

PATRIS VERBI AMORIS

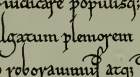

SANCTORUM NATALI ET SOLLEMNIE.

SIGNUM FRIDERICI INVICTI ET SERENISSIMI + FRIDERICUS REGIS. + DATA ET CONFIRMATA....

2

.....ego RADULFUS.... p spe salutis etne. monasterio Sce CRUCIS sub fletria domni ODILONIS erusdem loci abbatis silua quandam in mercede q. a sup nulla que CALLIACUS dicitur sua que crassouallo interiacente...

SIGNUM GUILLELMI REGIS ANGLORUM + SIGNUM REGINE MAHILDIS +

SIGNUM RADULFI DE CONCHIS + SIGNUM GISLEBERTI EPI EBROICENSIS +

Abréviations.

abb.	abbatis.	ind.	indictione.
dm.	amen.	indi	in dei.
apt.	apostolic.	sup.	imperante
archd.	archidiaconus	nm.	in nomine
aug.	augustis.	incarn	incarnatis
ba	beate.	mon.	monasterii
comes	comitis	nbr	novembris
dat.	datum.	nom.	nomine
diac.	diaconus.	nota	nominis
dom.	domini.	not	notarie.
d.	dei.	pp.	papa.
EE	epc. episcopus.	pri	patris.
fbr.	februarii	sgn	signum.
fer.	feriatur	sub	subscripsi
glorium	glorio.	SS.	subscripsi
	iussum		
gloso.	gloriose.	XPS	christus

Lettres et signes abréviatifs.

p	post.	⁊ &	et
ꝑ	per.	7	et
q.	que.	~	est
ꝯ	signum.	ꝛ	et enim
SS	subscripsi	ꝯ	cum. com.
ꝟ	signum.	ꝟmune	commune.

Chalcotypie Typogr. Bernouilliana par Louis Pillon 1881.

Imp. Lith. Lithey. Paris.

Imp. Lith. Delacourt Paris.

sceaux plaqués. Ils furent spécialement en usage sous les rois mérovingiens, carlovingiens et les premiers capétiens.

Les chartes des évêques et des abbés offrent des sceaux plaqués jusqu'au déclin du XIIe siècle. Il y a aussi des *sceaux plaqués* entre deux papiers, pendants ou fixés aux titres mêmes; mais cette espèce de sceaux ne date que du XVIe siècle.

Sceaux pendants. Ensuite les sceaux ont été suspendus aux titres par des lemnisques, attaches ou lacs de soie, de fil, de ruban, de cuir, de corde ou de parchemin. Cette disposition leur a fait donner le nom de *sceaux pendants* (*sigillum pendens*, *pensile* ou *appensum*) : *Sigillo subtus pendenti confirmavi.*

Ce ne fut guère que vers la fin du XIIe siècle que l'usage des *sceaux pendants* fut régulièrement adopté.

Attaches. La différence des attaches désignait la condition des personnes. Les fils d'or et de soie appartenaient aux souverains ; la soie diversement coloriée et tissée servait au clergé et à la noblesse; les tabellions et les simples particuliers employaient le parchemin. Ce ne fut qu'au XVIe siècle qu'ils scellèrent entre deux papiers sur le titre.

La bande de parchemin était appelée *queue.* On

scellait *en simple queue* quand la bande était prise à même le titre, et *en double queue* lorsque celle-ci consistait en une lanière de parchemin traversant l'acte dans sa partie inférieure pour se rejoindre aux deux extrémités dans la cire du sceau. (Voir la pl. IX, fig. 4, 5, 9, 10, 12, 15, pour les queues simples, et les autres n^os^ pour les doubles.)

Forme. La forme des anciens sceaux est extrêmement variée. Les uns sont ronds, ovales, en ogive, en écusson, et ce sont les plus communs ; les autres, assez rares, sont carrés, triangulaires, polygones, en losange, et suivant leur grandeur on les distingue en *grands* et en *petits* sceaux.

La forme ronde ou orbiculaire est celle qu'affectent plus particulièrement les sceaux royaux, ceux des ducs, des comtes, des chevaliers et des seigneurs. Les plus anciens sceaux ecclésiastiques sont aussi orbiculaires, ainsi que les sceaux de villes.

La forme ovale et en ogive se trouve employée généralement par les évêques, les abbés et abbesses, les monastères, les chapitres, les officiaux, et dans l'ordre civil par les dames et les universités.

Matière. La matière la plus ordinaire des empreintes a été la cire. Les empereurs et les rois se sont souvent servis de sceaux d'or pour les chartes

importantes ; on a employé aussi l'argent, le plomb et l'étain.

Les sceaux de plomb, nommés *bulles*, étaient spécialement attachés aux rescrits des papes ; leur emploi est très-ancien. Des évêques et quelques souverains ont aussi fait usage des sceaux de plomb.

Tous les sceaux métalliques sont des *sceaux pendants*.

Couleur. La couleur des empreintes de cire n'a pas moins varié que leur forme ; on compte six couleurs : le blanc, le jaune, le rouge, le vert, le bleu, le noir et le composé.

Les rois, les évêques, les abbés, les chapitres, les monastères et les seigneurs se servirent plus spécialement des quatre premières couleurs.

Les papes scellent en cire rouge quand ils se servent de l'anneau du pêcheur.

Les cardinaux employaient aussi cette couleur.

Images, symboles des sceaux. Au XIIIe siècle, avons-nous dit, l'emploi du sceau pour authentiquer les actes devint si général que, indépendamment des sceaux publics, il n'était personne, quelle que fût sa condition, qui n'eût son sceau particulier.

Ainsi empereurs, rois, princes, ducs, comtes,

marquis, barons, chevaliers, écuyers, varlets, damoiseaux, châtelains, baillis, vicomtes, papes, cardinaux, évêques, abbés, doyens, chanoines, prieurs, clercs, docteurs, ordres religieux et militaires, communautés, juridictions, tabellions, magistrats, officiers publics, simples possesseurs de terre, artisans, commerçants, etc., etc., tous avaient un sceau chargé de leurs noms, titres et insignes.

C'est en passant en revue les sceaux groupés ici par espèce avec les divers attributs dont ils se décorent qu'on apprendra à les connaître et à les distinguer les uns des autres.

Papes. Les sceaux des papes, en tant que bulles de plomb, sont en deux faces. D'un côté sont les têtes de saint Pierre et de saint Paul en regard, celle de saint Pierre à droite, celle de saint Paul à gauche, une croix entre deux. Le nom de ces deux saints se lit dans les abréviations SPA SPE (*sanctus Paulus, sanctus Petrus*), disposées tantôt en ligne perpendiculaire, tantôt en ligne horizontale, suivant les sceaux. De l'autre côté est le nom du pape avec le nombre ordinal.

Cardinaux. Les sceaux des cardinaux ressemblent assez à ceux des autres prélats; ils sont tantôt ronds, tantôt ovales. Les images des saints dont ils

portent les titres s'y remarquèrent d'abord, et ensuite leurs armes ou quelques autres symboles.

Les cardinaux scellent en cire rouge.

Évêques. Les anciens sceaux des évêques représentent ces prélats en habits sacerdotaux, la mitre en tête et la crosse en la main gauche, la main droite levée avec deux doigts étendus pour bénir; ils sont parfois accompagnés de leurs écussons.

Ils conservèrent pendant un temps la forme ronde, mais ils ne tardèrent pas à prendre la forme ovale et même celle en ogive.

Les évêques eurent au XIIIe siècle des contre-sceaux.

Abbés. Les abbés, dans les anciens sceaux, sont généralement représentés crossés et mitrés : les uns sont assis sur la chaise abbatiale, les doigts levés pour bénir; les autres debout, la tête nue, et tenant de la main gauche un livre contre la poitrine, et de la droite une crosse tournée en dehors. Forme ovale et ogivale.

Abbesses. Les abbesses sont en grand habit de chœur, tenant le bâton pastoral; elles sont tantôt debout, tantôt assises. On voit aussi sur leurs sceaux les images des patrons de leurs églises. La forme de leurs sceaux est de même que celle des abbés.

Prieurs. Les prieurs et les autres ecclésiastiques dignitaires sont aussi figurés debout ou assis, avec les marques de leurs dignités dans leurs sceaux, ordinairement oblongs.

Souverains. Les sceaux des souverains les représentent ou assis en majesté, vêtus à la royale d'une tunique ou d'un long manteau avec la couronne en tête et le sceptre en main, ou armés à cheval en qualité de ducs ou de comtes. Sceaux ronds.

Les fils de France et les princes du sang royal avaient très-souvent des sceaux équestres.

Seigneurs. Les grands seigneurs, tels que les ducs, les comtes, les chevaliers, se montrent à cheval avec l'épée au poing, ou une lance garnie d'une banderole, ou un oiseau sur le poing. Leur bouclier ou leurs vêtements sont ordinairement couverts de leurs armoiries. Grands sceaux ronds.

Dames. Les dames sont représentées le plus souvent debout, vêtues de long et voilées; les unes tiennent une fleur de lis ou quelque autre fleur, les autres un oiseau; elles sont quelquefois figurées sous un dais gothique avec des armoiries à leurs côtés; quelques-unes sont à cheval, l'oiseau sur le poing, quelques autres sont vêtues d'une robe semée de pièces de leurs armes.

Ordres religieux et militaires. Les Templiers : leur sceau représente deux cavaliers montés sur un cheval, comme symbole de la pauvreté.

Celui des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, et plus tard de Malte, exprimait la charité de cet ordre envers les pauvres malades : leurs armes étaient une croix blanche pleine en champ de gueules.

Le sceau de l'ordre de Saint-Dominique représente ce saint personnage.

Pour les frères mineurs, le sceau des supérieurs généraux de cet ordre montre saint François portant les stygmates.

Églises, etc. Les sceaux des communautés se composent, pour les églises cathédrales ou collégiales, les chapitres, les congrégations, etc., des images de Notre-Dame et des saints patrons titulaires de ces églises et communautés ecclésiastiques. Plusieurs abbayes, plusieurs colléges et plusieurs communautés n'ont pas d'autres sceaux ni d'autres armoiries que celles de leurs fondateurs.

Communautés royales. Les chapitres, les abbayes et les communautés qui sont de fondation royale portent dans leurs sceaux les armoiries de France; parfois, avec la crosse, le bâton de chapitre ou l'image de leurs saints tutélaires.

Les colléges et universités ont leurs armoiries particulières : l'université de Paris porte trois fleurs de lis d'or, un livre fermé au cœur de l'écu.

Tous les anciens parlements de France scellaient en placard, au sceau du roi, de trois fleurs de lis.

Les présidiaux et sénéchaussées de même.

Sceaux des villes. Ils représentent des figures faisant allusion au nom, à l'étymologie, au commerce et à l'industrie des villes; leur lettre initiale, les images ou les armes des princes à qui elles sont soumises y figurent aussi. On y voit également des portes, des ponts, des tours et les saints patrons qu'elles ont adoptés.

Tabellions, Prévôtés, Officiaux, et tous ceux qui avaient droit d'exercer une juridiction, représentèrent dans leurs sceaux des tours, des châteaux, ou les armoiries des seigneurs au nom desquels ils exerçaient.

Corporations, artisans, etc. Les corps de métiers avaient un sceau commun représentant le symbole le plus significatif de la profession. Des artisans, de simples particuliers, de petits propriétaires eurent aussi leurs sceaux propres; chacun, pour ces sceaux particuliers, suivait son goût et son caprice.

On faisait graver de préférence les instruments et les symboles de sa profession ou de son art, comme parfois un rébus ou une lettre initiale en rapport avec le nom. Des personnes de la plus vile condition avaient des sceaux en Normandie, dit du Cange (tome VI, col. 491); ces sceaux roturiers ne sont pas les moins curieux à étudier.

Pour compléter ces courtes instructions, on pourra consulter :

La Nouvelle Diplomatique des bénédictins; le Dictionnaire raisonné de diplomatique de dom de Vaines; la Diplomatique pratique de Lemoine; les Éléments de paléographie de M. de Wailly; le Dictionnaire de diplomatique chrétienne de M. l'abbé Migne, les bulletins de la Société de sphragistique et notre Dictionnaire de sigillographie pratique.

III

LÉGENDES DES SCEAUX

§ 1er. PALÉOGRAPHIE

Les sceaux, considérés dans leurs légendes, sont de curieux monuments de paléographie. De même que dans les inscriptions des monnaies et des mar-

bres, on y observe une écriture qui se modifie de siècle en siècle, et qui demande, pour se laisser pénétrer, à être étudiée dans ses divers éléments, ses abréviations, son orthographe, et dans toutes les irrégularités que le caprice ou l'ignorance y ont introduites.

Les écritures employées dans les inscriptions sigillaires sont :

1° La capitale romaine, dont l'usage s'est conservé jusqu'au XIIe siècle, où elle disparaît dans un mélange de lettres onciales et de caractères gothiques ;

2° La capitale gothique, qui paraît dans le cours du XIIIe siècle ;

3° Et la minuscule gothique, dans les sceaux du XIVe siècle.

L'alphabet que nous avons donné, planche IX, de toutes les lettres employées dans les inscriptions des sceaux montrera les différentes formes que les lettres capitales ont affectées comme onciales ou comme gothiques, surtout dans les caractères arrondis de D, E, H, K, M, N, T, V.

Après avoir examiné successivement les lettres de même valeur, renfermées entre deux points, on s'attachera, pour éviter toute méprise, à distinguer le rapprochement de forme dans les lettres de

valeur différente, car dans la lecture des légendes on est porté à prendre :

Ꜩ	A	pour	Ꜩ	M
Ꝺ	B	—	Ꝺ	DE *ou* ED
Ꝼ	C	—	Ꝼ	E
Ꝿ	H	—	Ꝿ	N
Ꝿ	K	—	Ꝿ	R

L'examen des caractères alphabétiques apprendra donc à résoudre toutes les difficultés qui tiennent à la forme étrange de certains éléments comme aux différentes tournures que prend une seule et même lettre.

Lettres conjointes ou monogrammatiques. Souvent les graveurs en lettres, gênés par l'espace, liaient ensemble plusieurs lettres de manière à leur faire perdre une partie d'elles-mêmes et par là resserrer l'écriture. Telles sont les conjonctions les plus fréquentes :

Ꜣ·Ꜣ·Ꝺ·Ꜣ·Ꝿ·Ꝼ·Ꝿ·Ꝿ·Ꝿ·Ꝿ·								
ab	ap	ed	ar	cn	et	lm	ll	an	nt
		de			te				

Ꝿ·Ꝿ·Ꝿ·Ꝿ·Ꝿ·Ꝿ·					
nd	ph	et	ti	th	w

Dans la minuscule gothique les conjonctions les plus ordinaires sont :

ba, be, bo, co, da, de, do, oc, po. (Voir pl. IX.)

Les lettres conjointes Æ et Œ, surmontées d'un trait horizontal, ne doivent pas être prises pour diphthongues, mais bien pour la contraction des syllabes *atione, otione, ame, ane, ome, one.*

Lettres enclavées. Pour ménager encore l'espace, les graveurs faisaient entrer des lettres les unes dans les autres ; telles sont les suivantes :

ci	cc	co	ei	hi	ni	si	no	qui	vs	w
..	..	oc	ie	..	in	is	on	..	us	..

Lettres retournées. Les inscriptions sigillaires offrent aussi des lettres rendues à contre-sens, et, dans ce cas, on peut prendre dans les capitales gothiques :

C	C	retourné pour un	D	D
D	D	—	C	C
F	F	—	A	A
G	G	—	D	D
P	P	—	Q	Q
R	R	—	A	A
Z	Z	—	S	S

Il s'est trouvé des légendes entièrement composées de lettres retournées; cette disposition vicieuse est due à l'inadvertance des graveurs, qui oubliaient de tracer en sens inverse les caractères de la légende afin que l'impression du sceau les rendît à droite sur la cire.

Lettres couchées. Quand les graveurs prévoyaient que la légende ne pourrait occuper tout l'espace réservé pour elle, ils renversaient quelques lettres pour employer plus de place.

Les lettres C, G, S et l'R gothique en forme de 2 étaient celles qu'ils employaient de préférence. Dans ce cas il faut éviter de prendre le ꝯ couché pour la lettre Q.

Orthographe et style. Une orthographe vicieuse tend aussi à obscurcir une légende. Ce que nous avons dit de l'orthographe des chartes et des manuscrits peut très-bien s'appliquer aux inscriptions des sceaux.

Les noms de personnes et de lieux s'y trouvent surtout défigurés par des incorrections de tous genres; tantôt ce sont des lettres mises les unes pour les autres, comme dans *Dalfinus* pour *Dalphinus*, *Adem* pr *Adam*, *Buissum* pr *Buisson*; *Jahan*, *Johan*, pr *Jehan*; *Johanne*, pr *Jehanne*, *Frasino* pr *Fraxino*,

Dvpvnt pr *Dupont*, *Willermi* pr *Willelmi*, *grant* pr *grand*, *Rikardi* pr *Ricardi*, *Katarina* pr *Catarina*, etc., etc.; tantôt ce sont des lettres surabondantes, comme dans *Agnnetis*, *Harchidiaconi*, *Hanqvetil'*, *Hlvdovicvz*, *Caapra*, *Jehans*, *Theszavrarie*, etc., etc., mis pour *Agnetis*, *Archidiaconi*, etc., etc.

Ailleurs les mots pèchent par l'omission de certaines lettres, comme ceux-ci : *Cristiani*, *Fili*, *Camerari*, *Peti*, *Priorise*, *Fil*, *Seineur*, *Monasteri*, *Oliveri*, *Clerci*, *Mahildis*, *Domni*, *Ierusalem*, au lieu de : *Christiani*, *Filii*, *Camerarii*, *Petri*, *Priorisse*, *Fils*, *Seigneur*, *Monasterii*, *Oliverii*, *Clerici*, *Mathildis*, *Domini*, *Hierusalem*.

Ailleurs encore l'orthographe est si peu observée que les mots dégénèrent en barbarismes. *Clerii* est mis pour *Clerici*, *Guillaimi* pr *Guillelmi*, *Amarrici*, pr *Amalrici* ou *Amaurici*, *Strampharum* pr *Stamparum*, *Polinus* pr *Pavlinvs*. Quant aux solécismes, tels que : *Sansoni* pour *Samsonis*, *Archidiaconis* pr *Archidiaconi*, *Petris* pr *Petri*, etc., ils sont assez fréquents dans les inscriptions sigillaires.

Les légendes en langue vulgaire offrent encore des mots écrits selon les patois auxquels ils appartiennent. On trouvera *Yvrey* pour *Ivry*, *Vicontey* pr *Vicomté*, *Rogier* pr *Roger* ; *Johan* pr *Jehan*, *Jean* ; *Damiziel* pr *Damoisel* ; *le Sire deu*, *le Sael dou*, pr *le Sire du*, *le Scel du* ; et *del* pr *de la* ou *du* ;

Et les constructions fréquentes : *le Seel Johan* pour *le Seel de Jean, le Fils Robert* pr *le Fils de Robert, le Seel aux causes de,* etc., pr *le seel des causes,* etc.

Et si l'on ajoute à ces diverses incorrections l'emploi habituel de :

c	pour	t	*et vice versâ.*
i	—	j	—
i	—	y	—
v	—	u	—
e	—	æ et œ,	

et l'absence des signes orthographiques, on aura toutes les données sur l'orthographe suivie au moyen âge, et on ne s'obstinera pas en déchiffrant à trouver dans les mots une correction que l'usage ou l'ignorance leur refusaient.

Abréviations. Toute inscription circonscrite dans un petit espace et qui est chargée d'exprimer beaucoup de choses en peu de lettres doit nécessairement contenir beaucoup d'abréviations.

Les inscriptions sigillaires, surtout les légendes prolixes des sceaux du XIIIe siècle et des suivants, ont été dans cette nécessité.

Pour se rendre maître des obstacles que les abréviations présentent, il faut connaître les différents modes d'abréviations suivis au moyen âge.

Les graveurs en lettres ayant employé les mêmes procédés que les scribes et les copistes, on n'aura qu'à se reporter à la deuxième partie de notre méthode, où il est traité amplement des différents modes d'abréger l'écriture.

Signes abréviatifs. Bien que les graveurs, comme nous l'avons dit, se soumissent aux mêmes règles d'abréviations et employassent les mêmes signes que les copistes de manuscrits, il ne sera pas moins indispensable d'étudier les signes abréviatifs représentés planche IX. On saisira mieux la physionomie que prennent quelques-uns de ces signes combinés avec l'écriture capitale.

Les lettres contre-signées, avec leur valeur générale, qui suivent sur le même tableau, serviront à expliquer les mots ou les syllabes qu'elles abrègent ; et, pour venir en aide aux commençants et les familiariser autant que possible avec les différentes formes d'abréviations, nous avons réuni, planche IX, toutes celles qui se rencontrent le plus habituellement sur les sceaux.

Sigles simples. Indépendamment de ce qui précède, on se rappellera que les graveurs des sceaux, comme les copistes, employaient aussi les sigles ou lettres uniques pour désigner des noms propres, un

N°	Signes.	Valeur.	Emploi.
1	[illegible]	m — n.	meū. fidel:ū. cōmuna. quē. * cōtinēt. iter. cōtra. mele * ānuati ānū. * dūica. Sca. dno. epi aptice. * Act. dat. Testim. Rothom. Offic. Sot. *
2	[illegible]	er — re ir.	potant. libe. noluit. ut. * hedes. impte. * cata. meatur. canta. t3. * pt. libat. * B. intis. singlis. ut. libtis. * apli. tra. fcis. * confino. Xgo. Xum. abe. Xtus. *
3	[illegible]	us — os.	min. annu. e. itum. nolum. dugt. * pt. u. pssit. ntris. * pteri. psidem. * Xdmg. cgtodit. intg. quibg. fuerimg. Xcanatg. * pluribs omnibs. *
4	[illegible]	ur — tur.	c. igit. ie. plima. dicit. usris. futi. exhortanu. sumit. scriptam. fert. * combnt. cabat. prficat. * interpreta. scribi. accusa. *
5	[illegible]	s	plure. fidele. depocit. m. pice. no. pacha. * omp. oe. b. a. alb. *
6	[illegible]	cum — com cun — con.	quibusq. quosque. locq. circscripti. * gmune. mgmodum. gprehendit. * gctis. nosetur. digtur. * gtra. cellit. mgcussa. 2tinet. mgtuenter *
7	[illegible]	que — et us — m.	q. atq;. ulq3. * at3. ne3. quo3. * hab3. plac3. f3. preb3 *. quib;. quib3dam. omnib3. precab; * Xdditu3. ta3. bonu3. ttc3. cadd3. * prod3. p3. inter3. * q. g3. r3. t3.
8	[illegible]	rum.	filiorum. seruorum. suorum. animarum. bonorum. eorundem. corporum *

Lettres abréviatives. (1)

ā.	am, an …	meā. multā. ātea. tātum
[illegible]	bus, bis, ub. ber,	omnib. nob. pbluo. prebe.
c̄.	com, con, cum, cun,	cmuni. ctra. nobisc. secdo.
[illegible]	dum, der,	interd. nond. incedet. unde.
ē.	est. ee. esse. e. en, em.	interē. eterna. setena. eptum.
[illegible]	fer, fir, fre.	infirs. confino. fquentia.
[illegible]	ger. gre.	auge. congatus. ggs.
[illegible]	her.	hedes. trahe. hediagio. he.
ī.	in. im.	iter. isra. imolat. turri.
[illegible]	ul, el, ler.	popli. titlo. ut. anglis. dele
m̄	men, mun, um,	teneūto. infe. imūdo. scriptū
n̄.	non, nun, en,	ndum. nquam. debnt. libmer.
[illegible]	om, on. - io. ion.	comodis. cotra. actone. institutoe.
[illegible]	pro.	pria. pbat. impbare. compmissa.
[illegible]	per, par, por,	ope. sup. padisi. ptes. optet. tempe.
[illegible]	pre, præ,	expssis. ptimn. pbet. pterea. pee.
[illegible]	que, quæ,	loqris. qin. qdam. qlibet.
[illegible]	runt. rum.	dedert. responder. suor. rerl.
[illegible]	ser.	suorum. prestim. consuare.
[illegible]	ter, tre, tur, tum,	int. t3. dicit. script. dat. act.
[illegible]	uun, un., vir, ver.	meū. ūdo. Xtutes. Xum. Xo

(4)

Lettres supérieures terminatives.

a. aliqui	e. equi	i. uno, illo.	p. pater.	s. sibi.
a. aliquo.	e. erit	l. littera.	p. potest.	s. super.
a. aut.	f. feria	m. mihi.	q. qua	t. tibi.
b. breviter.	g. ergà	m. modo	q. que.	t. tunc.
c. contra.	g. igitur.	m. meo.	q. qui.	u. ubi.
c. cui	g. ergo.	n. nunc	q. quo	u. vero.
d. dicitur.	h. hoc, hoc	n. nisi, in.	r. ratio.	u. ut.
e. extra	h. hoc.	n. nullo.	s. supra.	x. decimo.
e. æqua.	i. ita	o. omni.	s. sic.	x. Christo.

(3)

Lettres supérieures non-abréviatives.

I.

nina. abba. euangelista. nidbunt. me. dixt.

II.

facimus. suum. meos. scapulus. miserum.

(2)

Petites lettres supérieures abréviatives.

Voyelles		Voyelles		Consonnes	
a	aes. gnem. inf. tdidit ptis.	a	cuifice. incnati. intio. cta	c	don. pcare. h. riorus. adjta.
e	ts. caunt. integ. impssione.	e	nbis. nsins. inctum. bibe.	m	interd. monument. nostr.
i	sacsta. pore. tgenta. scbs. ta	i	utute. cca. fimter. cculo.	r	mat. felicit. frat. sup.
o	sac. intfducti. lib. pet. ags.	o	adaunt. ftima. incporauit	r	dicit. creat. refert. tradit.
u	ccis. conga. bus. pdenter. cx.	u	figare. fuis. mmat. tris.	t.	proced. intromit. fu. fec.

Chassant scripsit. Reproduct. Adam Palmé. del. — Aug. Aubry Éditeur. — Imp. lith. Charlesbarowski à Paris.

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]

titre, ou des mots d'un usage fréquent comme les suivants :

B. pour *Beatæ, Bernardus, Benedictus,* etc.
C. — *Contrasigillum, comitis, canonici, cardinalis,* etc.
D. — *Dux, de, dominus, domina,* etc.
E. — *Episcopus, Edwardus, ecclesiæ,* etc.
F. — *Francorum, frater, fils, filius,* etc.
G. — *Gratia, Guillelmus, Gregorius,* etc.
H. — *Henricus, hospitalis,* etc.
I. — *Iesus, Johannes, Jehan,* etc.
L. — *Ludovicus, Leo, licenciatus,* etc.
M. — *Magister, Maria, miles, marchio, martyris,* etc.
N. — *Navarræ, notarius,* etc.
O. — *Officialis, officialitas, ordinis,* etc.
P. — *Paulus, Petrus, prior, prepositus, presbyter,* etc.
R. — *Rex, regina, Radulfus, rector,* etc.
S. — *Sigillum, secretum, signetum, sanctus, sèel, Stephanus,* etc.
V. W. — *Willelmus, Wido, vicecomes, virginis,* etc.
X. — *Christus, decem,* etc.
Y. — *Yvo,* etc.

Sigles composés. Ils se servaient aussi de plusieurs sigles pour rendre des expressions d'usage, comme :

BB.	pour	*Beatorum.*
B. M.	—	*Beatæ Mariæ.*
C. S. D.	—	*Contrasigillum de..*
D. G.	—	*Dei gratiâ.*
E. R.	—	*Ecclesiæ romanæ.*
I. B.	—	*Johannes Baptista.*
I. X.	—	*Jesus Christus.*
O. S. B.	—	*Ordinis sancti Benedicti.*
P. P.	—	*Papa.*
R. E.	—	*Romanæ ecclesiæ.*
R. P. D.	—	*Reverendissimi patris domïni.*
S. S.	—	*Sanctorum, serviens, subsigillum, sigillum secretum* ou *sigillum secreti.*
S. C.	—	*Sigillum contra.*
S. B.	—	*Sancti Benedicti.*
S. M.	—	*Sanctæ Mariæ.*
S. M. E.	—	*Sanctæ matris ecclesiæ.*
S. P. D.	—	*Sigillum Petri de..*
S. R. E.	—	*Sanctæ romanæ ecclesiæ.*

Monogrammes. On trouvera parfois inscrits dans le champ d'un sceau une lettre isolée, un monogramme ; l'un et l'autre désignent le nom de la personne à qui appartient le sceau : ainsi, sur celui de

Blanche, femme de Philippe de Valois, on voit des B semés tout à l'entour; deux P se remarquent sur le sceau de Pierre d'Alençon. Les sceaux des XIVe et XVe siècles offrent souvent de ces exemples.

Les sceaux des communes, ceux des bourgeois et de quelques petits officiers publics renferment souvent dans leur champ la lettre initiale de leur nom.

§ 2. FORMULES

Connaître les formules qu'affectent les légendes selon la spécialité du sceau, c'est encore résoudre les difficultés qui naissent de mots trop abrégés ou qui manquent dans l'inscription par suite de brisures dans la cire ou de foulage sur l'empreinte.

Donc, si la légende qu'on veut déchiffrer est endommagée ou d'une lecture trop difficile, ou appartient à un sceau détaché de sa charte, on examinera, par les quelques mots qu'on aura pu saisir, si elle appartient à un :

SIGILLUM ABBATIE SANCTI N.. *ou* BEATE N.. *de*..
— ABBATIS ET ECCLESIE.. *de*..
— ABBATIS (N..) MONASTERII *ou* CENOBII BEATE N.. *ou* SANCTI N.. *de*..
— ABBATIS (N..) DEI GRATIA DE SANCTO N..
— ABBATISSE (N..) DE SANCTO N.. *de*..

SIGILLUM AD CAUSAS.

— ARCHIEPISCOPI (N..) *de..*
— ARCHIEPISCOPI (N.. DEI GRATIA) *de..*
— ARCHIDIACONI (N..) *de..*
— ARCHIPRESBYTERI (N..) *de..*
— ARMIGERI (N..)
— BALLIVIE *de..*
— BAILLIVIE EPISCOPI *de..*
— CAMERARII (N..) *de..*
— CAMERE COMPUTORUM (REGIUM) *de..*
— CANONICORUM SANCTI N.. *de..*
— CAPELLANI (N..) *de..*
— CAPELLE SANCTE N.. *de..*
— CAPITULI SANCTI N.. *ou* BEATE MARIE *de..*
— CARDINALIS TITULI SANCTI N..
— CARMELITARUM DISCALCEATORUM CONVENTUS SANCTI N..
— CIVIUM *de..*
— CLERICI (N..) *de..*
— CENOBII SANCTI *ou* BEATI N.. *de..*
— COMITIS (N..) *de..*
— COMITISSE (N..) *de..*
— COMMENDATORIS DOMUS ORDINIS.. *de..*
— COMMUNIE *de..*
— COMMUNIONIS (CIVIUM) *de..*
— CONGREGATIONIS SANCTE *ou* BEATE MARIE VIRGINIS *de..*

SIGILLUM CONSULUM *de*..
— CONVENTUS HOSPITALIS HIERUSALEM.
— CONVENTUS MONASTERII BEATE MARIE *ou* SANCTI N.. *de*..
— CONVENTUS FRATRUM.. *de*..
— CURIE *de*..
— CURIE ARCHIDIACONI *de*..
— CURIE OFFICIALIS *de*..
— CUSTODIS (N..) CONVENTUS HOSPITALIS HIERUSALEM.
— CURATI (N..) BEATI N.. *de*..
— DOMICELLE (N..) *de*..
— DOMICELLI (N..) *de*..
— DOMINE (N..) *de*..
— DOMINI (N..) *de*..
— DOCTORIS (N..) LEGUM.
— DOCTORUM UTRIUSQUE JURIS UNIVERSITATIS *de*..
— DECANATUS *de*..
— DOMUS DEI (N.., PRIORIS DE MONASTERIO) *de*..
— DECANATUS AD CAUSAS *de*..
— DOMUS DEI (CAPITULI) *de*..
— DECANI (N..) *de*..
— DUCIS (N..) *de*..
— DUCISSE (N..) *de*..
— ECCLESIE *de*..

SIGILLUM ECCLESIE COLLEGIALIS *de*..
— ECCLESIE BEATE MARIE *de*..
— EPISCOPI (N..) *de*..
— EPISCOPI (N.. GRATIA DEI) *de*..
— EPISCOPI (N..) AC COMITIS *de*.. SACRI IMPERII PRINCIPIS.
— FACULTATIS JURIS *de*..
— FACULTATIS MEDICINE *de*..
— FACULTATIS ARTIUM *de*..
— FACULTATIS THEOLOGIE *de*..
— FILIE *de* N.. (N..)
— FRATRUM MINORUM *de*..
— HOSPITALIS SANCTI IOHANNIS HIEROSOLIME.
— INDULGENCIE HOSPITALIS IERUSALEM.
— IURATORUM (MAIORIS ET) *de*..
— IURISDICTIONIS ABBATIE SANCTI N.. *de*..
— MAGISTRI ET CONVENTUS HOSPITALIS HIERUSALEM (BULLA).
— MAGISTRI N.. *de*.. CANONICI.
— MAIORIS ET IURATORUM *de*..
— MAIORIE *de*..
— MARCHIONIS (N..) *de*..
— MILITIS (N..)
— MILITIS CHRISTI (N..)
— OBLIGATIONUM *de*..
— OFFICIALIS CURIE *de*..
— ORDINIS FRATRUM PREDICATORUM *de*..

SIGILLUM PITENCIARIE *de*..
— PREPOSITI (N..) *de*..
— PREPOSITURE *de*..
— PRESBITERI (N..) *de*..
— PRESULIS (N..) *de*..
— PRIORIE *ou* PRIORATUS DE SANCTO N.. *de*..
— PRIORIS (N..) DOMUS DEI *de*..
— RECTORIS (N..) *de*..
— RECTORIS (N..) COLLEGII *de*..
— RELICTE (N..) *de* N..
— REGIS (N..) *de*..
— SACERDOTIS (N..) *de*..
— SCABINORUM (MAIORIS ET) *de*..
— SACRISTE (N..) ABBATIE *de*..
— SCACARII *de*..
— SCUTIFERI (N..)
— SENESCALLI (N..) *de*..
— SENESCALLI (CURIE) *de*..
— SODALITALIS B^e^ Me VIRGINIS *de*..
— THESAURARIE *de*..
— VICECOMITATUS *de*..
— VICECOMITIS (N..) *de*..
— VICEDOMINI (N..) *de*..
— VIDUE (N..) *de* N..
— UNIVERSITATIS *de*..
— UNIVERSITATIS CIVIUM *de*..
— UXORIS (N..) *de* N..

Et si la légende est en langue vulgaire, voir si elle n'appartiendrait pas à un :

SAEL *ou* SEEL DES ACTES DE IACQVES N..
— DES AYDES DE FRANCE.
— DE LA BAILLIE DE..
— DV BAILLIAIGE DE..
— DE N.. DE.., CHEVALIER.
— DE LA CHASTELLENIE DE..
— DEL COMMVNAL DE..
— DE LA COMMVNE DE..
— DE DAMOISELE N..
— DE N.., DAMOISEL *ou* DEMIZIEL DE..
— DE LEVESQVE DE..
— DE N.., ESCVIER.
— DE LA IVRISDICTION DE..
— DV NOTAIRE ROYAL DE..
— DES OBLIGATIONS DE LA VICONTE DE..
— DV PRESIDIAL DE..
— DOV SIRE DE..
— DE LA SENESCHAVSSIE DE..
— DV TABELLIONNAIGE DE..
— DV TABELLIONNAGE ROYAL DE..
— DE LA VICONTE DE.. (*ou* LE PETIT SEEL).
— DV VISCONTE — *ou* N.., VISCONTE DE..

Les contre-sceaux ont aussi des légendes. Quand elles ne sont pas la suite ou la répétition de la

légende du sceau principal elles se formulent ainsi :

Annulare secretum.
Annuntio secreta.
Contrasigillum.
Contrasigillum ballivie episcopi de..
Contrasigillum de..
Contrasigillum vicecomitatus de..
Contrescel de la viconté de..
Contrasigillum ad causas.
Contrasigillum curie de..
Contrasigillum ad obligationes ou *obligationum* de..
Clavis sigilli.
Custos sigilli.
Secretum.
Secretum est.
Secretum meum.
Secretum veri.
Secretum colas.
Secretum serva.
Secreti custos.
Secreti sepulcra.
Sigillum verum ou *veri.*
Sigillum minus.
Sigillum contrasigilli.
Sigillum veritatis.

Sigillum secreti mei.
Signum Dei vivi.
Sit secretum.
Sub meo scuto est meum secretum.
Testimonium veri.

D'autres légendes, composées uniquement de versets religieux, se trouvent encore sur les contre-sceaux ; plusieurs d'entre elles ont été particulièrement employées par les ecclésiastiques. Telles sont :

Agnus Dei miserere mei.
Ave Maria gracia plena.
Bonum est confitere Domino.
Deus in adjutorium meum intende.
Deum timeo nec non.
Deum time.
Fugite partes adverse.
Mater Dei memento mei.
Mater Dei miserere mei.
Miserere mei, Deus.

§ 3. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Quand on passera au déchiffrement de la légende, on se rappellera qu'elle est généralement gravée autour du sceau et qu'elle commence presque toujours par une étoile ou une croix pattée, placée

ordinairement à la partie supérieure de l'empreinte : car il est quelques légendes qui commencent par le bas du sceau.

Dans les bulles papales on trouve des légendes disposées les unes dans le sens horizontal, les autres dans le sens vertical.

Il n'est pas rare de trouver des sceaux sans légende.

Quand une légende était trop étendue pour trouver place entière dans la circonférence du sceau, elle se continuait sur le contre-sceau.

Les légendes sont tantôt en latin, tantôt en langue vulgaire. La langue latine n'a jamais cessé d'être employée dans les sceaux. La langue romane ou vulgaire ne s'y montre pas avant le XIIIe siècle. Dès cette époque on remarque le mélange des deux langues dans le même sceau ; exemple : + *S' Gvillelmi le Conteor.* + *S' Johannis le Brvmen.* + *S' Ricardi le Svor.* + *S' Gvillelmi dv Bosco.* + *S' Johannis de Chambere, domini de Blandé.* + *S' Garneri le Charon,* etc.

Que les légendes appartiennent à l'une ou à l'autre de ces deux langues, le style en est parfois barbare et incorrect.

On a déjà vu pour l'orthographe comment les mots y sont estropiés.

Le rapport grammatical n'y est pas mieux observé; ainsi on trouvera :

+ *S' Iohanne domina de Caroges.* — *Domina* pour *domine.*

+ *S' Galtervs de Esseyo.* — *Galtervs* au lieu de *Galteri*, etc.

Bien qu'on ait semblé dire avec raison que « les légendes des sceaux ne présentent pas de difficulté de lecture quand on possède les chartes auxquelles les sceaux sont attachés », il ne faut pas s'attendre cependant à rencontrer une parfaite concordance entre les indices de la charte et la légende du sceau. Beaucoup de sceaux attachés à des titres latins ont leurs légendes en langue vulgaire, *et vice versâ.*

On lit dans une charte : .... *Ego Rogerivs de Nocvmento*, et la légende du sceau donne : *S' Rogier de Nvisement.*

Le sceau et la charte emploient-ils la même langue, la légende n'en est pas plus d'accord avec le texte du titre.

Une charte contiendra : *Ego Basilia de Glisoliis*, et sur le sceau qui est bien celui désigné *(Sigillo munivi meo)*, on trouvera : *S' Basilie de Formovillâ.*

Souvent le titre donne en moins ce que le sceau contient en plus, *et vice versâ.*

La charte indique simplement le sigillateur par :

Willelmus de Longo Campo, et le sceau dit : *S' Willelmi Clerici de Longo Campo.* — C'est ainsi que les sceaux viennent ajouter aux renseignements fournis par les chartes.

Les noms propres diffèrent souvent de la charte au sceau quoique écrits dans la même langue ; sur l'une on trouvera : *Johannes Malcion*, et sur l'autre : + *S' Johannis Mavcivn*, — ou : *Ego Richevdis* sur l'une, et sur le sceau : + *S' Ricoldis*, ou : *Ego Robertvs le Lonc*, dira la charte, et : + *S' Roberti Lelvnc*, dira le sceau.

Quand il s'agit d'un sceau d'emprunt, la charte fournit presque toujours les indications propres à son interprétation, à peu près en cette forme :

Et quia sigillum non habebam presens scriptum sigillo Johannis tunc temporis vicedecani roboravi ; ou : *Cum sigillo supra dicti Antonii mariti mei sigillavi* ; ou : *Je Ferris Dux davant nommez use dou sel de ma mère devant nommée*, etc.

Les légendes des plus anciens sceaux sont très-simples et se composent du nom propre mis au nominatif ou au génitif. Dans ce dernier cas on sous-entendait *bulla* ou *sigillum*.

Toute légende latine commence ordinairement par le mot *sigillum*, exprimé en abrégé par *s'*, *si'*, *sig'*, *sigi'*, *sigil'*, *sigill'*, *sigillm*, et la légende française par *sael*, *saiel*, *seel*, abrégés souvent par *s'*.

Beaucoup de sceaux, au XIVe siècle surtout, commencent leur légende sans le mot *sigillum* ou *seel*.

Il y a des légendes qui se lisent en dehors, c'est-à-dire que le pied de la lettre est vers le bord au lieu d'être tourné vers le centre du sceau.

Les grands sceaux des rois, des ducs, des comtes, des prélats, des chevaliers et des communautés ont en général des légendes faciles à lire. Les mots y sont rendus en lettres capitales peu chargées d'abréviations et séparées par des points ou autres figures.

Sur plusieurs sceaux anciens il y a mélange de l'alphabet romain et de l'alphabet gothique ; — indistinction de mots ; — absence de signes abréviatifs ; — noms propres souvent représentés par des sigles ou lettres uniques.

Si on a affaire à une légende dont les reliefs ont disparu sous des couches de poussière, on pourra sans inconvénient faire usage d'une petite brosse à poils très-doux pour dégager la poussière qui n'a pas fait corps avec la cire. Si cette première opération ne suffit pas, on verse sur le sceau de l'eau simple, qu'on laisse séjourner quelques minutes, puis on frotte légèrement avec la brosse et l'empreinte reprend sa netteté primitive. Quelques personnes emploient l'*eau seconde* pour le même effet ;

quels que soient les moyens dont on se serve, il faut prendre de préférence ceux qui ne compromettent en rien l'existence du sceau.

Si, au lieu d'une empreinte en cire, il s'agit d'un sceau-matrice dont on veut posséder lisiblement la légende, encrez avec un tampon à cachet ordinaire imprégné d'encre rouge la surface du sceau d'une manière homogène, ensuite prenez de la cire noire, chauffez-la et l'étendez sur une carte, appliquez-y immédiatement votre sceau-matrice qui, relevé un instant après, laissera apercevoir en relief, bien détachées en noir sur un fond rouge, la légende et les figures dont il est chargé.

§ 4. TRANSCRIPTION

Dans la transcription des légendes on devra s'attacher à les reproduire fidèlement dans leur langue et leur orthographe, quelque sorte d'incorrections qu'on y remarque.

On pourra, d'ailleurs, à cet égard suivre les principes que nous avons établis pour la transcription des chartes (page 69).

Quant à la forme de l'écriture, si on peut en donner le fac-simile, avec les abréviations et tous les accidents qui la caractérisent, ce sera ajouter un intérêt de plus à la transcription.

IV

DESCRIPTION DES SCEAUX

Quand on transcrit une charte, un titre original et que des sceaux y sont attachés, non-seulement il faut faire mention de leur présence, mais encore les décrire de manière à les faire apprécier dans leurs moindres détails.

Dans les anciens *vidimus* ou copies collationnées on n'omettait jamais de mentionner et de décrire les sceaux. Les cartulaires qui contiennent la copie des titres originaux d'une communauté religieuse indiquent souvent quels étaient les sceaux fixés aux actes dont ils n'ont pu conserver que la teneur. C'est ainsi qu'à la suite d'une charte transcrite le copiste ajoutait :

« Seelee en las de fil ouvre a leschiquier et cire blanche, dun grant seel ou est figurey un homme darmes a cheval, lespee au poing, lescu a trois chevrons pendu a son col, et ou contre seel pareil escu et armes a trois chevrons, le tout sain et entier en seel et escripture. » (Sceau de Robert, sire d'Ivry, 1278.)

Dans un *vidimus* de 1450 on lit : « Nous avons veues et leues mot a mot unes lettres donnees du

Alphabets.

Majuscules.

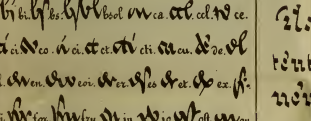

Minuscules.

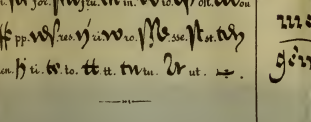

Liaisons.

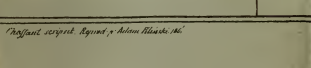

Ecriture de la Chancellerie Romaine XVIIe & XVIIIe Siecle.

1.

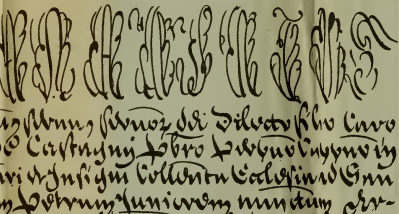

2.

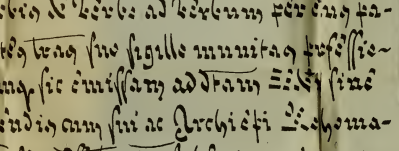

(à 1704.)

Abréviations.

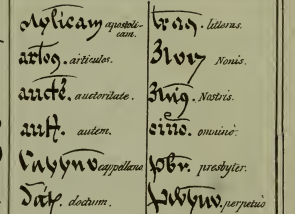

Registrata in Camera Apostolica.

Chaffant sculpsit. Reynaud p. Aubert Libraire rue

Aug. Aubry Editeur.

Imprimerie Ch. Thorinet et Ducrot Paris

comte Simon dEvreux, seellees de cire vert en double queue faicte dune couroye de cerf ou quel seel estoit apparans en lune des parties du seel la figure dun homme a cheval portant par apparance une targe et une lance en sa main et en lautre partie dud seel (*contre-sceau*) avoit pareillement en emprainture la figure dun autre homme a cheval tenant en sa main et a sa bouche par apparance la figure dun cor de chace, et estoient icelles lettres saines et entieres en seel et en escripture. » (Sceau de Simon, comte d'Évreux, XIIe siècle.)

Ce sont de semblables descriptions qui nous ont fourni des renseignements héraldiques sur plusieurs familles anciennes dont les sceaux ne se retrouvent plus. Quand il s'agira de la description d'un sceau, on devra donc indiquer :

Si le sceau est plaqué ou pendant ;

Quelle est sa matière — cire, plomb, or, argent, etc. ;

Sa forme — ronde, ovale, en ogive, en écusson, octogone, etc., grande ou petite ;

Sa couleur — blanche, jaune, rouge, verte, bleue, noire ;

Son attache — en parchemin, ruban de soie ou de fil, de telle ou telle couleur, en corde, cuir, cordonnet, etc., en simple ou double queue ;

Quels sont les figures, symboles, emblèmes, armoiries gravés sur le sceau ;

S'il est garni d'un contre-sceau et quel il est ;

Si la légende est en lettres capitales romaines, ou en capitales gothiques, ou composée des unes et des autres, ou en minuscules gothiques ;

Si le sceau est plus ou moins bien conservé, et enfin signaler toute particularité qui peut intéresser la sphragistique.

V

LECTURE DES LÉGENDES DES SCEAUX DE LA PLANCHE X

1. Sceau de plomb ou bulle du pape Célestin III (XIIIe siècle) ; capitales gothiques :

Sanctus PAulus, Sanctus PEtrus. — Revers : CELESTINUS PaPa III. Forme orbiculaire.

2. Sceau ogival du prieuré de Saint-Nicolas de Maupas (XIIIe siècle) :

+ SIGIllvm PRIORIE DE MALOPASsu (d'après le sceau-matrice de notre collection). Capitales gothiques.

3. Sceau orbiculaire du chapitre de l'abbaye de Saint-Taurin d'Évreux (fin du XIIe siècle) :

+Sigillum CAPITvLI : SanCtI : TAVRINI : EBROICensis : EPiscopI : PRIMI (d'après le sceau-type de notre collection). Belle écriture capitale romaine mêlée d'*E* en caractère oncial.

4. Sceau elliptique d'un garde-scel :

Jehan le maire (XIVe siècle), d'après un sceau en cire. Gothique minuscule.

5. Sceau secret, ou contre-scel orbiculaire (XIIIe siècle) :

+ Sigillum SECRETI (d'après un sceau en cire). Capitale gothique.

6. Sceau ogival de Marie d'Aviron (XIIIe siècle) :

+ Sigillum MARIE [de] AVIRONE (d'après un sceau en cire). Mélange de capit. rom. et de gothique onciale.

7. Sceau ogival de l'officialité de Rouen (XIIIe siècle) :

+ SIGILLum CVRie [ro]THOMAGENSIS (d'après une cire originale). Écriture capitale mixte. Capit. rom. et goth.

8. Sceau plaqué de tabellion (fin du XVIe siècle) :

SCEAV DV TABELlionnage Royal DEVREVX. Capit. rom.

9. + ConTraSigillum VICecomitatûs VerNOLII (d'après l'original en cire). Capit. goth.

10. Sceau personnel d'un lieutenant de bailli (xve siècle) :

Pierre Duval. Minusc. goth.

11. Contre-scel de la baillie de l'évêque d'Évreux (xive siècle) :

+ C[on]TRASigillum BAILLIVIE EPiscopI EBROICensis.

12. Sceau orbiculaire de la commune de Nonancourt (xive siècle) :

Sigillum MAIORIE DE NONNANCVRIA. Ecrit. capit. goth. (d'après une empreinte du sceau-type en argent).

13. Sceau bourgeois (xiiie siècle) :

+ Sigillum WILLelMI LENGLEIS (d'après l'origin. en cire). Capit. goth.

14. Sceau d'un damoiseau, forme orbiculaire (xive siècle) :

Seel IEHAN DE LONGECOVR DEMIZIEL DE BAILVES. Au centre, écusson pointu traversé d'une bande (d'après le sceau type en cuivre de notre collection). Capit. goth.

15. Sceau de clerc (XIIIe siècle), forme elliptique :

+ Sigillum ROGERii FOVQuer CLerICI (d'après une cire originale). Signe de fantaisie au centre.

16. Sceau orbiculaire d'un curé de Saint-Aignan-de-Blandey (XVe siècle) :

Sigillum JUDOCI LEMAIRE CURATI BEATI ANIANI DE BLANDEYO (d'après une empreinte du sceau-matrice en cuivre). Minuscule goth.

Les figures marquées A, B, C, D représentent des *mercs, merques, marques, seings, signes* ou *seings manuels* du XVIe siècle tracés au bas de quittances et autres actes par des gens ne sachant pas signer. Ces seings, qui représentent les instruments de la profession de ceux qui les ont tracés, sont curieux à signaler quand il s'en trouve au bas des actes.

En tête de la planche nous avons figuré les divers monogrammes du Christ tels qu'on les rencontre sur les sceaux et les monnaies.

Le premier représente le monogramme du Christ composé de la lettre P traversée d'une barre pour figurer l'X. Au pied se trouve l'*alpha* et l'*oméga (principium et finis)*;

Le second, le monogramme simple de *Christus* figuré par XP agencés l'un sur l'autre;

Le troisième est celui de *Ihesus* figuré par IHS;

Et le quatrième, celui de *Christus* figuré par les lettres XPS.

VI

RÈGLES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE CRITIQUE CONCERNANT LES SCEAUX

I

RÈGLES GÉNÉRALES.

1. Tout sceau d'une forme beaucoup plus récente que la date du diplôme ne le comporte doit être mis au nombre des sceaux supposés.

2. Un diplôme donné par un de nos rois de la première ou seconde race et scellé avec un anneau représentant la tête de Bacchus, de Jupiter ou de quelque autre divinité païenne, ne doit pas pour cela devenir suspect.

3. Les images des sceaux lorsqu'elles s'éloignent trop de la forme de celles du même ordre et du même temps, et lorsqu'elles ont trop de ressem-

blance avec de plus récentes, doivent passer pour suspectes.

4. On ne doit pas traiter un diplôme de faux parce que son sceau représente un prince, un évêque, un grand seigneur d'une autre manière qu'on ne le trouve dans d'autres sceaux, ou médailles, ou monuments; ou parce qu'il ne paraît pas ressemblant au portrait qu'en aura laissé quelque auteur contemporain.

5. On doit tenir pour suspect un sceau dont la cire est d'une couleur qui n'était pas en usage au temps du diplôme scellé.

6. Si l'on aperçoit une cire onctueuse et tant soit peu ductile mise au dos d'un ancien sceau, ce serait une preuve qu'on l'aurait détachée d'un diplôme pour la faire servir à un autre.

7. La transposition d'un sceau d'une charte à une autre est un moyen de faux légitime, mais dont on peut s'assurer avec un peu d'attention.

8. Si l'on trouve un sceau de cire pendant à une charte dans le temps que l'usage de suspendre cette sorte de sceau n'était pas encore reçu, ou si le sceau est appliqué sur la charte lorsque l'usage d'appliquer ainsi la cire était aboli, on peut assurer que le sceau n'est point du temps dont la charte est datée.

9. Un sceau qui se trouverait chargé d'armoiries avant le XIe siècle porterait un caractère évident de fausseté.

10. Si la légende d'un sceau antique est aussi longue et dans le même goût que celles des bas siècles, si l'on y trouve un nom propre qui n'ait pas encore été en usage, on peut avec raison douter de la vérité du sceau.

11. On doit tenir pour faux, ou du moins pour très-suspect, un ancien sceau dans l'inscription duquel se trouverait une formule récente; par exemple, si un évêque du XIe siècle s'y disait *évêque par la grâce de Dieu et du siége apostolique*, le sceau serait visiblement supposé.

12. Pour juger de l'âge des sceaux, il faut avoir égard aux lettres employées dans leurs légendes. Si donc l'on remarquait dans un sceau du Xe au XIe siècle le caractère gothique moderne, on ne balancerait pas à juger ce sceau des bas temps.

13. Nulle copie non authentique ne porte de sceau sans se rendre suspecte de quelque mauvaise foi.

14. Beaucoup de chartes véritables et authentiques ne font nulle mention des anneaux et des sceaux dont elles sont scellées.

15. Les sceaux perdus, brisés et détruits, en tout ou en partie, soit par vétusté, soit par quelque accident, ne font point pour cela perdre aux chartes leur autorité. (Voyez *Digeste*, lib. 37, tit. II, leg. 1, § II.)

16. Des sceaux contrefaits convainquent les pièces de faux.

17. Le défaut de sceaux dans les anciens titres, même non souscrits, ne suffit pas pour infirmer leur autorité.

18. Avant et depuis que les sceaux furent devenus communs et nécessaires, ils ne suppléèrent pas seulement au défaut de signatures, mais ils tinrent encore assez souvent lieu de témoins.

19. Des chartes antiques munies de sceaux, mais sans dates et sans signatures, n'en doivent pas moins être tenues pour authentiques.

II

RÈGLES PARTICULIÈRES

1. Les évêques se servirent d'anneaux pour sceller leurs actes et leurs lettres jusqu'au IXe siècle; alors ils commencèrent à employer des sceaux propres ou ceux de leurs églises.

2. Depuis le IXe siècle jusqu'au XIIe, le mot *bulla* fut employé de temps en temps pour marquer les sceaux de nos rois, de quelques grands seigneurs et surtout des prélats et des chapitres. Par rapport à ces derniers et aux princes d'Allemagne, cet usage n'était point encore passé au XIIIe et au XIVe siècle.

3. L'usage de sceaux de plomb remonte aux premiers siècles de l'ère chrétienne et descend jusqu'aux derniers.

4. Un diplôme de la première, de la seconde et des commencements de la troisième race de nos rois, scellé en cire verte, porterait une marque évidente de fausseté.

5. Les sceaux de cire jaune ou rouge antérieurs au XIIe siècle rendraient suspectes les chartes qui les porteraient.

6. Tous les rois de France de la première race, à l'exception de Childéric, père de Clovis Ier, et de Childéric III, se sont servis de sceaux ronds.

7. Tous les sceaux de la seconde race de nos rois, excepté ceux de Zuentebolde et de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, sont de figure ovale.

8. Zuentebolde, roi d'Austrasie; Lothaire, pénultième roi de France de la seconde race; et Hugues

Capet, chef de la troisième, et tous ses successeurs, à l'exception du roi Robert, ont scellé leurs diplômes avec des sceaux de forme ronde.

9. Le premier de tous les sceaux où paraît la formule *Dei gratiâ* est celui de Charles le Chauve, apposé à un diplôme de l'an 839.

10. Au XIe siècle, saint Édouard, roi d'Angleterre; Henri II, empereur d'Allemagne, et Henri Ier, roi de France, furent les premiers qui se firent représenter sur leurs sceaux assis dans des trônes, à la manière des empereurs de Constantinople.

11. Louis le Jeune est le premier des rois de France qui s'est servi de fleurs de lis au contre-scel de ses chartes. C'est donc une règle certaine que toutes les chartes antérieures à ce prince, quand même elles seraient scellées de sceaux parsemés de fleurs de lis, doivent être réprouvées.

12. Louis le Jeune est incontestablement le premier de nos rois qui ait fait usage d'un contre-scel, quoique D. Mabillon en fasse honneur à Philippe-Auguste.

13. Des sceaux sur lesquels l'écu de France est réduit à trois fleurs de lis longtemps avant le roi Charles VI ne doivent point pour cela être suspects.

14. Les ducs, les comtes et les vicomtes com-

mencèrent à avoir des sceaux différents des anneaux lorsqu'ils rendirent leurs dignités héréditaires au commencement de la troisième race de nos rois.

15. On ne voit des armoiries sur ces sceaux qu'après le milieu du XIe siècle, et les chevaux bardés n'y paraissent qu'au XIIIe.

16. Les sceaux de la noblesse du second rang, encore rares après le commencement du XIIe siècle, ne devinrent communs et nécessaires en France que vers l'an 1150, et en Allemagne qu'au XIIIe siècle.

17. En France, les plus anciens sceaux publics des villes ne sont que du XIIe siècle.

18. Les chartes-parties, les endentures et les cirographes suppléèrent aux sceaux dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles.

19. Depuis le Xe siècle jusqu'au XIVe inclusivement, nos rois n'ont pas fait de difficulté d'apposer leurs sceaux aux chartes de leurs sujets.

20. Au Xe siècle, les évêques commencèrent à faire mettre leurs propres images sur leurs sceaux, à l'exemple des rois.

21. Une charte scellée au Xe siècle avec le sceau d'un abbé ne doit pas être suspecte; elle le serait à

juste titre si elle était scellée du sceau d'un curé avant 1200.

22. Les sceaux des communautés monastiques, rares dans le XIe siècle, devinrent communs au XIIe, quoique alors plusieurs monastères n'en eussent pas.

23. L'usage des contre-scels remonte au Xe siècle et au XIe en France et en Angleterre.

24. Nul roi de France avant Louis VII n'a usé de contre-scel; nul prélat connu n'en a fait usage avant Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen en 1138.

25. On ne connaît point de sceaux véritables portant des armoiries avant le XIe siècle.

26. Depuis le commencement du XIe siècle, des sceaux de prélats avec des armoiries ne rendraient point suspectes les chartes qui en auraient été scellées.

27. Dès le Xe siècle les prélats se servirent quelquefois de sceaux pendants. L'usage en devint fréquent au XIe parmi eux.

28. Dès les commencements de ce même siècle, Robert, roi de France, et Richard II, duc de Normandie, usèrent de sceaux pendants. L'usage en est donc plus ancien que Philippe Ier et Louis le Gros.

29. Depuis le règne de ce prince, des diplômes de nos rois dont le sceau serait appliqué et non pendant ne devraient pas être admis.

30. Après le XIIe siècle, les chartes des évêques et des abbés seraient fausses si elles étaient scellées avec des sceaux en placard.

31. Quand le sceau n'est point annoncé dans une charte qui en est munie, ce n'est pas un indice de faux.

32. Depuis le VIIIe siècle jusqu'après le milieu du XIIe, le défaut de sceau ne nuit ni à l'authenticité ni à la validité des chartes.

33. La variation du sceau de la même personne ne porte aucun préjudice à la vérité des diplômes royaux et des chartes des seigneurs.

34. L'ancienneté des chartes et les indices qu'elles ont été scellées suppléent tellement à la perte des sceaux que depuis le XIe siècle nos rois et les tribunaux de la justice n'ont pas fait difficulté d'admettre ces pièces comme faisant foi.

35. L'annonce du sceau et du cirographe dans les chartes-parties est une formalité indifférente qu'on pouvait également exprimer et omettre.

Caractères alphabétiques.

Majuscules & minuscules.

Signes abréviatifs.

m.	er	us	ur.	con, cun.	rum.
n.	re.	os	tur	com, cum.	ris.
=	ir	=	=	=	=

Lettres contresignées avec leur valeur gén.

Sceaux.

Abréviations.

ABBIE. Abbatia	GRA. gratia		S. Sire. Sancti.		
ABBIS Abbatij	GVIEL. Guillelmi		SCE. Sancte		
AD CAS. ad causas	GWILL ed.		SCOR. sanctorum		
BALL. balliviæ.	I. Johannes, Jehan.		SCV. scutifer		
BEM. beatæ Mariæ	IEH. Iehan.		SED. sedis		
BI. beati.	IEHE. Iehanne.		SG. Sigillum.		
BOR. bentorum.	IOHIS Iehannis.		SGILL. sigillum.		
C. Comes, Curæ	IOHS. Iehannes.		SI. sigillum.		
C. Contrasigillum	IPATE. Imperatoris		SIG. Sigillum:		
CAPTE. capitale.	LRES Lettres.		SPA. sanctus Paulus		
CAPLI. capituli.	M. MR. militis.		SPE. Sanctus Petrus.		
CARD. Cardinalis	MAGRI. magistri.		SPV. sigill. parvum		
CVER. chevalier.	MRCH. marchiæ		TAB. tabellionage.		
CLCI. Clerici.	MART. martyris.		V. Villelmus.		
CNTS contrasigill.	MIL. miles, militis		V. Virginis		
COIT. Comitis.	NRI. nostri.		VIC. Vicecomitatus		
COM. Comes-itis	ORD. ordinis		W. Willelmus.		
COMTS. contrasigill.	PBRI. presbyteri.		WI. Willelmus.		
COTS. contrasigill.	POR. prioris.		WH Willelmus.		
COVET. conventus	PP. Papa.		XPI. Christi.		
CTRAS. contrasigill.	PRBRI presbyteri.				
CVR. Curiæ.	PRAP. præpositura				
D. D. de, Ducis. se	PSVL. præpulis.				
DI. Dei.	PVINCIE Provinciæ.				
DNE. dominæ.	RAD. Radulfus.				
DOI. domini.	ROB. Roberti.				
ECCLIE. ecclesiæ	ROG. Rogerii.				
EPI. episcopi.	ROTH. Rothomagi				
FRIS. fratris.	S. S. Sigillum.				
G. Guillelmi.	S. Sigillum.				

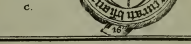

Reproduction par procédés Rössler, d'après Alph. Lefèvre.
Aug. Rob. y, Editeur, Paris

TABLE

DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT SUR CETTE CINQUIÈME ÉDITION..... V

AVERTISSEMENT DES PRÉCÉDENTES ÉDITIONS..... 1

PALÉOGRAPHIE DES CHARTES ET DES MANUSCRITS (Introduction)..... 5

PREMIÈRE PARTIE

DES DIFFICULTÉS MATÉRIELLES ET ACCESSOIRES DE L'ÉCRITURE

I. Alphabets..... 10

II. Liaisons et conjonctions de lettres..... 12

III. Signes abréviatifs..... 13

IV. — orthographiques..... 14

V. — de correction..... 17

VI. Chiffres..... 19

VII. Style. 21

VIII. Orthographe..... 24

DEUXIÈME PARTIE

DES DIFFÉRENTS MODES D'ABRÉVIATION

I. Abréviations par sigles..... 38
II. — par contraction..... 43
III. — par suspension..... 50
IV. — par signes abréviatifs..... 51
V. — par petites lettres supérieures.. 60
VI. — par lettres abréviatives..... 62

TROISIÈME PARTIE

DE LA LECTURE ET DE LA TRANSCRIPTION DES ANCIENNES ÉCRITURES

I. Lecture..... 65
II. Transcription..... 69
III. Copie des planches..... 70
IV. Règles particulières de critique concernant la matière, l'encre et l'écriture des diplômes, des chartes et des manuscrits..... 84
V. Règles de critique propres à déterminer l'âge des manuscrits non datés du XIe au XVIe siècle..... 92

QUATRIÈME PARTIE

DES SCEAUX ET DE LEURS LÉGENDES

Aperçu général..... 103

I. Des sceaux-matrices..... 103

II. Des sceaux-empreintes..... 106

§ 1er. Dénominations..... 106

§ 2. Emploi..... 110

III. Légendes des sceaux..... 119

§ 1er. Paléographie..... 119

§ 2. Formules..... 129

§ 3. Observations complémentaires..... 136

§ 4. Transcription..... 141

IV. Description des sceaux..... 142

V. Lecture des légendes des sceaux de la pl. X. 144

VI. Règles générales et particulières de critique concernant les sceaux..... 148

I. Règles générales..... 148

II. — particulières..... 151

Erratum. — Page 92, titre de la Ve subdivision, *au lieu de :* XIIe siècle, *lisez :* XVIe.

Evreux, A. HÉRISSEY, imp. — 762.

DICTIONNAIRE

DES

ABRÉVIATIONS

LATINES ET FRANÇAISES

USITÉES DANS LES INSCRIPTIONS LAPIDAIRES ET MÉTALLIQUES
LES MANUSCRITS ET LES CHARTES

DU MOYEN AGE

PAR L.-ALPH. CHASSANT
PALÉOGRAPHE

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE, CORRIGÉE ET AUGMENTÉE

Petit in-8° tiré sur papier vergé à la cuve, 8 fr. — Papier vélin, 10 fr.
— Papier chamois, 12 fr.
Cartonné en percaline à l'anglaise, en sus, 1 fr.

LE livre que nous offrons au public répond au besoin du jour. Le progrès des études historiques a fait naître partout le désir de chercher la vérité dans l'examen des documents originaux. Il n'y a pas en France de villes un peu considérables qui ne possèdent au moins une société savante et, par conséquent, des savants qui cherchent à s'initier aux mystères du moyen âge. Malheureusement, la brachygraphie est une science qui ne s'apprend que très-difficilement, et

beaucoup de personnes reculent devant des textes hérissés de difficultés que des paléographes de profession ne déchiffrent qu'à grand'peine. Il y a déjà un certain nombre d'excellents ouvrages sur la matière, mais ils présentent tous de graves inconvénients : ils sont ou trop chers, ou trop grands, ou trop considérables. Ce sont ces inconvénients que nous avons cherché surtout à éviter en publiant le *Dictionnaire des abréviations latines et françaises*. Grâce à lui, un élève de l'École des chartes en mission, un archiviste en tournée, un antiquaire en voyage pourront, sans perdre de temps, prendre copie de manuscrits et d'inscriptions et publier un texte conforme à l'original.

Le *Dictionnaire des abréviations* renferme un traité de brachygraphie, un tableau des signes abréviatifs, des spécimens d'écritures abrégées, un dictionnaire des abréviations latines, un dictionnaire des abréviations françaises, une liste des sigles romains usités dans les épitaphes chrétiennes antérieures au VIIe siècle, et une table alphabétique des mots latins défigurés par l'orthographe des temps barbares. La simple analyse de ce volume suffira, nous l'espérons, pour attirer l'attention des érudits qui s'occupent aujourd'hui des origines de notre histoire nationale.

A. A.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

EN VENTE CHEZ AUGUSTE AUBRY

LES NOBLES ET LES VILAINS DU TEMPS PASSÉ, ou Recherches critiques sur la noblesse et les usurpations nobiliaires. 1 vol. petit in-8° d'environ 300 pages, tiré à 574 exempl., sur papier vergé, orné d'un joli titre gravé sur bois. 6 fr.

Il a été tiré quelques exemplaires sur papier vélin et de couleur..... 12 fr.

NOBILIANA. Curiosités nobiliaires et héraldiques; suite du livre intitulé : LES NOBLES ET LES VILAINS. — Paris, Aubry. 1858. Pet. in-8°, papier vergé, blasons dans le texte..... 4 fr.

Quelques exemplaires sur pap. vélin ou de couleur. 8 fr.

L'ADVOCACIE NOTRE-DAME, ou LA VIERGE MARIE PLAIDANT CONTRE LE DIABLE, poëme du XVIe siècle en langue franco-normande, attribué à Jean de Justice, chantre et chanoine de Bayeux. Extrait d'un manuscrit de la bibliothèque d'Evreux. — Paris, 1858. In-12..... 2 fr. 50

PETIT VOCABULAIRE LATIN-FRANÇAIS DU XIIIe SIÈCLE. Extr. d'un manusc. de la bibl. d'Evreux. In-12. 2 fr. 50

Tiré à 250 exemplaires (papier vergé). *Presque épuisé.*

NOTA. *Des exemplaires soigneusement reliés de tous ces ouvrages se trouvent à la même librairie.*

ÉVREUX, A. HÉRISSEY, IMP. — 762.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 08 02 05 05 013 8